



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

BÂTIR UN **CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT**



## **PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES DES SERVICES DE POLICE**

*Conditions de Base de la Recherche Policière au Canada*



Sécurité publique  
Canada

Public Safety  
Canada

Canada

**Curt Taylor Griffiths, Ph. D.**

**Avec l'aide de  
Joshua J. Murphy, B.A.  
Sandra R. Snow, B. Comm.**

Préparé pour

Secteur de la sécurité communautaire et de la lutte contre le crime  
Sécurité publique Canada

*Les opinions exprimées dans le présent résumé sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada ou des individus consultés.*

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2014

Catégorie. No.: PS14-30/2014F-PDF

ISBN No.: 978-0-660-22379-7

## Table des matières

Table des matières.....	2
Sommaire exécutif .....	5
Introduction.....	9
Objectifs du projet.....	9
Méthodologie du projet.....	10
Le calendrier des entrevues.....	10
L'évolution et l'état actuel de la recherche policière au Canada .....	12
L'état de la recherche policière canadienne.....	15
Le gouvernement fédéral et la recherche policière .....	16
Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales dans la recherche policière .....	21
L'absence de la recherche et le dialogue sur les paramètres économiques et la durabilité des services de police.....	25
La capacité des services policiers à effectuer la recherche .....	27
Défis dans le développement de la capacité des unités de P et R .....	30
Pratiques exemplaires des unités de planification et de recherche .....	31
Recherche de la GRC.....	32
Secteurs particuliers de recherche de la GRC.....	33
Organismes avec une composante de recherche, de diffusion, ou une combinaison des deux.....	39
Le Conseil sectoriel de la police .....	39
Le Collège canadien de police .....	40
Réseau canadien du savoir policier.....	41
Commissions de police .....	41
Le Centre canadien de recherche policière .....	42
L'Association canadienne des chefs de police.....	42
Le Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité: Quelles sont les leçons apprises? .....	43
Les relations entre les services policiers et les universitaires .....	44
Programmes universitaires en études policières .....	47
Les laboratoires de recherche et les chaires de recherche universitaires: l'expérience de la Colombie-Britannique.....	50
L'Institute for Canadian Urban Research Studies (ICURS) à l'université Simon Fraser .....	51
Le Centre for Public Safety and Criminal Justice Research à l'université de Fraser Valley .....	52

Évolution des deux centres .....	53
Incidences sur la recherche policière canadienne .....	53
Le rôle des sociétés d'experts-conseils du secteur privé dans la recherche policière canadienne .....	54
La diffusion de la recherche policière.....	56
Le rôle du gouvernement fédéral .....	57
L'état de la recherche policière dans des administrations internationales sélectionnées.....	58
Angleterre .....	59
Le College of Policing .....	59
La Police Foundation du R.-U. ....	64
Universities' Police Science Institute .....	65
Le rôle du secteur privé en Angleterre.....	66
Écosse .....	67
Le Scottish Institute for Police Research .....	67
Les difficultés de former des relations collaboratives.....	71
Le financement pour la recherche policière en Écosse .....	72
L'évolution de la recherche policière en Écosse.....	72
Le rôle des établissements privés dans l'entreprise de la recherche .....	72
La diffusion des résultats de recherche en Écosse .....	73
Processus pour l'incorporation de la recherche dans la politique policière .....	73
Utilisation policière des résultats de recherche.....	74
Formation du service de police .....	75
Les Etats-unis.....	76
La Law Enforcement Organization of Planning and Research Directors .....	76
Le Police Executive Research Forum .....	76
Le National Institute of Justice .....	77
La Police Foundation .....	77
Le Rand Centre on Quality Policing.....	78
Les Community Oriented Policing Services .....	78
CrimeSolutions.gov .....	79
Capacité de recherche des services policiers américains .....	79
Australie.....	81
Aperçu de la recherche liée aux services de police en Australie .....	81
Le Centre of Excellence in Policing and Security .....	82

Le Australian Institute of Criminology .....	82
Le Tasmanian Institute of Law Enforcement Studies .....	83
Spécialistes policiers universitaires .....	83
Le rôle des organismes privés de recherche.....	84
La diffusion rapide des résultats de recherche .....	84
La Australia New Zealand Police Advisory Agency .....	85
Relations entre le service de police et les universitaires .....	86
Pays-bas .....	86
Formation du service de police .....	86
Chaires de recherche .....	87
Recherche policière.....	87
Modèles éventuels pour le Canada: programmes, portails et plateformes .....	88
La Campbell Collaboration.....	88
SMART Policing Initiative.....	89
La National Police Research Platform .....	90
La création d'un nouveau paradigme pour la recherche policière au Canada .....	91
La création d'un cadre pour l'exécution et la diffusion de la recherche policière au Canada .....	94
Un centre national de recherche policière.....	94
Défis relatifs à l'établissement d'un centre national .....	96
Secteurs éventuels pour la recherche policière .....	97
Conclusion .....	98
Références.....	100

## Sommaire exécutif

### Le besoin de services de police fondés sur la recherche au Canada

Contrairement à d'autres pays, les services de police, les gouvernements, les établissements de recherche et les autres intervenants en matière de services de police du Canada ne prennent pas avantage des nombreuses opportunités pour une meilleure collaboration sur les enjeux de recherche policière. De plus, avec quelques exceptions notables, les services policiers canadiens ont très peu de capacité pour effectuer de la recherche policière significative axée sur les résultats plutôt que sur les extrants; il s'est révélé difficile de maintenir les efforts pour développer cette capacité et peu de services de police ont pu améliorer leur capacité de recherche. Par conséquent, les stratégies opérationnelles et organisationnelles élaborées par les services de police ne sont pas toujours appuyées par la recherche fondée sur les preuves et les répercussions prévues peuvent ne pas être atteintes. Afin d'améliorer cette situation, les chercheurs chevronnés au Canada ont fait appel pour la création d'un corps coordonnateur afin de rassembler les intervenants pour mener, diffuser et utiliser la recherche policière. Selon le consensus général, la création d'un centre de recherche policière national, crédible, de portée générale et représentatif est la pierre angulaire pour toute stratégie afin de surmonter plusieurs des défis ci-notés.

### Contexte

L'augmentation du coût des services de police est une préoccupation de taille pour la communauté policière canadienne. En 2011 seulement, les dépenses de fonctionnement totales liées aux services de police locaux au Canada s'élevaient à près de 13 milliards de dollars. Ainsi, les services de police de partout au Canada doivent composer avec des défis financiers croissants tout en tentant d'équilibrer le besoin de combattre la criminalité. Pour surmonter ce défi, les services de police canadiens devront envisager un nouveau paradigme de gestion axé sur l'utilisation de recherches sur les services de police axés sur la preuve pour : 1) élaborer des stratégies policières efficaces et efficientes; 2) générer de meilleurs résultats afin d'améliorer la sécurité de nos collectivités; et 3) mieux contrôler les coûts des services de police.

## Méthodologie

Le présent document de recherche examine l'état de la recherche policière au Canada. Plus particulièrement, il évalue la mesure dans laquelle la recherche policière est réalisée au Canada, par qui et la façon dont la recherche policière est partagée à l'échelle nationale. Des entrevues structurées avec les services de police, le secteur privé, les organismes à but non lucratif et les universités de partout au Canada ont été réalisées. L'opinion de plusieurs organismes étrangers qui ont effectué de la recherche policière au Royaume-Uni (R.U.), en Australie, aux Pays-Bas et aux États-Unis (É.-U.) a également été examinée pour déterminer comment la recherche policière est effectuée et distribuée et pour dégager les meilleures pratiques internationales. Enfin, des discussions ont eu lieu avec un certain nombre de participants au Sommet national sur les paramètres économiques des services de police, tenu à Ottawa en janvier 2013, afin de solliciter leurs points de vue sur la recherche policière au Canada. Sécurité publique Canada a financé cette étude afin de comprendre l'état de la recherche policière au Canada et pour comparer la situation canadienne à celle des autres pays.

## Principales constatations

### *État de la recherche policière*

En conséquence des différentes juridictions policières aux divers niveaux gouvernementaux (p. e.g., fédérale, provincial, municipal), la recherche policière n'est pas coordonnée centralement. Les services de police individuels, les gouvernements, les établissements d'enseignement et les intervenants en matière de services de police effectuent plutôt de la recherche afin de répondre à leurs besoins particuliers, et il est probable qu'une coordination stratégique dans ce domaine mènerait à de plus grandes efficacités.

### *Les services de police*

Sauf pour quelques exceptions notables, les services de police canadiens ont très peu de capacité pour effectuer de la recherche et de l'analyse en profondeur basée sur les preuves et il s'est révélé difficile de maintenir les efforts pour développer cette capacité. De plus, la plupart des services de police ne disposent pas des ressources spécialisées pour examiner la recherche policière afin de mettre en œuvre des pratiques exemplaires axées sur les preuves.

### *Les universités*

Alors que des membres de faculté de certaines universités canadiennes s'intéressent à la recherche policière, il n'y a actuellement aucun consortium national de chercheurs canadiens qui coordonnent des projets de recherche importants ou qui y collaborent. De plus, la recherche effectuée dans ces universités est en général propre aux intérêts des membres de faculté individuels, tout comme l'est l'étendue de la collaboration avec les services de police.

### *Les organismes professionnels*

Certains organismes et réseaux professionnels spécialisés appuient la recherche relative aux services de police. Deux des organismes les plus importants sont :

- Le Centre canadien de recherche policière (CCRP), qui mène des recherches policières, mais qui se limite aux aspects plus techniques et scientifiques des services de police;
- Le Réseau canadien du savoir policier (RCSP), qui joue un rôle clé dans l'apprentissage en ligne dans le domaine des services de police et qui offre approximativement 80 cours au personnel de services de police dans l'ensemble du pays. Bien que le RCSP n'effectue aucune recherche, c'est un mécanisme utile pour diffuser la matière fondée sur la recherche.

### *Partage de la recherche et collaboration entre les intervenants*

À un niveau national, la recherche policière n'est pas entièrement intégrée, coordonnée ni disponible dans un endroit unique pour fournir un accès rapide à la recherche actuelle aux professionnels de l'application de la loi. D'autres pays, tels que l'Australie, le R.-U. et les É.-U., servent comme modèles excellents pour démontrer la façon de développer une collaboration parmi les universitaires et les services de police tout en menant la recherche policière d'une façon stratégique.

### *Financement de la recherche policière au Canada*

Le Canada offre un soutien généreux afin de financer la recherche générale. La majorité du financement actuel consacré à la recherche policière au Canada est versée par le Conseil de recherche en sciences sociales (CRSS) et, dans une moindre mesure, par les administrations

municipales et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et ce, de façon ponctuelle. Toutefois, les autres options en matière de financement restent en grande partie inexploitées dans les secteurs publics et privés et les milieux universitaires, et elles pourraient être mobilisées pour financer la recherche policière au Canada. Par exemple, Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) accorde des subventions pour faire participer l'industrie, le milieu universitaire et tous les ordres de gouvernement à des projets de recherche collaborative portant sur les priorités du Canada en matière de sécurité publique. Des organismes tels que RDDC représentent des pistes possibles pour le financement des exigences actuelles et éventuelles liées à la recherche policière.

### *Perspectives d'avenir*

Selon cette étude de recherche, il est évident que le débat sur les paramètres économiques et la durabilité des services de police sur le budget et les décisions en matière de politiques opérationnelles pourrait être appuyé par des résultats de recherche ou par des pratiques exemplaires évaluées d'un point de vue canadien. De plus, le Canada a la capacité et l'expertise pour apporter les changements nécessaires afin de s'assurer que la recherche basée sur les preuves appuie les opérations policières, la planification stratégique et l'élaboration de politiques. Nous pouvons exploiter l'expertise acquise par nos partenaires internationaux qui ont établi des établissements de recherche policière avec succès. Toutefois, pour ce faire, il faut avoir le soutien des hauts fonctionnaires. En outre, les services de police doivent progresser plus afin d'attirer et de conserver les analystes civils qui ont les compétences spécialisées pour effectuer des recherches et appliquer celles-ci aux questions policières en collaboration avec les universités de façon régulière. Ceci exigerait également l'apport et le soutien de diverses administrations canadiennes (p. ex., des échelons municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux) et d'autres partenaires.

Les services de police fondés sur la recherche ne sont pas une fin en eux-mêmes. Les services de police canadiens pourront être économiquement durables uniquement s'ils comprennent bien comment appliquer les résultats de la recherche de façon stratégique, de manière pragmatique, afin d'améliorer la qualité du service tout en réduisant en même temps les coûts. Dans ce sens, les services de police fondés sur la recherche pourraient servir de base pour concevoir un programme national de recherche et coordonner des ressources afin de trouver des solutions aux

graves problèmes liés aux services de police qui touchent plusieurs administrations. Ce faisant, il serait possible de fournir aux services de police un ensemble d'options auxquelles ils peuvent faire appel pour améliorer l'efficacité et l'efficience des services de police dans leurs juridictions et contribuer ainsi à rendre les collectivités plus sûres partout au Canada.

## **Introduction**

La complexité croissante des enjeux entourant la prestation des services de police requiert que les décideurs, le personnel des opérations et les organismes de financement soient informés par la recherche fondée sur les preuves. Cela est optimisé lorsque : le financement pour la recherche policière existe; les services policiers ont la capacité d'effectuer des analyses à toutes les étapes de leurs opérations; des relations collaboratives existent entre la police et les universitaires; et des structures sont en place pour permettre la diffusion des résultats de la recherche à un grand public.

## **Objectifs du projet**

Ce projet vise à recueillir des renseignements sur l'état de la recherche policière au Canada et à examiner les structures et les programmes pour la recherche policière dans plusieurs administrations internationales et la façon dont ils travaillent ensemble. Les renseignements recueillis dans le cadre de ce projet peuvent être utilisés pour éclairer la création d'un cadre visant à faire évoluer la recherche policière au Canada et créer des structures qui permettront l'élaboration de relations entre les services de police, les gouvernements et les universitaires.

Pour commencer, il est important de souligner que le terme « recherche » est utilisé de manière générique tout au long du présent rapport. Il existe un large éventail d'activités et de méthodologies qui sont décrites comme de la « recherche. » Cela comprend les données quantitatives et qualitatives et les activités qui vont d'une simple énumération de statistiques descriptives à des analyses de statistiques sophistiquées. Aussi, il faut souligner que la discussion suivante vise à être illustrative plutôt qu'exhaustive. Dans l'espace d'un seul rapport, il n'est pas possible de documenter l'ensemble de la recherche policière. Aussi, dans certains cas, des chiffres précis en ce qui a trait aux niveaux de financement du gouvernement, des universités et d'autres sources n'étaient pas disponibles en raison de l'absence d'un répertoire central. En dernier lieu, la discussion suivante vise à fournir un aperçu du sujet. Un examen exhaustif de

toutes les facettes de la recherche policière au Canada et dans le monde entier, y compris des initiatives de recherche particulières, était au-delà de la portée de ce projet. Il est probable qu'un tel examen serait difficile, particulièrement au Canada, où il n'existe aucun répertoire centralisé des projets de recherche, de soutien financier, des constatations clés et des implications des résultats.

## **Méthodologie du projet**

Le projet a utilisé une gamme de méthodologies, dont les suivantes: 1) un examen de la littérature de recherche publiée et non publiée; 2) une recherche Internet sur les structures existantes liées au financement, à la réalisation de la recherche et à la diffusion des constatations de recherche; 3) une analyse des présentations de conférences et autres forums portant sur la recherche policière; et 4) des entrevues avec les répondants clés. Le projet comprenait une analyse de la situation au Canada et dans plusieurs administrations internationales. Une attention particulière a été portée aux capacités en place qui facilitent la recherche policière.

Des entrevues ont été menées par téléphone et par Skype avec les représentants de services policiers, de gouvernements, d'universités, du secteur privé et des organisations non-gouvernementales (ONG) au Canada (27) et de plusieurs administrations internationales, y compris le R.-U., l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les É.-U. (8). De plus, des discussions ont été tenues avec un certain nombre de participants au Sommet sur les paramètres économiques des services de police : *Optimiser l'avantage des services de police du Canada* qui a eu lieu à Ottawa les 16 et 17 janvier 2013.

## **Le calendrier des entrevues**

Les entrevues entouraient plusieurs thèmes généraux.

### Au Canada

L'évolution et l'état actuel de la recherche policière :

- l'évolution des structures et des processus pour la recherche policière, y compris le financement, au Canada;

- l'environnement actuel de la recherche policière, y compris les capacités actuelles pour mener de la recherche policière ainsi que les structures et processus qui existent pour améliorer la diffusion des résultats de recherche auprès d'un grand public;
- les écarts dans la capacité en ce qui a trait au financement, à la collaboration et à la diffusion des résultats de recherche;
- les domaines des services de police qui restent principalement inexplorés par les chercheurs;
- le rôle des experts-conseils et des sociétés d'experts-conseils du secteur privé dans la recherche policière.

#### Recherche policière et les paramètres économiques des services de police :

- jusqu'à quel point les discussions sur les paramètres économiques des services de police ont été influencées par la recherche fondée sur les preuves et la recherche sur des sujets particuliers;
- les mécanismes optimaux de financement et de recherche sur les paramètres économiques des services de police;
- les processus qui peuvent être établis pour s'assurer que les résultats de cette recherche éclairent les délibérations sur les paramètres économiques des services de police.

#### Les prochaines étapes :

- les structures et les processus requis pour améliorer l'infrastructure et la capacité pour la recherche policière au Canada;
- les suggestions pour créer un centre national de recherche.

#### Au niveau international :

- les structures et les processus pour le financement, l'exécution et la diffusion des résultats de la recherche policière dans d'autres administrations, y compris les É.-U., le R.-U., l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas;

- l'éventail de sujets qui ont été abordés dans les projets de recherche;
- la participation des organismes gouvernementaux, des organismes de bienfaisance à but non lucratif, des unités de recherche policière et autres en tant que promoteurs de la recherche policière;
- le niveau de support financier pour la recherche policière;
- les accords de collaboration qui existent entre les gouvernements, les universités et les services policiers pour permettre la recherche policière;
- les modèles qui existent dans ces administrations pour améliorer le financement et la réalisation de la recherche policière;
- les processus qui existent pour assurer la diffusion de la recherche policière auprès d'un grand public, y compris l'utilisation des médias sociaux;
- l'expérience des administrations internationales dans l'élaboration de l'infrastructure pour la recherche policière et les leçons apprises au sujet des défis relatifs à l'élaboration de la capacité pour financer et effectuer la recherche policière et diffuser les résultats d'une manière opportune.

Une tentative a aussi été faite pour déterminer le rôle que les experts-conseils et les organismes d'experts-conseils du secteur privé jouent dans la recherche policière au Canada et les administrations internationales sélectionnées.

## **L'évolution et l'état actuel de la recherche policière au Canada**

En général, les répondants canadiens reconnaissent qu'il existe des opportunités pour améliorer l'état actuel de la recherche policière au Canada. Cela est vu dans les commentaires d'un certain nombre de chercheurs, de représentants gouvernementaux, d'experts-conseils du secteur privé et du personnel de la police, y compris les suivants:

*« La recherche policière est grandement désavantagée puisqu'il n'y a présentement aucune académie pour la recherche policière au Canada. Il n'y a aucun système en place pour la recherche fondée sur les preuves, contrairement au R.-U., aux É.-U., à l'Australie et aux Pays-Bas. Par conséquent, la majorité de la recherche canadienne est fondée sur des études internationales. Les estimations indiquent que nous avons*

*de 10 à 15 ans de retard par rapport à ces pays en ce qui concerne les systèmes de recherche que nous avons en place et la capacité d'effectuer cette recherche. En résumé, l'état de la recherche policière est pauvre et à ses débuts.»* (chef de police supérieur, service de police municipal)

*« La recherche policière actuelle au Canada est disjointe, incohérente, fragmentée et peu harmonieuse. Elle a tendance à être restreinte et abstraite ou restreinte, insulaire et se concentrant sur une tâche particulière (p. ex., les politiques publiques ou l'étude interne d'un service de police). Il n'y a pas vraiment de zone grise entre les deux. »* (universitaire)

*« C'est (services de police) une industrie de 12 milliards de dollars et nous dépensons en ce moment l'équivalent de 12 cents sur la recherche et le développement. C'est fragmenté et il n'y a aucun lien entre ceux qui effectuent la recherche. En ce moment, rien n'est fait pour améliorer l'état de la recherche policière canadienne et aucune ressource n'est allouée spécifiquement à ce domaine. L'état de la recherche policière s'est grandement dégradé depuis les années 70. »* (universitaire)

*« Il existe une assez bonne tradition universitaire au Canada en ce qui a trait à la recherche de 'type universitaire' sur les services de police; cependant, 'recherche' n'est probablement pas le meilleur terme. Il s'agit plutôt d'une analyse des politiques ou de l'élaboration de travaux théoriques. La recherche en tant que telle, avec la collecte de données dans les services policiers, est restreinte. »* (universitaire)

*« De la recherche est faite, mais c'est par accident. La plupart des organisations policières ne savent pas pourquoi il est important d'utiliser les renseignements recueillis ou comment le faire. Il n'y a aucun plan stratégique pour la recherche policière ou criminologique. »* (ancien chef de police canadien)

*« Il n'y a pas grand-chose qui se passe. Il n'y a aucun forum et aucun argent. »* (chef de police supérieur)

*« Nous ne sommes pas suffisamment sérieux en ce qui concerne les services de police au Canada. »* (chef de police supérieur)

*« Lorsque nous comparons la recherche policière au Canada à ce qui est fait aux É.-U., en Australie et au R.-U., nous sommes bien en retard. »* (éducateur de police)

*« En ce moment, la recherche a tendance à être menée par une visée restreinte de ce que la recherche devrait être et aussi le caractère restreint de son application. »* (éducateur de police)

*« La recherche actuelle au Canada n'est pas très robuste. La recherche n'est pas centrée. Il n'y a aucune couche stratégique ni d'orientation pour rassembler les morceaux. »* (directeur exécutif, commission régionale de services policiers)

*« Le point central de la recherche policière a tendance à être influencé par les intérêts des universitaires individuels. »* (Officiel, Gendarmerie royale du Canada (GRC))

Un universitaire a caractérisé la capacité actuelle pour la production et la diffusion de la recherche policière par le gouvernement fédéral comme étant moins étendue que dans les années précédentes :

*« Les gens ont tendance à se tourner vers les domaines où ils peuvent obtenir du financement, et puisqu'il y a peu de financement pour la recherche policière, il y a peu de personnes qui produisent un travail régulier. Cela est aggravé par le fait qu'il n'y a aucun développement de la capacité qui se fait. »*

Ce manque de capacité est aussi évident dans les universités canadiennes, où il y a peu de cheminements pour l'étude des services de police. Comme un chef de police l'a mentionné: « Dans les universités, il y a très peu de diplômes de premier cycle et d'études supérieures propres aux services de police et aucun diplôme de doctorat en services de police. La communauté de la recherche universitaire canadienne est très petite et plutôt limitée ». La majorité de la recherche universitaire qui a été effectuée au Canada demeure « masquée en plein jour », publiée dans des revues professionnelles qui sont rarement consultées par les services policiers et qui ne sont pas rédigées de manière compréhensible et applicable par les chefs de police (Nixon et Bradley, 2009). Ce manque d'accès à la recherche policière s'étend aux membres des commissions de services de police, aux conseillers municipaux et aux décideurs gouvernementaux.

Cela augmente aussi la probabilité que les décisions en matière de financement pour la police prises par les administrations municipales et les gouvernements provinciaux ne soient pas appuyées par la littérature de recherche et les pratiques exemplaires en matière de services de police, mais plutôt par l'opportunisme politique. Les spécialistes en services de police ont souligné « qu'il y a une tendance de gouvernements sous pression d'abandonner des politiques de réforme à long terme et de les remplacer par des politiques opportunes à court terme » (Johnston et Shearing, 2009, p. 418). Cela est évident dans le dialogue sur les paramètres économiques de services de police qui a actuellement lieu au Canada.

Plusieurs observateurs rencontrés pour le projet ont aussi affirmé qu'il était important d'aller au-delà de la « personnification » de la recherche où le point central de la recherche est seulement dans les intérêts d'universitaires particuliers. Cela ne nécessite pas l'abandon des principes d'étude critique, mais plutôt d'une expansion de la gamme d'enjeux abordés par la recherche et d'un milieu dans lequel les services policiers peuvent être des partenaires actifs dans l'exécution de la recherche et la diffusion de ses résultats. Il s'agit d'aspects qui seraient abordés par un centre national de recherche policière.

## **L'état de la recherche policière canadienne**

Les entrevues avec les répondants canadiens ont révélé qu'il existe seulement une capacité restreinte parmi les principaux groupes d'intervenants dans les services de police canadiens, y compris les commissions de services de police, les conseils municipaux et les associations de policiers, d'effectuer de la recherche; qu'il y a un manque d'accès aux études de recherche canadiennes et internationales; et que souvent il y a très peu de communication entre les universitaires et ces groupes. À cet égard, des partenariats collaboratifs pourraient augmenter l'accès à l'expertise dans le domaine des services de police. La Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne de gouvernance policière (ACGP) et de nombreuses autres associations ont remarqué qu'il est important de commencer à développer cette capacité.

Pour combler cette lacune, les organismes canadiens dépendent sur les résultats de la recherche des autres administrations internationales, particulièrement le R.-U. et les É.-U. Un officiel de la GRC a dit ce qui suit:

*« Si la GRC cherche à obtenir des données en matière d'application de la loi, il se tournera vers les É.-U., le R.-U., l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Tous ces pays effectuent beaucoup plus de recherche que le Canada et il semble y avoir une augmentation de la recherche aux É.-U. et au R.-U. Des difficultés surviennent en raison du modèle de services de police au Canada, puisque parfois on compare des pommes à des oranges. »*

La mesure dans laquelle les constatations de ces administrations s'appliquent aux travaux de la police canadienne n'a pas été examinée. Par exemple, il y a eu un intérêt robuste dans les développements des services de police au R.-U., y compris l'externalisation d'activités policières traditionnelles au secteur privé. La mesure dont cette pratique serait une stratégie efficace au Canada est inconnue. Certainement, l'absence actuelle de structures de responsabilité et de

transparence pour les agences privées de sécurité suggère qu'il y a un besoin d'examiner de près les autres options.

L'environnement des services de police canadiens, du point de vue de la géographie, des compétences, des lois et des politiques, est considérablement différent de celui des autres administrations. À l'exception de l'Australie, il y a de vastes différences dans les contextes géographiques au sein desquels les services de police du Canada sont offerts. Prenez comme exemple les services de police dans les collectivités éloignées et du Nord qui présentent des défis pour les services policiers auxquels les autres administrations ne sont pas exposées et qui requièrent un cadre de discussion différent en ce qui a trait aux principaux enjeux tels que les paramètres économiques et la durabilité des services de police. En comparaison, très peu de recherche a été effectuée sur les services de police dans ces environnements, malgré leur importance dans l'environnement des services de police canadiens.

Les services de police au R.-U., aux Pays-Bas et en Écosse sont aussi hautement centralisés. Cela facilite l'établissement de normes de rendement, la coordination de la recherche et la diffusion des résultats de recherche auprès d'un grand public.

## **Le gouvernement fédéral et la recherche policière**

Plusieurs personnes rencontrées ont souligné que dans de nombreuses administrations internationales, l'état joue un rôle majeur dans le financement de la recherche policière. Les gouvernements dans ces nations participent aussi à l'établissement de portails et de plates-formes par lesquels les résultats de recherche sont divulgués à un grand public et où la collaboration et le réseautage entre les universitaires, les services policiers et les autres groupes d'intervenants sont encouragés. En comparaison, le Canada ne coordonne pas centralement sa recherche policière et il n'y a aucun plan stratégique pour la recherche policière à travers le pays.

Une revue de l'historique de la recherche policière au Canada révèle que, à une certaine époque, il y avait une capacité robuste de financement de la recherche policière et de diffusion des résultats des études de recherche. Au cours des années 80, le ministère fédéral du Solliciteur général était à la tête d'une Unité de recherche policière bien dotée et hautement qualifiée qui était le point central de la collaboration avec les spécialistes universitaires en services de police et de la production d'une recherche policière de haute qualité. De plus, le gouvernement fédéral

fournissait un financement annuel à l'appui d'un certain nombre de centres de recherche universitaires en criminologie dans l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral faisait aussi la promotion de conférences nationales sur des sujets relatifs à la police. Un éducateur de police a dit que « les coupures du financement du gouvernement fédéral ont radicalement changé l'environnement de la recherche. »

Un universitaire se souvient de la participation du gouvernement fédéral dans la recherche policière auparavant:

*« Dans les années 70, le Solliciteur général jouait un rôle actif dans la recherche policière avec une division de recherche dotée de chercheurs et d'inspecteurs de divers services de police détachés à ce bureau. Cela était grandement avantageux puisque les inspecteurs qui travaillaient dans la division de recherche devenaient invariablement des chefs de police. Le financement était aussi beaucoup plus élevé et plus accessible. De plus, dans le climat actuel, il y a un manque évident de personnel qualifié (des personnes avec de l'expérience en recherche) pour pourvoir les postes des secteurs de recherche. »*

Au cours des trois dernières décennies, l'infrastructure de soutien de la recherche et les mécanismes de financements visant à faciliter la recherche et à encourager les relations collaboratives entre les universités, les gouvernements et les services policiers ont été coupé. Un spécialiste en services de police a remarqué que « pour l'instant, il n'y a aucune source de financement propre à la recherche policière. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) existe pour les chercheurs, mais n'est pas exclusif aux services de police. » Le rôle du gouvernement fédéral dans la diffusion des résultats de recherche s'est aussi réduit.

Dans le même ordre d'idées, la Commission du droit du Canada (CDC) a été démantelée en 2006, ce qui a affaibli de façon considérable la capacité de recherche sur les enjeux des services de police. La Commission participait à la facilitation de la recherche sur les politiques et les pratiques des services de police et était, dans tous ses aspects, une bonne optimisation des ressources. Le dernier volume produit par la CDC, *En quête de sécurité: l'avenir du maintien de l'ordre au Canada*, continu d'être fréquemment cité par les chercheurs en services de police. Maintenant âgé de plus de cinq ans, ce rapport est l'examen le plus récent des diverses dimensions des services de police dans la société canadienne.

L'un des résultats de ces développements est que, comparé aux autres administrations internationales, il n'y a virtuellement aucun financement du secteur privé ou du gouvernement

propre à la recherche policière. L'état actuel du financement pour la recherche policière au Canada est résumé dans les commentaires d'un sous-ministre délégué provincial de la justice: « Il n'y a aucun financement et il n'y a jamais eu de financement. » En ce moment, la majorité du financement fédéral pour la recherche policière provient de seulement quelques sources de financement consolidées, y compris le CRSH, et de contrats de gouvernements ponctuels pour des projets à court terme qui ont, en comparaison, une portée relativement petite.

Le CRSH accorde le financement pour la recherche par l'entremise d'un certain nombre de programmes, y compris le Programme des subventions ordinaires de recherche, le programme de Grands travaux de recherche concertée, les subventions de l'initiative de mobilisation des connaissances et les Réseaux de centres d'excellence. Le CRSH est une source principale de financement pour la recherche policière effectuée par les spécialistes universitaires. Une revue des subventions de recherche accordées par le CRSH au cours de la période de 2009-2011 offre une illustration de la gamme de sujets relatifs aux services de police qui ont reçu du soutien. Ceux-ci sont présentés dans le Tableau 1.

**Tableau 1 – Études de recherche relative aux services de police financées par le CRSH, de 2009 à 2011.**

Titre du projet	Montant
Faire enquête sur les perceptions des enquêteurs de police des témoins oculaires	32 346,00 \$
Tenir compte de l'écart: La responsabilité de l'État pour la violation des droits de la personne des entreprises privées de sécurité	20 000,00 \$
L'effet de la menace perçue sur la décision d'utiliser la force: Une étude de l'utilisation d'armes à impulsion	17 500,00 \$
Le système de plaintes concernant la police de l'Ontario: Perspectives sur la situation après trois ans	100 000,00 \$
Améliorer la compréhension des avertissements des services de police canadiens	27 998,00 \$
Les services de police dans les Caraïbes orientales de 1834 à 1962	27 000,00 \$
Menace, partenariat ou fausse alarme: Les services de police publics canadiens et les réalités de la sécularisation	10 000,00 \$

Suivre la criminalité transnationale de façon efficace: Évaluer la coopération policière dans les cas de trafic de stupéfiants	32 498,00 \$
Le Peacekeeper comme nouveau visage de la police: Les cas de la participation policière canadienne à la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	11 709,00 \$
Élaborer un programme exhaustif de recherche sur le profilage fondé sur la théorie	17 500,00 \$
Plaintes du public contre la police: Un appel pour une supervision significative et l'imputabilité de la police	17 500,00 \$

Bien que le CRSH finance des initiatives et des projets conjoints qui font appel à des partenariats entre le milieu universitaire et les secteurs publics, privés et à but non lucratif, selon plusieurs informateurs rencontrés pour le projet, les services policiers participent rarement en tant que collaborateurs aux projets de recherche financés par le CRSH. Comme un universitaire l'a remarqué:

*« Ceux qui demandent du financement du CRSH peuvent obtenir des subventions de création de partenariats qui peuvent être formés directement entre les services policiers et les chercheurs; toutefois, cela est laissé uniquement à l'initiative des demandeurs individuels. C'est à dire, la police doit communiquer avec les chercheurs ou vice-versa. »*

Un autre universitaire interrogé sur le projet qui a fréquemment accès au financement du CRSH a souligné que ces subventions visent le plus souvent des études principalement fondées sur la théorie affirmant « qu'elles ont tendance à produire des études rédigées pour d'autres chercheurs, contrairement à la communauté policière ou la collectivité générale. » Le plus souvent, comme l'indique ce spécialiste, la recherche est publiée dans des revues spécialisées et demeure « cachée en plein jour. »

Bien que les études de recherche financées par le CRSH puissent apporter une contribution importante à la littérature universitaire, aucun mécanisme n'est en place pour diffuser les résultats à un plus grand public, y compris les services de police. Lorsqu'ils sont disponibles, les rapports de recherche sont souvent dans leur format original (long et quelques-uns d'entre eux ayant une analyse statistique sophistiquée) et ne sont pas présentés dans d'autres formats qui

peuvent être accessibles, utilisés ou compréhensibles pour les personnes sans formation universitaire. La majorité de la recherche demeure « non publiée » ou est publiée dans des revues académiques. De plus, le financement du CRSH est souvent pour des « études ponctuelles » plutôt que pour des études qui font partie d'un programme national de recherche policière conçu pour appuyer des politiques et des pratiques fondées sur des preuves.

Les préoccupations relatives au caractère adéquat du financement pour la recherche policière, même au cours de la période de participation du gouvernement fédéral, ne sont pas nouvelles. Il y a deux décennies, le criminologue canadien Anthony Doob (1993) a fait l'observation suivante:

*« Vu le coût national des services de police et les préoccupations exprimées par les divers gouvernements en ce qui concerne ces coûts, on pourrait s'attendre à des investissements et à une attention en matière de recherche policière qui y correspondent. Pourtant, ce n'est pas le cas. »*

Un certain nombre de personnes interrogées ont mentionné que Sécurité publique Canada devrait être l'organisme-cadre approprié pour une stratégie nationale de recherche policière. Un éducateur de police rencontré pour le projet a dit « qu'il est essentiel que Sécurité publique s'investisse dans le processus et obtienne le leadership, la vision et la capacité d'opérationnaliser un mandat. » Un autre a remarqué, cependant, qu'il semble avoir un manque d'intérêt à transférer les responsabilités du Conseil sectoriel de la police à Sécurité publique Canada. » Ceci étant dit, un consensus existe parmi les canadiens interrogés sur le projet selon lequel le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales ont un rôle à jouer dans la création d'un modèle pour la recherche policière et la collaboration. La recherche policière a connu un important transfert des responsabilités au cours des 25 dernières années, ce qui a contribué à la fragmentation actuelle de la recherche et à l'absence de réseaux de recherche qui pourraient amener les services policiers, les universités et les autres groupes d'intervenants ensemble. Un spécialiste universitaire a offert l'observation suivante: « en ce qui concerne la recherche policière au Canada, nous avons tendance à penser aux plans locaux et provinciaux. » Il ajoute que le gouvernement fédéral s'est retiré d'un rôle de leadership ou de coordination dans les politiques en matière de services de police.

Bien que son financement et ses capacités soient limités, Sécurité publique Canada a un certain nombre d'unités qui effectuent des recherches présentant un intérêt pour la

collectivité policière au Canada. Au fil des années, chaque unité a fonctionné de manière légèrement différente. Certaines ont mis plus l'accent sur les projets de recherche à l'aide de ressources internes ou au moyen de l'évaluation du programme (ce qui est le cas pour le domaine de la prévention du crime), d'autres font en majorité de la recherche à l'interne, mais collaborent souvent avec des universités (p. ex., dans le domaine des services correctionnels) et certaines autres unités de recherche et de la politique sous-traitent principalement les travaux de recherche présentant un intérêt, tels que ceux sur le crime organisé ou sur d'autres enjeux liés aux services de police. L'ancien Secteur de la police et de l'application de la loi a entrepris des recherches en sous-traitance qui présentaient l'intérêt le plus direct pour la collectivité policière. Ces recherches sont gérées par des unités telles que Recherche et coordination nationale sur le crime organisé (RCNCO) et la Division des politiques en matière de police de la GRC (PMP GRC). Par exemple, depuis 2008-2009, RCNCO a investi environ de 250 000 \$ à 300 000 \$ annuellement dans les recherches en sous-traitance. Le processus de sous-traitance a fait appel de manière importante au processus d'approvisionnement compétitif, ce qui a eu comme résultat que les recherches ont été menées par un mélange de chercheurs internationaux et canadiens ainsi que par des consultants professionnels. La majorité des rapports de recherche, en particulier ceux des projets effectués en sous-traitance, sont accessibles au grand public sur le site Web de Sécurité publique Canada (<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/index-fra.aspx?t=cntrng-crmhttp%3a%2f%2f>) et sont fournis directement aux intervenants du milieu policier.

## **Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales dans la recherche policière**

Les renseignements fournis par les personnes rencontrées en entrevue indiquent que les gouvernements provinciaux et territoriaux ne participent pas en général à la recherche ou à la facilitation des partenariats de recherche collaborative avec les collèges et les universités. De plus, il a été souligné qu'il n'y a aucune structure en place pour permettre la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux aux réseaux collaboratifs. Un sous-ministre délégué provincial de la justice qui a été interrogé sur le sujet n'a jamais entendu parler du Centre

canadien de recherches policières et a seulement vu de la recherche « restreinte à inexistante » des universités dans sa province.

Aucune administration provinciale ou territoriale n'a en ce moment de plan stratégique en matière de recherche policière ou ne prend en charge le financement et la diffusion de la recherche policière. Par exemple, en Alberta le financement pour la recherche policière provient essentiellement des services policiers provinciaux eux-mêmes, le plus souvent des plus grands services policiers de Calgary et d'Edmonton. Cette recherche est limitée et se concentre principalement sur le déploiement des patrouilles et les taux d'arrestations. Une petite quantité du financement provient du Solliciteur général provincial; cependant, il n'y a aucune chaire de recherche financée par le gouvernement en Alberta.

Le plus souvent, le financement provincial et territorial est accordé seulement une fois pour une instance spécifique. Par exemple, en 2012 la province de l'Ontario a fourni un million de dollars en financement au Service de police de Toronto pour étudier des initiatives contre la violence commise par les gangs. Bien que le projet puisse mener à des observations clés dans les pratiques exemplaires de ce domaine, aucun mécanisme n'est en place pour faciliter la diffusion des résultats de l'étude, y compris les pratiques exemplaires et les « leçons apprises. » Cet exemple illustre le point selon lequel, là où le financement est disponible pour la recherche policière, l'investissement n'est pas optimisé. Une revue des divisions provinciales de services de police indique que très peu de recherche est effectuée par ces unités. Comme un gestionnaire de programme provincial l'a mentionné:

*« Tout est fait de manière ponctuelle. Il n'y a aucune stratégie provinciale pour la recherche policière et aucun forum pour que le personnel dans ces unités dans l'ensemble du pays puisse se rencontrer et discuter. Toute recherche requise est souvent exclusive à un sujet et le plus souvent il s'agit d'une étude de la littérature. »*

Un gestionnaire de programme sénior dans une division provinciale des services policiers a fait l'observation suivante:

*« Il y a un problème fondamental entre une recherche de qualité et les politiques publiques: lorsque le gouvernement réalise qu'il doit faire de la recherche, il n'a aucun échancier adéquat pour exécuter la recherche et, si elle est entreprise, lorsqu'elle est terminée, l'enjeu n'est plus pertinent et la recherche n'est plus requise. Il est très difficile d'avoir des politiques fondées sur les preuves en raison du temps nécessaire pour faire la synthèse de la recherche en politiques publiques. »*

Plusieurs personnes rencontrées ont indiqué qu'il existe le besoin de combler l'écart entre les politiques en matière de services de police et les chercheurs en services de police. Cela pourrait être permis par une communication régulière des résultats des recherches des études universitaires, la détermination des tendances et une communication continue avec les décideurs.

Un informateur qui a de l'expérience antérieure dans le travail avec la Division des services policiers de l'Ontario a indiqué que le gouvernement ne voulait pas s'associer avec aucune recherche au cas où qu'il y aurait des résultats négatifs. Ils ont tendance à participer exclusivement sur des sujets de recherche *qui ont un cachet politique, telle que la violence familiale, et sur des sujets de recherche qui conviennent à l'aspect politique*. Dans le même ordre d'idées, une autre division des services policiers était considérée comme n'ayant aucune expérience à mener de la recherche et se concentrait sur les enjeux récurrents dans les médias.

Un membre du personnel actuel dans une division provinciale des services policiers a indiqué que « les principaux secteurs des services policiers demeurent inexplorés. » Cela comprend les mesures de rendement des services de police et les mesures de l'efficacité. En ce moment, la plupart des divisions de services policiers ne se soucient que des taux de criminalité. Ce membre du personnel a aussi souligné qu'il n'y a aucun mécanisme en place actuellement pour que la recherche appuie les politiques.

Un secteur où les provinces et les territoires sont engagés dans la recherche policière est en ce qui concerne les études menées en collaboration avec les commissions d'enquête ou les enquêtes de secteurs particuliers des services de police, de la justice pénale, ou d'une combinaison des deux, souvent en réponse à un incident critique ou à une série d'incidents. En voici quelques exemples:

- *Le Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba* (Hamilton et Sinclair, 1999), commandé après la mort de Helen Betty Osborne à Thompson au Manitoba, et de John Joseph Harper à Winnipeg. Le rapport final de trois volumes comprenait un examen approfondi du peuple Autochtone et du système juridique, ainsi que des circonstances des deux morts et de nombreuses recommandations pour répondre aux défis auxquels font face les Autochtones dans le système juridique.
- *Restricting the Use of Conducted Energy Weapons in British Columbia* (Commission Braidwood sur la mort de Robert Dziekanski, 2009), première partie d'une enquête commandée par la province sur la mort de M. Dziekanski à l'Aéroport international de

Vancouver le 14 octobre 2007. Cette part de l'enquête s'est concentrée sur l'utilisation par la police des pistolets Taser et contient un examen exhaustif de la littérature.

- « A Review of Yukon's Police Force » (gouvernement du Yukon, 2010), commandé après la mort d'un homme autochtone dans les cellules de la GRC à Whitehorse. Le rapport final, *Sharing Common Ground* (Arnold, Clark et Cooley, 2011), contenait les renseignements recueillis au cours des consultations tenues avec les collectivités des Premières nations du Yukon, des séances de discussions de groupe avec les membres de la GRC de la Division M et la détermination des défis relatifs à la prestation de services de police dans les collectivités éloignées et du Nord. Le rapport comprenait un certain nombre de recommandations pour améliorer les relations entre les services de police et les collectivités et la prestation des services de police au Yukon.

La mesure selon laquelle les gouvernements provinciaux et territoriaux participent au financement de la recherche et aux partenariats collaboratifs avec les universités est au mieux irrégulière. Un sous-ministre délégué provincial de la justice a indiqué qu'il n'y avait en ce moment aucun accord en place entre son ministère et les universités. Il a souligné que, à l'occasion, son ministère reçoit une demande d'un étudiant pour de l'aide sur un projet de thèse et qu'ils essaieront d'associer l'étudiant avec les personnes-ressources appropriées dans un service de police. Toute recherche requise est effectuée à l'interne et dans sa province il n'y avait aucune structure ou aucun processus en place pour diffuser les résultats de recherche. D'après les renseignements recueillis dans le cadre des entrevues avec d'autres informateurs dans l'ensemble du Canada, il semble que la situation dans cette province ne soit pas unique.

Les administrations municipales peuvent aussi participer au financement de la recherche sur des enjeux particuliers en matière de services de police. Par exemple, la ville de Richmond, Colombie-Britannique (C.-B.), a appuyé la recherche examinant la faisabilité de créer son propre service de police municipal pour remplacer la GRC. Un certain nombre de municipalités, y compris Vancouver et Winnipeg, ont fait appel pour effectuer des examens opérationnels de leur service policier.

Malheureusement, il n'y a aucun répertoire central d'après lequel les renseignements peuvent être recueillis et diffusés sur les niveaux de financement de ces projets, la conception de la recherche, les données recueillies, les constatations de l'analyse et les chercheurs qui ont effectué les études.

## L'absence de la recherche et le dialogue sur les paramètres économiques et la durabilité des services de police

*« La recherche policière est hautement importante, car les services de police sont si coûteux. »* (universitaire)

*« En ce moment, il n'y a aucune mesure pour appuyer ou réformer les politiques. De la recherche doit être effectuée sur les paramètres économiques des services de police et cela doit alimenter les décisions sur le financement et les services de police, la façon dont les sommes sont dépensées et l'endroit où elles le sont. Le besoin existe pour une recherche fondée sur des preuves qui appuie la prise de décisions relatives aux politiques et qui détermine les exigences en matière de financement. »* (gestionnaire de programme sénior, division provinciale de services policiers)

Les nombreuses opportunités d'améliorer la recherche sur les services de police canadiens sont évidentes dans le débat actuel sur les paramètres économiques et la durabilité des services de police. Plusieurs informateurs ont remarqué que les résultats de recherche pourraient éclairer les décisions fiscales et politiques en matière des enjeux sur les services de police. Les décisions des commissions de services de police et les administrations municipales de même que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux pourraient être améliorées à l'aide des renseignements empiriques.

Les déficiences dans la recherche policière au Canada sont retrouvées dans le dialogue qui entoure les discussions sur les paramètres économiques des services de police. Les services policiers, les commissions de police et les conseils municipaux font face à des défis immenses pour maintenir les niveaux appropriés de services de police tout en tenant compte de la durabilité des services de police. Les discussions, les décisions budgétaires et les décisions en matière de politiques et de pratiques des services de police ne sont pas appuyées par les résultats de recherche ou des pratiques fondées sur des preuves.

Comme une personne interrogée l'a affirmé, « le niveau du dialogue, p. ex., « les taux de criminalité diminuent et les coûts des services de police augmentent », est trop simplifié et fait ombrage aux complexités dynamiques des services de police du début du 21<sup>e</sup> siècle. »

Plusieurs personnes rencontrées ont souligné que ce qui constitue des « services de police durables » dans une compétence ou une municipalité donnée n'a pas été déterminé, pas plus qu'un autre concept clé qui fait partie de la discussion. Des preuves contradictoires existent en ce

qui concerne de savoir s'il existe une augmentation des coûts des services de police dans toutes les juridictions. Il a été mentionné que les spécialistes en services de police ont remarqué que, par exemple, contrairement aux préoccupations selon lesquelles les coûts croissants des services de police accableront les budgets municipaux, dans certaines juridictions, la part du budget municipal réservée aux services de police est restée plutôt constante. Ils affirment aussi que « les taux de criminalité nous en disent plus au sujet d'une collectivité que ses services de police » et que, citant des données de Statistique Canada, il n'est pas évident que « le personnel des services policiers du Canada est en surnombre, particulièrement en comparaison aux rapports du personnel des policiers sur la population dans d'autres pays comparables » (Robertson, 2012, p. 353-354).

Plusieurs répondants ont aussi remarqué que les efforts visant à éclairer les discussions au sujet des coûts des services de police sont compliqués par un manque de capacité dans de nombreux services policiers à effectuer les analyses requises sur la façon dont les ressources sont utilisées et les résultats de ces utilisations. Pourtant, comme un certain nombre de répondants l'ont souligné, les décisions prises peuvent avoir des répercussions importantes sur l'efficacité et l'efficience des services policiers et la qualité de vie dans les collectivités.

Une présentation préparée par la GRC comprenait l'évaluation suivante du rôle que la recherche peut jouer dans les discussions des paramètres économiques des services de police:

*« La recherche peut avoir une énorme influence sur ces discussions. Par exemple, dans la sélection du personnel, il y a des augmentations importantes dans la détermination des plus performants en choisissant la méthode de sélection A par rapport à la méthode B. En faisant appel à nos connaissances scientifiques, nous pouvons profiter de beaucoup plus de grands bénéfices et d'un rendement accru des services de police pour les mêmes sommes (p. ex., si chaque agent ou chef de police a une performance améliorée de 10 %). Cela est aussi le cas avec la formation, où des connaissances scientifiques rigoureuses au sujet des meilleures façons de former le prochain gendarme aux services généraux, spécialiste en identité judiciaire ou membre de l'équipe d'intervention d'urgence mèneront à un rendement beaucoup plus grand (et, en bout de compte, une sécurité publique accrue) pour les mêmes sommes fiscales. Cela s'applique aussi pour la connaissance des comportements criminels, les régimes de rémunération, la collecte de renseignements et l'équipement et les techniques, entre autres. »*

Faisant un commentaire sur le rôle de la recherche dans les discussions sur les paramètres économiques des services de police, un spécialiste en services de police a dit ce qui suit:

*« Le besoin est grand pour que la recherche montre comment réduire les coûts et comment faire autant avec moins. Il doit y avoir une approche fondée sur des preuves pour évaluer le rôle des organismes de sécurité du secteur privé et la façon dont les services de police peuvent s'associer avec la sécurité privée. La recherche est aussi nécessaire pour examiner l'efficacité des autres modèles de services de police et de partenariats de services de police avec des organismes externes. On peut aussi utiliser la recherche pour explorer la façon dont l'efficacité des processus des services de police peut être améliorée. »*

Un autre universitaire a offert les observations suivantes sur le rôle que la recherche peut jouer dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services policiers:

*« Les universitaires peuvent établir une recherche fondée sur des preuves sur la façon dont les services policiers peuvent économiser de l'argent. Un bon exemple est l'étude sur la culture de la marijuana au sud de la C.-B. Cette étude a permis aux enquêteurs de déployer leurs ressources de manière plus efficiente, ce qui a réduit les coûts. Le problème est qu'il n'y a pas de fonds en ce moment dans les services de police pour toute forme de recherche. Par conséquent, dans l'environnement actuel, la recherche doit être lancée par les universitaires ou les agents individuels qui entrent dans le monde académique. »*

## **La capacité des services policiers à effectuer la recherche**

Les discussions avec les informateurs ont révélé que, à quelques exceptions notables, les services policiers canadiens ont très peu de capacité à effectuer de la recherche et de l'analyse en profondeur. Un universitaire a affirmé que « la plupart des services policiers ne consultent pas la littérature universitaire existante, et qu'ils élaborent encore moins de la nouvelle recherche. » Même les services policiers les plus grands n'ont peut-être pas un groupe d'analystes en mesure d'effectuer une analyse sophistiquée des données des services de police. Par exemple, dans un service de police de l'Ontario, la personne responsable de la planification est aussi responsable de la gestion des installations. La plupart des services policiers n'ont pas la capacité avec leur unité de planification et recherche (P et R) d'analyser continuellement la littérature sur les services de police et de consigner les pratiques exemplaires et les politiques et pratiques fondées sur des preuves. Comme un directeur de la P et R dans un service de police l'a remarqué:

*« Vous n'avez simplement pas suffisamment de temps pour aller en ligne et étudier à distance les pratiques exemplaires, les tendances émergentes ou la recherche émergente dans le monde entier. Mon personnel et moi n'avons pas le temps de consulter le site Web de la criminologie de l'Université of Toronto pour lire leurs toutes dernières publications. »*

Les services policiers éprouvent souvent de la difficulté à maintenir les efforts pour développer la capacité d'analyse. Un membre d'un service de police se souvient que lorsqu'il a été affecté à la section de la P et R, la fonctionnalité de l'unité était très rudimentaire. Tous les efforts de l'unité étaient concentrés sur l'élaboration de politiques internes. L'unité était formée d'une personne dans la P et R et d'un agent responsable de la supervision du poste, mais pas de la fonction. Il précise que « le poste de P et R était un poste très solitaire. »

Un ancien membre d'une unité de P et R dans un grand service de police canadien a dit « qu'il y a beaucoup de recherche, mais pas beaucoup d'évaluation. » Cette personne a remarqué que dans ce service de police en particulier, il n'y avait aucune interface avec les universités ou de partenariat collaboratif avec les universitaires. Une recommandation que l'unité de recherche et de planification participe au programme d'exercice pratique pour les étudiants universitaires locaux ne s'est jamais réalisé.

Toute la planification administrative dans ce service de police était effectuée à l'interne et se préoccupait principalement des dossiers. Le seul analyste se concentrait principalement sur les analyses internes, p. ex., « les demandes de services augmentent-elles ou diminuent-elles? », « pourquoi augmentent-elles ou diminuent-elles? », « le temps de réponse prioritaire augmente-t-il ou diminue-t-il? », « pourquoi augmente-t-il ou diminue-t-il? » Dans d'autres unités de P et R, la formation formelle est souvent restreinte pour les analystes de la criminalité. Les analystes peuvent être des membres assermentés qui apprennent par leurs propres moyens l'utilisation des outils analytiques tels que MapInfo. Il s'agit souvent de postes d'adaptation: les policiers qui, en raison de facteurs tels qu'une grossesse ou une blessure, ne sont pas en mesure d'exécuter les fonctions de leur poste régulier.

Un directeur de l'unité de P et R dans un grand service policier canadien a souligné que même dans de grands services policiers en Ontario et services de police régionaux qui servent de 400 000 à 700 000 personnes, le nombre de membres du personnel dédiés à la planification et à la recherche est minime:

*« La majorité de leur travail est la planification stratégique et les plans d'activités. Cela comprend l'analyse descriptive et statistique et la planification des activités. En grande partie, cela est effectué à partir de modèles. Pour la plupart de ces unités de recherche, les ressources étaient insuffisantes. »*

Bien qu'il s'agisse d'une situation commune dans l'ensemble des services policiers canadiens, elle est plutôt différente de celle des É.-U. où certains services policiers plus grands ont des analystes de la criminalité hautement formés qui effectuent des analyses sophistiquées. Un ancien membre d'une unité de planification dans un grand service policier canadien a dit:

*« lorsque je participais à des conférences de services de police aux États-Unis, souvent je n'étais pas en mesure de suivre la discussion. C'était à ce point sophistiqué. »*

Un ancien analyste dans un grand service policier urbain a remarqué que, même dans les cas où il y avait des patrouilles avec de l'expertise spéciale, les gestionnaires ne pouvaient pas comprendre leurs rapports et donc ils n'étaient pas utilisés. Un informateur a fait part d'une expérience dans un service policier urbain majeur qui concerne un policier avec des aptitudes analytiques exceptionnelles qui produisait des analyses très sophistiquées:

*« La plupart des officiers dirigeants ne comprenaient pas les analyses de l'agent, donc ils ignoraient son travail. Les rapports sont restés sur les tablettes. Les gestionnaires intermédiaires ne comprenaient pas les données de CAO [conception assistée par ordinateur] ou comment les utiliser, donc ils ne les utilisaient pas. Une différence fondamentale était avec les sergents d'état-major, qui ne savaient pas comment utiliser les données. Les rapports annuels de ce service policier étaient décrits comme s'ils comptaient essentiellement les chiffres sans aucune analyse. »*

Selon cette personne, le service policier « ne fait pas le travail de parler des enjeux avec une opinion éduquée. » On a également souligné que les services policiers ont aussi fait face à des difficultés pour attirer et conserver les analystes civils. De nombreux civils avec des compétences spécialisées et des agents assermentés avec de l'expertise en technologie de l'information ont quitté les services de police pour le secteur privé.

Ces commentaires suggèrent qu'une stratégie est nécessaire pour accroître la capacité des unités de P et R dans les services policiers canadiens au point où ces unités seraient en mesure d'effectuer des études de recherche sophistiquées et de collaborer avec des universitaires. Un certain nombre de personnes rencontrées ont indiqué que si les services policiers veulent développer la capacité d'effectuer de la recherche et de l'analyse sophistiquée, cela doit se faire par un effort organisationnel. Comme un d'entre eux l'a mentionné, « il doit avoir des champions du développement de la capacité et de connexion de l'analyse et de la recherche avec les politiques et les opérations. » Malheureusement, dans la plupart des services policiers au Canada, de tels champions n'existent pas. Ou, dans le cas de la GRC, il peut y avoir des champions

individuels dans les grades de leadership, mais le déplacement constant des agents a miné la continuité des efforts et le caractère légitime de l'entreprise de recherche.

## Défis dans le développement de la capacité des unités de P et R

La continuité et la durabilité des efforts sont un défi pour tous les services policiers, et cela est particulièrement le cas dans les unités de P et R, où le personnel peut être transféré, manquer d'expertise et même manquer d'accès au matériel de recherche. Un ancien analyste dans un grand service policier urbain canadien se souvient qu'un chef adjoint, en particulier, avait introduit une approche de gestion de la criminalité fondée sur COMPSTAT (un cadre de gestion de performance qui permet la synthèse de l'analyse de données criminelles et de désordre, de résolution de problème stratégique, et une structure de responsabilisation clairement définie). Les chefs de division devaient participer à des « conférences sur la criminalité » mensuelles et établir des rapports sur les activités criminelles dans leur division et sur ce qu'ils comptaient faire à ce sujet. Ce personnel policier de la division ne pouvait pas demander à ses subordonnés de participer et d'établir les rapports à sa place. Lorsque ce chef adjoint est parti pour pourvoir un poste dans un autre service policier, les conférences sur la criminalité ont pris fin.

Un autre répondant a mentionné qu'au cours de ses fonctions dans l'unité de P et R, il a été en mesure d'ajouter la vérification interne et la recherche de politiques publiques à son mandat. La P et R a été renforcée à un standard jamais vu auparavant et était appréciée. Cependant, lorsqu'il a été transféré de l'unité, elle fût remise à un seul poste qui se concentre uniquement sur l'examen des politiques et maintenant le service policier n'a pas le budget pour accroître la capacité de son unité de P et R.

Un obstacle majeur est que les services policiers n'ont pas accès aux bibliothèques et aux bases de données universitaires, ainsi qu'à d'autres outils de recherche. Les données primaires utilisées sont majoritairement accédé par le public par Internet, ce qui n'accorde pas le plein accès au matériel spécialisé ou aux résultats de recherche actuels<sup>1</sup>. De plus, le fait d'effectuer de la recherche primaire à l'aide des données internes est limité par la force des personnes qui font le travail.

---

<sup>1</sup> La bibliothèque du CCP donne accès à plusieurs ressources et outils de recherche à la GRC, au personnel des services de police et de l'application de la loi, et aux universitaires qui ont besoin de l'accès à la recherche policière.

De plus, les services policiers manquent en général de connaissances au sujet de la recherche qui pourrait être effectuée pour leur compte et ne sont pas conscients de sa valeur éventuelle.

Comme un chef de police sénior l'a dit, « ils ne savent pas ce qu'ils ne savent pas. » Les services policiers peuvent craindre l'embarras éventuel qui pourrait découler des études universitaires qui critiquent le service de police ou qui décèlent des fautes et des lacunes éventuelles dans les politiques et les pratiques d'un service de police. Cela est multiplié par les préoccupations du service de police sur l'accès à l'information par rapport au transfert de données aux universitaires. Un répondant émet l'opinion suivante:

*« Le résultat est un soupçon et une hostilité qui se sont formés entre le milieu universitaire et les services de police. Par conséquent, la capacité d'effectuer la recherche est insuffisante. De plus, lorsque de la recherche est effectuée, il n'y a aucun endroit où l'entreposer. »*

## **Pratiques exemplaires des unités de planification et de recherche**

Un certain nombre de répondants ont mentionné l'unité de P et R du Service de police de Vancouver comme un exemple de service policier avec une unité de planification, de recherche et de vérification bien approvisionnée en ressources avec des capacités importantes de recherche et d'analyse.

Comme un répondant l'a dit:

*« La direction au Service de police de Vancouver valorise les analystes et ce qu'ils ont à offrir. Elle comprend l'importance de l'analyse. La direction du Service de police de Vancouver a une longueur d'avance. Pour de nombreux chefs, la recherche est une considération secondaire. Il n'y a aucun service policier en Ontario qui peut se comparer au Service de police de Vancouver en ce qui a trait au talent et à la capacité. La direction comprend l'importance de l'analyse de rentabilisation. »*

Un autre a mentionné ceci:

*« Lorsque vous avez une direction qui ne valorise pas, ne comprend pas ou ne voit pas la valeur de la recherche, vous n'obtiendrez alors aucune forme de bonne recherche. La valeur varie entre ces services. Cela dépend à quel point ces chefs ont été exposés à sa valeur au cours de leur carrière. À Vancouver, à la majorité des cadres supérieurs ont, à un moment ou un autre, travaillé dans l'unité de recherche et de planification. »*

## Recherche de la GRC

En tant que service policier fédéral, il semble y avoir d'importantes opportunités pour améliorer la capacité de la GRC à effectuer de la recherche et à diffuser ses résultats. Un directeur de la GRC a affirmé que chaque division gère sa propre recherche, soit à l'interne, soit par l'entremise de contrats avec le milieu universitaire ou les sociétés d'experts-conseils du secteur privé. Cependant il n'y a aucun cadre national pour la diffusion des résultats de la recherche effectuée dans les divisions. L'officiel a rajouté « qu'il n'y a aucun objectif (de recherche) établi, seulement une quantité restreinte de fonds pour la recherche et la recherche qui est effectuée n'est souvent pas disponible à l'extérieur de la division. » Par exemple, ce répondant a remarqué ce qui suit:

*« Si la Division "E" veut entreprendre de la recherche, il n'y a aucune obligation d'obtenir l'approbation de la Direction générale. Dans ses politiques, la GRC a une obligation d'envoyer des copies de la recherche au Collège canadien de police (CCP) (trois en anglais, trois en français). En pratique, bien qu'il s'agisse d'une procédure formelle, il est questionnable à quel point la recherche effectuée est réellement envoyée au CCP. »*

En vertu du Manuel d'administration de la GRC, les employés de la GRC ont une obligation d'envoyer tous les 'publications' de la GRC incluant les documents de recherche 'publiés,' à la bibliothèque du CCP. Par contre, la GRC ne maintient pas une base de données centralisé sur les projets de recherche qu'elle a financé ou les résultats de ces activités de recherche. Cela rend impossible la détermination du montant de financement accordé aux activités de recherche de la GRC. Les renseignements fournis par le personnel de la GRC rencontré pour ce projet ont indiqué qu'aucun processus n'est en place pour s'assurer que la direction générale de la GRC est consciente de la recherche effectuée ou commandée par les divisions. Cela évoque le spectre que les études effectuées par les divisions ne sont peut-être pas communiquées aux autres divisions ou même à la Direction générale ou que des études semblables pourraient être reproduites dans un certain nombre de divisions.

Il y a aussi une variation considérable entre les divisions de la GRC dans leur capacité de recherche. Il n'y a pas de normes minimales pour doter les unités de recherche et planification au niveau des divisions. Cela signifie qu'il existe une variation importante parmi les divisions en ce

qui concerne leur capacité à effectuer de la recherche et les niveaux d'expertise du personnel assermenté et civil qui forme ces unités.

Pour illustrer le manque de capacité de recherche, une situation est survenue en 2013 selon laquelle il a été révélé que la GRC ne maintenait pas une liste exhaustive des membres de la GRC qui ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour mauvaise conduite. Une demande pour ces renseignements faite par les médias a reçu une réponse quatre ans plus tard.

La situation actuelle est peut-être le mieux résumée par les commentaires d'un éducateur de police:

*« La recherche à la GRC a été le Saint Graal insaisissable pendant les dix dernières années. La recherche est effectuée à l'intérieur des divisions et il n'y a aucune communication et diffusion. De nombreuses tentatives ont été faites pour élaborer une forme de gouvernance sur la recherche, mais cela a été difficile et, en bout de compte, un échec. »*

Un membre civil de la GRC qui participe au secteur des politiques a affirmé ce qui suit:

*« Il n'y a aucun budget pour la planification et la recherche d'un point de vue organisationnel. Chaque division a son propre budget. Les plus grandes divisions ont des budgets de recherche pour embaucher des universitaires et des experts-conseils. Les plus petites divisions n'ont pas de budget de recherche et n'ont aucun moyen de déterminer la nature de la recherche effectuée dans les autres divisions. Il y a eu au moins deux tentatives majeures de concevoir une fonction de recherche centralisée; toutefois, l'idée n'a jamais été largement acceptée. »*

## **Secteurs particuliers de recherche de la GRC**

Il y a quelques exceptions à la situation décrites dans la section précédente, y compris les analyses environnementales et les secteurs spécialisés, tels que les ressources humaines (RH) (sélection du personnel, recherche organisationnelle, formation et solde), les enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale, les enfants disparus et les sciences et technologies du comportement. Il semble qu'il y ait des processus en place pour la diffusion des résultats de ces activités de recherche. Des documents écrits ont été fournis par les personnes-ressources de la GRC concernant un certain nombre d'initiatives de recherche, y compris les suivantes:

*Sélection du personnel et autre recherche en matière de RH*

La majorité de cette recherche est effectuée par des universitaires et des professionnels affiliés avec des organisations telles que la Society for Industrial and Organizational Psychology, l'International Personnel Assessment Council et le Academy of Management. Ces organisations ont des conférences régulières, des sites Web et des revues qui diffusent les résultats de recherche. Les organismes de sécurité du secteur public (p.ex., services de police et services d'incendie) et l'armée sont particulièrement actifs dans ce travail. Cela entraîne la disponibilité d'une recherche propre aux services de police, ainsi qu'une recherche plus générale (mais toujours pertinente).

Le secteur des RH de la GRC a récemment lancé un conseil d'étude de la recherche en RH afin de simplifier et de coordonner l'évaluation, l'approbation et le suivi de la recherche en RH. L'un des objectifs de cette initiative est de réduire la nature isolée et la redondance d'une partie de la recherche interne.

#### *Recherche sur la solde*

L'unité de la recherche sur la solde et des services de soutien effectue une recherche élargie sur la rémunération pour le compte du Conseil de la solde de la GRC. L'objectif général est d'observer les pratiques exemplaires dans la rémunération des services de police canadiens, ainsi que de comparer le système de rémunération de la GRC à celui des autres services de police canadiens.

Les analystes et les chercheurs qui travaillent sur ces projets possèdent en général des titres professionnels d'organismes tels que le Human Resources Professional Association et le groupe WorldatWork. Bien que ces organismes ne fournissent pas d'études et de données propres à la rémunération des services de police, les analystes de la GRC appliquent les connaissances acquises de la formation avec ces professionnels pour ajuster la collecte de données et la recherche aux fins de la GRC. Les rapports de recherche sont diffusés à tous les participants de l'étude, y compris d'autres services policiers, les ministères gouvernementaux et les organismes centraux, ainsi que sur demande.

#### *Recherche en sécurité nationale et en renseignements criminels*

Le 23 juin 2011, le gouvernement du Canada, dirigé par Sécurité publique Canada, a annoncé le projet Kanishka. Il s'agit d'une nouvelle initiative de cinq ans dans le cadre de laquelle

10 millions de dollars seront investis dans la recherche sur le terrorisme et la lutte contre celui-ci. Ces questions pressantes pour le Canada visent à empêcher et à prévenir l'extrémisme violent. Selon le document fourni par la GRC, « le projet vise à mieux comprendre ce que signifie le terrorisme dans le contexte canadien, les changements qui surviennent au fil des années et ce que nous pouvons faire pour appuyer des politiques et des programmes efficaces de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Canada. » (<http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scr/cntr-trrrsm/r-nd-flight-182/knshk/index-fra.aspx>)

### *Partenariats d'apprentissage et de perfectionnement*

La GRC travaille avec les autres organismes gouvernementaux sur l'utilisation des médias sociaux pour faire avancer l'apprentissage et le perfectionnement organisationnels. L'unité de l'apprentissage fondé sur la technologie à l'intérieur de la Sous-direction de l'apprentissage et du perfectionnement est présente dans deux environnements de médias sociaux: ONGARDE et CUSSTG :

#### *1. ONGARDE: Environnement de recherche et de développement avancé du gouvernement en ligne*

Il s'agit d'un cadre collaboratif entre les organismes gouvernementaux visant à faciliter, à élargir et à optimiser les efforts de soutien mutuel. L'initiative est conçue afin d'appuyer l'innovation en reliant les organisations opérationnelles avec le soutien institutionnel avancé, d'éliminer la « distance » historique et les obstacles entre les opérateurs et le milieu universitaire aux niveaux organisationnels et d'établir de nouveaux modèles pour la collaboration des industries. C'est une infrastructure technologique qui permettra aux organismes gouvernementaux de collaborer dans le cadre d'un environnement virtuel commun aux fins de la recherche, du développement et de l'évaluation de méthodologies et de technologies émergentes.

#### *2. CUSSTG: Groupe de formation canado-américain sur les technologies de simulation*

La Sous-direction de l'apprentissage et du perfectionnement de la GRC a mis sur pied le Groupe de travail canado-américain sur les technologies de simulation (CUSSTG) avec l'appui et les conseils du ministère de la Défense nationale et du Federal Law Enforcement Training Centre (Department of Homeland Security des É.-U.). Le groupe comprend en ce moment cinq organismes fédéraux canadiens et six américains, alliant l'application de la loi, la défense et la

sécurité. Le groupe se concentre sur la formation et l'utilisation opérationnelle de simulateurs, de simulations sur ordinateur de bureau, de jeux vidéo et mondes virtuels et miroirs. Le groupe collabore dans des secteurs tels que les projets de recherche conjoints, l'échange de pratiques exemplaires, l'élaboration conjointe de produits, l'échange d'éléments et de terrains 3D et l'exécution de simulations formatives conjoints.

*Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités et Sous-direction des sciences du comportement (CCPEDE-SDSC)*

L'une des principales priorités du CCPEDE-SDSC est l'établissement de liens entre la recherche et les pratiques en matière de services de police actuelles et innovatrices. Le mandat de l'unité de recherche et de développement de programmes (URDP) à l'intérieur du CCPEDE-SDSC est d'effectuer la recherche pertinente aux opérations dans le contexte des personnes disparues et des restes humains non identifiés, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et des sciences du comportement. À ce jour, il y a deux postes de recherche permanents à temps plein, l'un étant dans le processus de catégorisation et de dotation. L'unité est appuyée par un employé civil temporaire (ECT) et un étudiant du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE) au niveau du doctorat. Les étudiants de stage pratique des universités locales sont utilisés lorsque des candidats appropriés sont identifiés.

L'URDP effectue de la recherche primaire et secondaire à l'appui des nombreux programmes exploités en vertu du mandat du CCPEDE-SDSC. Les études de recherche empirique primaire contribuent aux connaissances et à la compréhension de l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet à l'échelle nationale et internationale, des personnes disparues (des jeunes et des adultes), ainsi que les infractions et les délinquants violents, sexuels, en série, ou une combinaison des trois. L'un des buts principaux de cette recherche est d'améliorer la capacité d'application de la loi afin de protéger le public et d'améliorer les pratiques d'enquête. La recherche secondaire comporte une revue critique des travaux de chercheurs externes afin de déterminer à quel point les résultats peuvent être appliqués à l'application de la loi. Les chercheurs en services de police analysent les renseignements provenant des travaux empiriques des autres, rendent ces renseignements accessibles aux organismes d'application de la loi, déterminent à quel point elles s'appliquent et font des recommandations pour l'application, le cas échéant.

Toutefois, en raison des ressources limitées à l'intérieur de l'URDP du CCPEDE-SDSC et des multiples secteurs qui requièrent l'expertise et les données de la recherche (par exemple, l'orientation stratégique, les réponses du gouvernement), la capacité actuelle d'effectuer de la recherche empirique primaire est restreinte. Les projets doivent être sélectionnés en fonction de la priorité avec diverses demandes provenant des programmes internes et des tendances émergentes. Pour compléter les ressources financières et humaines parfois limitées, l'URDP favorise les partenariats avec les organismes universitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux, le cas échéant. En raison des enjeux de sécurité de confidentialité des renseignements, l'établissement de partenariats peut être un processus long et compliqué. Par conséquent, la prudence est toujours de mise lors de la conclusion d'accords de recherche collaborative. La majorité de la recherche effectuée dans le CCPEDE-SDSC vise une consommation interne. Les résultats de cette recherche sont distribués par l'entremise des voies de communication organisationnelles de la GRC et peuvent être divulgués aux organismes d'application de la loi, aux organismes partenaires, ou une combinaison des deux.

Le personnel supérieur du programme à la GRC reconnaît que la capacité interne actuelle pour effectuer de la recherche policière et la diffuser est modeste et, comme on l'a remarqué, dispersée dans l'organisation en fonction des secteurs spécialisés. Il s'agit de systèmes externes très structurés pour des domaines de recherche plus particuliers et généraux (p. ex., la sélection du personnel, la formation ou la sécurité nationale) que la GRC peut surveiller et desquels elle peut profiter.

### *Recherche technique*

La majorité de la recherche effectuée par la GRC est de nature technique. Par exemple, la Sous-direction de l'apprentissage et du perfectionnement tient des discussions préliminaires avec RDDC en ce qui a trait à la recherche afin de déterminer si la distance et la taille de la cible sont équivalentes. Par exemple, si une cible de taille régulière à 100 mètres est équivalente à une cible de taille réduite (moitié) à 50 mètres. Cela pourrait accroître l'accessibilité aux champs de tir pour les renouvellements de qualifications et la formation en tir réel en doublant le nombre de champs de tir.

De plus, en 2010, la Sous-direction de l'apprentissage et du perfectionnement de la GRC a lancé de la recherche fondée sur des preuves sur la détérioration et le maintien des aptitudes dans le but

de déterminer à quel point un membre devrait « rafraîchir » ses aptitudes psychomotrices, plus particulièrement en ce qui concerne les armes à feu et les options d'intervention. La Sous-direction de l'apprentissage et du perfectionnement a fait alors appel au Conseil sectoriel de la police pour rassembler des universitaires et des chercheurs sélectionnés du Canada et des É.-U. afin de discuter de la littérature et des expériences. Ils prévoient maintenant rassembler le groupe de travail pour déterminer les prochaines étapes de cette recherche. DÉPOT (faculté de formation des recrues de la GRC), lequel fait partie de ce groupe de travail de recherche, pousse encore plus sa recherche sur la conservation des aptitudes à l'aide de simulations. La recherche est en cours et les premiers résultats sont prévus en 2014.

### *Analyses de l'environnement*

En plus de ces activités, depuis environ la dernière décennie, la GRC a effectué des analyses de l'environnement. Selon un officiel de la GRC le but original des analyses était d'amener la direction à penser au-delà du quotidien. L'analyse visait à examiner les tendances dans les collectivités, se concentrer sur les répercussions stratégiques et se préparer aux enjeux émergents. Il semble que l'analyse de 2011 soit la dernière en raison du fait que les renseignements recueillis n'ont pas été utilisés dans la GRC et qu'elle était considérée dans certains cercles comme une « fin en soi. »

### *Secteurs de préoccupation en suspens*

Selon l'opinion du personnel de la GRC rencontré pour cette étude, il y a un certain nombre de secteurs où de la recherche supplémentaire est requise, y compris l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et les sciences du comportement. Selon eux, les chercheurs doivent continuellement examiner les techniques utilisées par les délinquants et aider les services de police à rester à jour en ce qui concerne l'utilisation de la technologie et l'anticipation des adaptations au *modus opérande*. En ce moment, il y a seulement une petite quantité de recherche dans ce secteur en raison du caractère sensible de ce sujet et de l'éthique de la recherche. Un autre secteur dans lequel il y a eu peu de recherche canadienne est la science du comportement, où le besoin existe de reproduire les premiers travaux effectués par le FBI et d'améliorer la capacité d'enquête et d'analyse des profileurs criminels.

On considère aussi qu'il est important que la recherche ciblée se concentre sur la découverte de techniques fiables du point de vue empirique pour simplifier les enquêtes. Par exemple, dans le secteur de la pornographie infantile, l'URDP favorise la recherche visant à élaborer des outils d'évaluation du risque valide du point de vue empirique qui aident à déterminer quels délinquants ont une plus haute probabilité de commettre des infractions hors ligne. De la recherche semblable dans l'évaluation du risque, l'établissement des priorités et le classement entre les cas est aussi nécessaire dans d'autres enquêtes menées par le CCPEDE et la SDSC. Avec des ressources financières limitées, il est impératif que les efforts de recherche soient orientés de manière à aider les enquêteurs à se tourner vers les délinquants les plus prolifiques.

La recherche dans le secteur des outils technologiques qui aident les enquêteurs est aussi considérée comme une priorité. Cela était considéré comme particulièrement important pour s'assurer que le temps et les efforts des enquêteurs sont optimisés, que les outils existants sont utilisés et que de nouveaux outils d'enquête sont élaborés au besoin.

## **Organismes avec une composante de recherche, de diffusion, ou une combinaison des deux**

Il y a un certain nombre d'organismes et de réseaux professionnels spécialisés qui appuient la recherche relative aux services de police, et qui porte particulièrement sur ce sujet. Voici plusieurs des organismes les plus prestigieux:

### **Le Conseil sectoriel de la police**

Le Conseil sectoriel de la police est exploité sous Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Il s'agissait d'une initiative nationale visant à déterminer les défis communs en ressources humaines et à trouver des solutions novatrices aux enjeux urgents en ressources humaines des services de police. Le financement pour le Conseil sectoriel de la police a pris fin en mars 2013 et il n'y a aucun plan de transition en place pour s'assurer que ses travaux se poursuivront.

Le Conseil sectoriel de la police a reçu un financement fédéral de 8 à 11 millions de dollars au cours de ses huit années de fonctionnement et il a participé à une diversité d'initiatives de recherche. Parmi les enjeux abordés par le Conseil sectoriel de la police on retrouvait le

recrutement, l'éducation et la formation, le perfectionnement du leadership et la mesure du rendement. Le Conseil sectoriel de la police a aussi mené le Projet de cadre de compétences de 2008 à 2013, lequel a reçu un financement d'environ 4,5 millions de dollars. La recherche a été effectuée par un certain nombre de sociétés d'experts-conseils externes du secteur privé, y compris Deloitte & Touche. La détérioration des aptitudes était aussi un point central. Le plan initial devait commencer avec une étude de la littérature afin de déterminer les études de recherche antérieures, bien que cette phase ait été de courte durée en raison de l'absence de recherche.

Un universitaire rencontré en entrevue pour le projet a formulé l'observation suivante au sujet du Conseil sectoriel de la police:

*« Le Conseil sectoriel de la police faisait de l'excellent travail en tentant de diffuser l'information relative aux travaux qu'il faisait. C'était un succès partiellement en raison des réseaux qui étaient créés, mais il ne démontrait aucunement de consistance. Cela n'était pas accessible à tout le monde de la façon dont cela aurait dû l'être. »*

Un éducateur de police a remarqué que le Conseil sectoriel de police avait essayé de créer une approche cohérente qui rassemblerait les universitaires et les professionnels et qui coordonnerait et diffuserait la recherche; cela a toutefois été généralement un échec.

## **Le Collège canadien de police**

Selon plusieurs personnes rencontrées, le Collège canadien de police (CCP) est actuellement en mode de restructuration et évalue son rôle dans la recherche et le développement . Le budget actuel du CCP pour la recherche est d'environ 225 000 \$ par année. Le budget de fonctionnement du CCP a été diminué de 33 %, et, selon les répondants, cela a grandement endommagé sa capacité de recherche. Le CCP facilite les discussions en cours au sujet des paramètres économiques de services de police et est dans le processus de rassembler des professionnels et des universitaires pour produire une série de rapports de recherche universitaire sur la durabilité des services de police. Plus récemment, le CCP a participé à trois symposiums sur les paramètres économiques des services de police et a appuyé une tournée d'études des cadres au R.-U. Cependant, à ce jour, aucun document n'a été publié suite à ces initiatives. (www.cpc.gc.ca)

## Réseau canadien du savoir policier

Le Réseau canadien du savoir policier (RCSP) a été créé à l'aide de diverses sources de financement et joue un rôle clé dans l'apprentissage en ligne dans le domaine des services de police. Le RCSP offre approximativement 80 cours au personnel de services de police dans l'ensemble du pays. Bien qu'il n'effectue aucune recherche, c'est un mécanisme utile pour diffuser la matière fondée sur la recherche. L'Atelier de Stanhope est une initiative du RCSP et du Conseil sectoriel de la police qui rassemble les policiers et d'autres membres du personnel des services de police « pour discuter des enjeux et des avancées pertinentes dans l'apprentissage amélioré par la technologie. » (<http://www.stanhopeconference.com/>) ([www.cpkn.ca/fr](http://www.cpkn.ca/fr))

## Commissions de police

Habituellement, les commissions de police n'effectuent aucune recherche ou n'en assurent pas le financement. Les commissions individuelles peuvent appuyer des projets locaux, mais ceux-ci ne font pas appel à des revues ou à des évaluations universitaires. En 2012, l'ACGP a tenu un forum sur les paramètres économiques des services de police, se tournant vers l'environnement, les enjeux et les coûts. L'un des principaux résultats était la détermination du besoin d'une recherche et d'une évaluation indépendante des pratiques exemplaires. Plusieurs répondants ont souligné que la plupart des membres de commissions de police dans tout le Canada n'ont pas accès à la recherche sur les services de police. Par conséquent, des décisions importantes, y compris les décisions en matière de financement de certaines compétences, sont prises dans une absence totale d'information.

L'opinion du président de l'ACGP était que la participation du gouvernement fédéral à l'appui de la recherche policière est essentielle. Cette participation devrait être sans lien de dépendance pour assurer l'indépendance des universitaires. L'idée est que l'appui du gouvernement devrait être l'élaboration d'un centre de recherche qui rassemblerait les universitaires et les experts en la matière.

## **Le Centre canadien de recherche policière**

Le CCRP a été fusionné au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS) sous la supervision de RDDC. Le CCRP effectue de la recherche sur les aspects plus techniques des services de police. Il a aussi récemment appuyé une initiative des RH de la GRC, l'élaboration d'une évaluation adaptée informatique pour la sélection de policiers. Un répondant a estimé que la CCRP a reçu un financement de 5 millions de dollars au cours des cinq dernières années, bien que ce chiffre ne puisse pas être vérifié. Il y a quelques indications selon lesquelles la recherche effectuée par le CCRP est devenue plus rigoureuse au cours des dernières années, avec l'étude par l'équipe de recherche sur les dispositifs Taser citée comme exemple.

([www.drdc-rddc.gc.ca/](http://www.drdc-rddc.gc.ca/))

## **L'Association canadienne des chefs de police**

L'ACCP est grandement respectée dans la communauté policière canadienne et elle appuie une fondation de recherche. Malheureusement, l'équipe de projet n'a pas réussi à communiquer avec un porte-parole de l'organisme. Par conséquent, cette étude n'est pas en mesure d'explorer les enjeux entourant l'état actuel de la recherche policière au Canada, le rôle de l'ACCP dans l'appui de la recherche, la diffusion des résultats de recherche ni le niveau de financement que l'ACCP fournit pour la recherche.

Par contre, plusieurs personnes rencontrées ont indiqué que la fondation de recherche de l'ACCP a, à l'origine, été lancée par un don individuel que l'ACCP devait doubler. Le point central de la fondation de recherche comprend la compréhension de l'environnement actuel de la recherche policière au Canada, l'exploration du potentiel que l'ACCP soit un répertoire pour la recherche et l'exploration/recherche d'un rôle éventuel de l'ACCP en tant que facilitateur de la recherche. Cependant, un répondant a remarqué que « cela est toujours à l'étape de l'élaboration. Il est difficile de dire comment cela sera opérationnalisé. »

([www.cacp.ca](http://www.cacp.ca))

L'ACCP appuie aussi l'Institut d'études stratégiques internationales (IÉSI). Le programme de l'IÉSI « est fondé sur un modèle d'apprentissage et de recherche expérimental fondé sur les problèmes qui combine les séances en salle de classe, les études en ligne indépendantes et les conférences électroniques avec la recherche internationale sur le terrain dans une variété

d'aspects opérationnels et de gestion de l'administration des services de police et de la justice » (ACCP, 2011). Le programme est formé de cohortes de chefs de police qui effectuent de la recherche sur des thèmes de recherche relatifs aux enjeux actuels des services de police. Le rapport de 2012 portait le titre *Sécurité publique globale – Rendement et aspects économiques liés aux services de police: une nouvelle perspective*. Les résultats de l'étude ont été présentés dans le cadre de divers forums dans tout le pays et à l'adresse suivante:

[www.cacp.ca/ISIS/pages/ISIS.php?title=ISIS\\_2012\\_Full\\_Circle\\_Community\\_Safety\\_Model](http://www.cacp.ca/ISIS/pages/ISIS.php?title=ISIS_2012_Full_Circle_Community_Safety_Model)

Plusieurs parmi les personnes interrogées ont démontré un certain degré de pessimisme au sujet du rôle de l'ACCP dans la recherche policière. Un ministre provincial supérieur percevait l'ACCP plutôt comme un groupe de lobbyistes qui pourrait se concentrer seulement sur les enjeux de recherche qui intéressent les chefs de police. Une autre personne rencontrée a affirmé que « la fondation de recherche est de la responsabilité de ACCP et le type de recherche effectuée dans cette fondation pourrait être influencé par ce que l'association considère comme étant important. » Une autre personne rencontrée a dit qu'une priorité de l'ACCP devrait être d'accroître la capacité des unités de recherche et planification dans les services policiers. D'autres organismes qui pourraient participer à des secteurs particuliers de recherche comprennent le Canadian Committee of Police Psychologists et l'Ontario Association of Law Enforcement Planners, ce dernier qui est un réseau libre tentant d'accroître son prestige.

## **Le Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité: Quelles sont les leçons apprises?**

Le Réseau de la police canadienne sur les Autochtones et la diversité (LEAD) a été fondé en 2003, et il était un partenariat entre le programme multiculturel de Patrimoine canadien et l'ACCP et a été facilité par la GRC. Une partie du mandat de LEAD était « d'effectuer de la recherche de fond sur les normes nationales, les pratiques exemplaires internationales et les définitions universelles pour les crimes haineux et contre un groupe identifiable pour les policiers et le personnel juridique qui travaillent avec les Autochtones et des collectivités ethniques, raciales et religieuses diversifiées. »

Malgré le fait que LEAD n'existe plus, il est toujours mentionné sur les sites Web de l'Association des chefs de police des Premières Nations (jusqu'en mars 2013) et du Conseil

sectoriel de la police. Selon une personne experte en politiques policières interrogée au sujet de l'étude, les principales raisons pour lesquelles le programme LEAD a été un échec étaient une absence de leadership, un manque de financement et les difficultés de transférer une idée d'un concept à la réalité fonctionnelle. L'absence d'une archive des initiatives empêche de comprendre les origines, l'évolution et la dissolution du programme LEAD. De tels renseignements pourraient être utilisés pour éclairer les politiques et les programmes futurs.

Cela illustre le point plus général qu'il n'y a aucun mécanisme au Canada pour enregistrer les activités en cours des programmes et de la recherche policière. Le manque d'une « sagesse » cumulative, selon plusieurs personnes rencontrées pour l'étude, signifie qu'il y a peu de possibilités, voir aucune, de leçons apprises et d'accumuler une littérature sur les pratiques fondées sur des preuves.

### **Les relations entre les services policiers et les universitaires**

Une opinion grandement partagée parmi les universitaires rencontrés était que les relations avec les services policiers étaient soit inexistantes, soit caractérisées par un certain degré de soupçon et de manque de confiance mutuel. En soulignant cette division, un observateur a indiqué qu'il nous faut « des professionnels-spécialistes qui peuvent avec autorité et productivité combler ce gouffre... Les services de police et le public seraient bien servis par une recherche plus indépendante et une analyse critique des services de police » (Robertson, 2012, p. 343).

Plusieurs répondants rencontrés pour le projet ont remarqué que dans tout le Canada, il y a très peu de partenariats entre le milieu universitaire et les services de police, et encore moins de relations institutionnelles entre les deux parties. Comme indiqué ci-haut, cela est principalement dû au manque de compréhension parmi les services de police du rôle des universitaires et à l'absence d'un cadre stratégique global et d'un organisme visant à faciliter la création de relations durables.

D'autres raisons expliquant l'absence de partenariats entre les services de police et le milieu universitaire ont été caractérisées par un éducateur de police qui a noté que les services policiers craignent les résultats de la recherche. Ils sont aussi timides lorsqu'il s'agit de faire affaire avec les universitaires puisque « traditionnellement, si vous laissez les universitaires choisir les choses

qu'ils trouvent intéressantes, ils vont trouver les verrues des services de police. » Les services policiers sont nerveux à ce propos, même lorsqu'ils commandent la recherche. Il y a de l'agitation par rapport à ce qu'il en résultera. Le répondant a aussi noté que les services policiers doivent réellement, à un certain point, accepter le besoin d'une approche fondée sur des preuves en ce qui concerne les enjeux de légitimité et de crédibilité.

Cet éducateur a remarqué qu'un autre défi était que les services policiers recevaient souvent peu de recommandations des universitaires sur la façon d'améliorer la prestation des services de police:

*« Bon nombre de fois, c'est le cas de chercheurs qui soulignent nos défauts et qui omettent de fournir des réponses ou des moyens d'amélioration. La recherche a tendance à être une "critique du moment" et n'est pas une analyse opérationnelle ou une analyse culturelle qui permettrait à l'organisation de faire de l'avant et de dire "voici les choses qu'il faut faire pour opérer un changement dans les services de police. »*

Un obstacle majeur à la collaboration entre les services policiers et le milieu universitaire est l'absence d'un engagement, de la part des deux côtés, de comprendre les objectifs des uns et des autres quand il s'agit de la recherche.

*« Les services policiers doivent être ouverts aux chercheurs qui remettent en question leurs philosophies et les chercheurs doivent être ouverts à faire de la recherche qui aide d'abord les services policiers et qui fait avancer leurs intérêts universitaires en deuxième lieu. Les universitaires ne se sont pas aidés eux-mêmes. La plupart des rapports universitaires au cours des vingt dernières années ont eu tendance à être plutôt critiques ou négatifs envers les services policiers (les "dénigrer"). Le résultat est que peu de recherche a été produite qui peut être intégrée dans les politiques en matière de services de police. La recherche requiert un grand niveau de confiance entre le milieu universitaire et les services policiers. Les services policiers sont bien conscients du besoin de changer leurs pratiques et de réduire les coûts. Ils ont besoin d'aide pour y arriver. »*

Une autre raison pour la barrière entre les services policiers et les universitaires est l'absence d'un processus pour la communication et la collaboration permanentes. Il n'y a aucun forum, électronique ou autre, pour la discussion d'enjeux en matière de services de police, la diffusion des résultats de recherche ni pour le réseautage.

Une conséquence de la barrière entre les services policiers et le milieu universitaire est, selon Bradley et Nixon, un mal entendu mutuel entraînant un « dialogue de sourds » (2009, p. 423).

Cela pourrait mener à la conversation suivante:

Universitaire: « Pourquoi les agents de police ne lisent-ils même pas les rapports de recherche ? »

Agent de police: « Pourquoi les chercheurs ne peuvent-ils pas écrire dans une langue claire ? »

Universitaire: « Pourquoi les services policiers ne sont-ils pas prêts à examiner leur propre rendement organisationnel ? »

Agent de police: « Pourquoi les chercheurs ne sont-ils pas prêts à produire de l'information qu'une personne pratique ayant de l'autorité peut utiliser pour changer un aspect restreint de l'organisation plutôt que des structures théoriques et explicatives inutiles pour ceux qui cherchent à résoudre des problèmes ? » (Bradley et Nixon, 2009, p. 427)

Seule l'élaboration de partenariats collaboratifs entre les chercheurs et les professionnels peut surmonter cela (Bradley et Nixon, 2009; Johnson et Shearing, 2009, p. 415). Un chef de police a émis le commentaire suivant:

*« À ce stade-ci, la barrière entre les universitaires et les services policiers représente un défi pour effectuer la recherche nécessaire. Un équilibre doit être atteint entre les deux côtés. C'est à dire, les services policiers veulent maintenir le contrôle sur ce qui est publié, alors que les universitaires ont besoin de la liberté d'effectuer la recherche nécessaire (pertinente). Les universitaires et les services policiers doivent établir un climat de confiance. Afin d'y arriver, il est important que les universitaires soient critiques, mais qu'ils ne condamnent pas les services policiers ou ne cherchent pas à les mettre dans l'embarras avec leurs constatations. »*

Les relations entre les services policiers et le milieu universitaire semblent être les plus robustes dans les administrations où les services policiers sont des participants actifs à la sélection des enjeux à étudier et il y a une dimension « appliquée » aux études. Un universitaire de la C.-B. a remarqué qu'il y avait souvent une bonne collaboration entre les services policiers et les universitaires dans la province. Cela a été encouragé par la création de trois chaires de recherche financées par la GRC (ce sujet est abordé ci-dessous). L'opinion de ce spécialiste est que les renseignements provenant des chaires de recherche ont été incroyablement utiles à la GRC et aux services policiers municipaux de la C.-B.

Un autre enjeu est qu'il faut avoir une définition claire de la nature de la recherche et de quelle recherche doit être effectuée. C'est-à-dire, il y a des travaux appliqués très précis qui complémentent et appuient ce que le service policier fait. Pour l'instant, les services policiers ont tendance à être ouverts à ce type de recherche. Réciproquement, les travaux libres plus critiques sont moins intéressants pour les services policiers; pourtant, c'est le type de recherche qui doit être fait. Toutefois, cela peut être abordé en présentant la recherche comme quelque chose qui est intéressant pour les services policiers et les universitaires. Un spécialiste policier a fait l'observation suivante:

*« Il doit y avoir une certaine forme de discussion en table ronde entre les services policiers et les universitaires qui ont fait de la recherche sur les services de police ou il doit y avoir un tiers quelconque en place pour négocier la relation et les partenariats entre les universitaires et les services policiers. »*

Plusieurs répondants ont souligné que les services policiers devraient élaborer leurs propres capacités de recherche et savoir-faire. Cela serait utile, puisque s'il y a des personnes au sein de l'organisation qui effectuent de la recherche, ils auront une plus grande compréhension du rôle de la recherche et de ce que signifie faire de la recherche. Subséquemment, les services policiers n'ont principalement pas la volonté d'investir leurs propres fonds dans la recherche policière. Ils ont tendance à être très prudents et attentifs à ce qu'ils font.

Il semble y avoir un potentiel considérable pour que les collèges et les universités élaborent des relations collaboratives avec les services policiers. Un examen approfondi du potentiel pour l'élaboration de la collaboration entre les universités et les services policiers en Alberta, lequel comprend des études de recherche, un programme de spécialistes en stage dans le service policier et des stages pratiques pour les diplômés du premier cycle, a décelé un potentiel considérable pour une telle initiative (Griffiths et Fennig, 2010).

## **Programmes universitaires en études policières**

Un certain nombre d'universités, telles que Dalhousie, York, Carleton, Ottawa et Toronto, ainsi que l'université Fraser Valley, ont un petit nombre de membres de faculté avec des intérêts en recherche policière. Cependant, il n'y a en ce moment aucun consortium national de départements universitaires canadiens qui ont des membres de faculté détenant une expertise en recherche policière. La recherche effectuée dans ces universités est en général propre aux

intérêts des membres de faculté individuels, comme l'est l'étendue de la collaboration avec les services policiers. Il y a actuellement une seule chaire de recherche du Canada dans un domaine de recherche connexe aux services de police: la chaire de recherche du Canada sur la sécurité, l'identité et la technologie à l'Université de Montréal.

Il y a plusieurs programmes universitaires qui mettent une emphase particulière sur les études policières. Ces programmes ont un certain nombre de cours enseignés par des chargés de cours de faculté à temps plein et à temps partiel qui peuvent comprendre des agents de police actifs ou des chargés de cours détenant des connaissances sur les politiques et les pratiques policières. Les programmes mentionnés particulièrement par les personnes rencontrées comprennent, entre autres, les suivants:

#### **School of Criminology and Criminal Justice de la University of the Fraser Valley (UFV)**

Ce programme offre un baccalauréat et une maîtrise qui comprennent des cours sur les services de police. Le programme héberge le Centre for Public Safety and Criminal Justice Research, le directeur étant un membre de faculté qui détient une chaire de recherche de la GRC (discuté ci-dessous). Le Centre a un programme de recherche actif avec les services policiers de toute la province et fait un effort concerté pour intégrer les étudiants à des projets de recherche sur le terrain.

([www.ufv.ca/cjsr](http://www.ufv.ca/cjsr))

#### **School of Criminology de la Simon Fraser University (SFU)**

Ce programme comprend un programme d'études policières qui offre un certificat en études policières dans le cadre d'un baccalauréat en criminologie. Il y a un certain nombre de membres de faculté avec des intérêts en recherche policière, y compris l'entomologie judiciaire, le terrorisme, l'anthropologie judiciaire, l'analyse de la criminalité, la gestion de cas criminel majeur, la diversité dans les services de police, l'imputabilité des services policiers, les services de police communautaires et les services de police dans les collectivités du Nord et éloignées, entre autres. Les membres de faculté dans l'école travaillent de près avec les services policiers dans la province, dans le pays et dans le monde et il y a un certain nombre de projets collaboratifs en cours. L'école est aussi l'hôte de l'International Centre for Urban Research Studies (ICURS), dirigé par deux membres de faculté qui détiennent des chaires de recherche de

la GRC (discuté ci-dessous).

([www.sfu.ca/criminology/](http://www.sfu.ca/criminology/))

### **Mount Royal University (MRU)**

La MRU offre un baccalauréat de quatre ans en justice pénale. Il y a aussi le Center for Criminology and Justice Research qui existe afin d'encourager la recherche sur un large éventail d'enjeux de justice pénale, y compris les services de police. Le programme à la MRU comprend un programme de stage pratique pour les étudiants de premier cycle, ce qui leur permet d'être placés dans des services policiers et d'autres organismes de justice pénale.

([www.mtroyal.ca/](http://www.mtroyal.ca/))

### **University of Regina**

Le programme d'études policières de la University of Regina offre un baccalauréat en études policières. Ce diplôme de premier cycle comprend trois années d'études générales, suivies par un trimestre à l'institut de police et un stage d'un trimestre à un service de police. Le programme a deux cheminement: 1) un cheminement professionnel pour les étudiants employés par un service policier avant leur quatrième année d'étude qui comprend un placement en stage avec un service policier; et 2) un cheminement universitaire qui comprend aussi un placement en stage pratique. Les étudiants dans ce cheminement ne sont pas orientés vers une carrière en services de police. Le Département d'études juridiques de l'université offre aussi une maîtrise en études policières. Le programme d'études policières a formé de nombreuses relations collaboratives avec une diversité de services policiers et d'organismes professionnels dans la province. Il comporte aussi la chaire en études policières de la Law Foundation of Saskatchewan.

En l'absence de programmes d'études supérieures en services de police qui offrent des modes d'apprentissage flexibles (p. ex., une combinaison de cours en ligne et sur le campus), de nombreux agents de police s'inscrivent à des programmes à l'étranger. Un programme fréquemment fréquenté par le personnel policier canadien pour des études supérieures est le School of Policing Studies de la Charles Stuart University en Australie ([www.csu.edu.au/study.arts-courses.policing/](http://www.csu.edu.au/study.arts-courses.policing/)). Ce programme est offert dans un format flexible en ligne et sur place. Il n'y a aucun programme d'études supérieures semblable au Canada.

([www.uregina.ca/](http://www.uregina.ca/))

## **Les laboratoires de recherche et les chaires de recherche universitaires: l'expérience de la Colombie-Britannique**

En Colombie-Britannique, la GRC, les services policiers provinciaux, la SFU et l'UFV ont élaboré un partenariat collaboratif unique pour financer les laboratoires de recherche et les chaires de recherche à la SFU et à l'UFV. Les postes de chaire de recherche sont semblables à des postes de professeur appuyés par des dons, avec l'exception que les postes ont des termes fixes de cinq ans et les chaires sont exonérées des responsabilités d'enseignement.

Les postes de chaire de recherche ont été créés selon un accord entre la SFU, l'UFV et la GRC et finalisés par le ministre du solliciteur-général et de la sécurité publique de la province. La GRC verse le salaire annuel de 150 000 \$, par chaire de recherche (un total de trois chaires, deux à la SFU et une à l'UFV), alors que les universités respectives couvrent les frais supplémentaires et les avantages, estimés à 30 000 \$ par année. Des fonds supplémentaires sont utilisés pour appuyer les employés de laboratoire.

L'université fournit l'espace de bureau et l'espace pour héberger le laboratoire. Il y a aussi des bureaux pour les agents de police qui collaborent aux divers projets (bien que ceux-ci soient rarement utilisés, voire jamais). L'attente est que les chaires obtiennent du financement complémentaire d'autres sources pour payer les employés et maintenir le laboratoire; par conséquent, ils organisent des collectes de fonds pour obtenir les sommes supplémentaires (environ de 5 à 7 millions de dollars) du gouvernement, du CRSH, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNGC), de groupes de la santé et d'entreprises partenaires (p. ex., IBM).

Les laboratoires de recherche à la SFU et l'UFV sont les seuls de leur genre au monde. Un attribut distinctif clé des laboratoires est que les données policières sont stockées et analysées à l'extérieur des bases de données « internes » des services policiers. L'un des principaux objectifs de l'établissement des deux centres en C.-B. était d'accorder aux universitaires l'accès aux données policières afin qu'ils puissent effectuer des analyses de recherche pour aider à éclairer les politiques et les pratiques des services de police.

Les priorités en recherche pour les laboratoires de recherche sont établies en collaboration avec les centres et la GRC. Parmi d'autres projets, les laboratoires de recherche ont participé à la

stratégie de réduction de la criminalité en C.-B. Les laboratoires ont aussi démontré qu'ils pouvaient être un centre de formation majeur pour les étudiants de premier, deuxième et troisième cycles qui ont un accès sans précédent aux services policiers et aux données policières dans un environnement sécurisé.

## **L'Institute for Canadian Urban Research Studies (ICURS) à l'université Simon Fraser**

Les travaux en laboratoire de l'ICURS sont dirigés par deux chaires de recherche de la GRC. Le laboratoire embauche des étudiants de maîtrise, des étudiants de doctorat, des étudiants postdoctoraux, des boursiers et des spécialistes en visite (professeurs en sabbatique). L'ICURS a été mise sur pied avant la création des postes de chaire de recherche et le protocole d'entente (PE) avec la Division E de la GRC et le gouvernement provincial. Le Conseil d'administration à l'ICURS est formé du sous-commissaire de la GRC pour la Division E de la GRC, le directeur des services policiers provinciaux et le vice-président de la recherche à la SFU. Des réunions régulières sont aussi tenues avec l'officier responsable de la Sous-direction des analyses criminelles, Division E de la GRC. Le laboratoire a coûté environ 7 millions de dollars, ce qui comprend les 3 à 5 millions de dollars pour le construire. IBM a fait don de l'équipement informatique.

Un protocole détaillé a été établi afin d'assurer la sécurité et l'anonymat des données de la GRC qui sont transférées au laboratoire de l'ICURS. Les données sont acheminées à la SFU par un employé des Services TI ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité. Ensuite, les données sont stockées sur le principal ordinateur sécurisé de l'université. Les données sont alors transférées à l'ICURS par un réseau sécurisé. Le personnel de la TI aide en analysant les données. Les renseignements qui peuvent identifier une personne sont supprimés des données avant leur analyse dans le laboratoire de recherche.

Une myriade de dispositions de sécurité entoure le fonctionnement du laboratoire de l'ICURS, y compris une interdiction d'utiliser des caméras et des téléphones cellulaires et l'exigence que les personnes qui entrent dans le laboratoire doivent signer les registres d'entrée et de sortie. À l'intérieur du laboratoire, aucun ordinateur n'a de processeur. Au lieu, les postes de travail sont formés d'un écran et d'un clavier. Le processeur se trouve dans une salle distincte sur la

technologie de « lame » (donné par IBM) auquel ceux qui travaillent en laboratoire n'ont pas accès.

Le point central de la recherche du laboratoire est stratégique et universitaire, avec une emphase sur les enjeux « globaux » et des études pluriannuelles longitudinales. Les membres de la faculté et les étudiants dans le laboratoire travaillent à l'intérieur d'un cadre multidisciplinaire et utilisent de grandes bases de données. Le laboratoire de l'ICURS à la SFU a accueilli les spécialistes policiers d'un certain nombre d'universités canadiennes et internationales et d'organismes gouvernementaux. Bon nombre de spécialistes en visite ont été en congé sabbatique de leur université d'origine ou en congé de leur organisme d'attache. En 2012, le docteur Graham Farrell, professeur en criminologie à l'Université Loughborough au R.-U., s'est joint à l'ICURS en tant que boursier en recherche supérieur. L'ICURS a aussi un certain nombre de boursiers postdoctoraux et de chercheurs.

On estime que cela coûte de 3 à 5 millions de dollars pour construire un laboratoire avec les capacités des installations de la C.-B. De plus, cela coûte environ 100 000 \$ pour que les services de TI des universités maintiennent le laboratoire et assurent la sécurité des données. Ces coûts sont pris en charge par l'université. Les PE devaient respecter les lois sur l'accès à l'information fédérales et provinciales, puisque la GRC est à la fois une entité fédérale et provinciale. Les laboratoires de recherche peuvent aussi participer à des projets de recherche pour des organismes gouvernementaux particuliers. Dans le même ordre d'idées, le laboratoire de la GRC coûte environ 7 millions de dollars, ce qui comprend les 3 à 5 millions de dollars pour construire le laboratoire.

### **Le Centre for Public Safety and Criminal Justice Research à l'université de Fraser Valley**

Le Centre for Public Safety and Criminal Justice de l'UFV est sous la direction d'une chaire de recherche de la GRC. Le laboratoire de recherche au Centre a une cote de sécurité inférieure à « Très secret. » Le Centre embauche des étudiants de premier cycle en stage et d'autres étudiants de premier cycle pour travailler sur divers projets à court terme. Le point central du Centre est la recherche opérationnelle et tactique. Tous les rapports écrits que le Centre produit pour la GRC sont publiés sur le site Web de la GRC.

Le Centre participe à une initiative appelée « recherche menée par les universités » que le Service divisionnaire de la stratégie opérationnelle facilite à la Division E de la GRC. Le laboratoire de l'ICURS ne participe pas à cette initiative. L'un des principaux objectifs du Centre est d'avoir une « collaboration opérationnelle » avec la GRC. Le directeur affirmant que « la GRC collabore avec nous sans arrêt; il y a des policiers ici tout le temps. »

Le point central du Centre à l'UFV est la recherche appliquée et la réponse aux demandes du domaine. Comme le directeur le remarque: « La GRC décide du travail. Elle aide à éclairer les priorités de recherche. Le type de recherche que nous faisons au Centre est opérationnel et d'une importance pratique pour la GRC. » L'objectif global du Centre est d'aider les services policiers à faire ce qu'ils font et à le faire mieux.

([www.ufv.ca/cjsr](http://www.ufv.ca/cjsr))

## **Évolution des deux centres**

Les laboratoires de recherche à la SFU et à l'UFV ont évolué en deux modèles différents depuis leur inauguration: le programme de l'UFV est, comme l'admet son directeur, plus « appliqué » que le laboratoire de la SFU. Le directeur du Centre à l'UFV utilise beaucoup les étudiants de premier cycle pour exécuter les projets sur le terrain centrés sur les opérations, alors le laboratoire de la SFU examine davantage les enjeux globaux et fait appel à des étudiants d'études supérieures, bien que quelques étudiants de premier cycle participent aux activités de laboratoire dans le cadre du programme pratique sur le terrain de la School of Criminology. Il n'y a en ce moment aucune présence permanente sur place de la GRC ou d'un service de police municipal dans l'un ou l'autre des laboratoires de recherche. Les deux centres représentent dans une large mesure les orientations et la perspective universitaire des chaires de recherche qui participent au fonctionnement des laboratoires.

## **Incidences sur la recherche policière canadienne**

Les deux centres de recherche en C.-B. se concentrent principalement sur les enjeux en matière de services de police dans la province. Aucun des deux centres n'a ni la capacité ni le mandat de servir comme portail pour la recherche policière au Canada, bien que chaque centre ait établi des partenariats collaboratifs avec les services policiers et, dans le cas de l'ICURS, avec d'autres instituts internationaux. Les centres sont une composante éventuelle d'une stratégie nationale de

recherche policière au Canada, bien que leur rôle dans une telle initiative doive être déterminé en consultation avec les chaires de recherche et la GRC.

## **Le rôle des sociétés d'experts-conseils du secteur privé dans la recherche policière canadienne**

Un certain nombre de répondants rencontrés en entrevue pour le projet ont remarqué qu'au cours des dernières années, les sociétés du secteur privé participent de plus en plus à l'exécution d'études sur les services policiers et pour les services policiers. Selon eux, cela a été encouragé par l'absence d'une infrastructure pour le financement de la recherche policière, le manque d'une capacité à l'interne pour de nombreux services policiers et la faible quantité de relations collaboratives entre les services policiers et les universitaires. Cela est aussi un résultat du fait que la majorité de la recherche universitaire n'examine pas les défis politiques et opérationnels des services de police. De plus, les études de recherche universitaires sont souvent effectuées sur de longues périodes, ce qui réduit leur utilité pour les services policiers qui font peut-être face à des difficultés immédiates.

Les sociétés du secteur privé, y compris KPMG, Deloitte (anciennement Deloitte & Touche, EY (anciennement Ernst & Young) et d'autres ont effectué un certain nombre d'études pour les services policiers. Ces sociétés sont disponibles et, en l'absence d'une structure de coordination nationale pour la recherche policière, elles sont en mesure de fournir aux clients des renseignements en temps opportun sur les diverses facettes de la prestation de services de police. Une évaluation de l'étendue selon laquelle ces études ont bien saisi les dynamiques et les nuances des services de police est au-delà de la portée du présent rapport. Cependant, plusieurs personnes rencontrées ont souligné que bon nombre des plus grandes sociétés d'experts-conseils du secteur privé effectuent des analyses de rentabilisation des services policiers, ce qui peut utiliser une conception de projet plutôt différente de celle qui serait utilisée par un universitaire possédant l'expertise pour effectuer de la recherche policière. Un membre d'une association professionnelle a remarqué qu'un « argument de vente » clé pour les sociétés d'experts-conseils du secteur privé était que l'analyse peut être effectuée dans un court délai. Par exemple, une « revue opérationnelle » récente, portant sur un service policier urbain majeur au Canada, était prévue se terminer en seulement 14 semaines.

Des personnes-ressources canadiennes et internationales ont indiqué un certain nombre de différences importantes entre la recherche universitaire et la recherche effectuée par des sociétés d'experts-conseils du secteur privé. Elles comprenaient le fait que les sociétés du secteur privé n'ont pas les mêmes exigences que les universitaires en terme de rigueur des méthodes, de « l'indépendance » et de l'exigence que tous les projets sur le terrain subissent une revue exhaustive de l'éthique pour s'assurer que, entre autres, les participants fournissent un « consentement éclairé » et que les intérêts des populations vulnérables et à risque et des jeunes soient protégés.

Les répondants ont mentionné un certain nombre de difficultés relatives à la participation des sociétés du secteur privé à la « recherche » effectuée sur les services policiers, y compris les suivantes:

- Les sociétés du secteur privé n'appliquent pas la même rigueur à leur méthode d'exécution des études que les universitaires;
- La plupart des sociétés du secteur privé utilisent un cadre d'analyse de rentabilisation et un modèle standard qui ne sont peut-être pas une mesure valide des demandes sur les services policiers, de l'efficiency et de l'efficacité du déploiement des ressources ou des dimensions plus qualitatives des services de police, y compris la notion de « légitimité » policière;
- Souvent, les études effectuées à ce jour par les sociétés d'experts-conseils du secteur privé ne considèrent pas les « facteurs de demande » sur les services de police, y compris le transfert répandu des charges de travail qui se produisait (et qui se produit) des autres organismes;
- Les études effectuées par les sociétés du secteur privé n'utilisent pas en général d'analyses statistiques sophistiquées;
- Les études par les sociétés du secteur privé excluent en général un examen des attentes et des expériences du public et des défis de la prestation des services de police aux populations à haut risque, à risque et vulnérables;
- Les études par les sociétés du secteur privé excluent en général la considération des dynamiques qui entourent la prestation des services de police aux minorités visibles et culturelles;

- Cette recherche n'a pas pour but de développer les capacités des services policiers à effectuer des études de recherche futures;
- Les résultats des études effectuées par les sociétés du secteur privé sont rarement publiés et diffusés;
- Les études peuvent ne pas être diffusées et bon nombre peuvent ne pas être disponibles sur le Web;
- Les études n'encouragent pas la formation de relations collaboratives entre les universités, les gouvernements et les services policiers;
- La majorité des études effectuées par les sociétés du secteur privé sont du genre « une étude et c'est terminé » et ne contribuent pas à l'accumulation des connaissances relatives aux services de police au Canada ou de pratiques exemplaires;
- Il est souvent difficile d'avoir accès aux renseignements sur les coûts de ces études;
- Les principales considérations des sociétés du secteur privé sont les contrats et le flux monétaire, ce qui peut compromettre la rigueur des concepts de projet.

Un chef de police a proposé une évaluation des études menées par les sociétés d'experts-conseils du secteur privé, affirmant que ces études étaient souvent superficielles et n'étaient pas en mesure de saisir les nuances des services de police.

Bien qu'une comptabilité précise des coûts globaux pour les études effectuées par les sociétés d'experts-conseils du secteur privé ne puisse pas être déterminée, le coût des études individuelles sont reconnues comme étant importantes avec de nombreuses études coûtant de centaines de milliers de dollars. Il est peu probable que les sociétés d'experts-conseils du secteur privé soient un partenaire dans l'élaboration d'une stratégie de recherche policière canadienne ou dans la création d'un institut national pour la recherche policière.

## **La diffusion de la recherche policière**

Contrairement aux autres administrations sondées pour le projet, il n'y a en ce moment aucune structure ou aucun processus avec lesquels les résultats de la recherche policière peuvent être diffusés dans un format opportun, accessible et convivial. À une certaine époque, le CCP produisait le *Journal du Collège canadien de police* qui contenait souvent des articles sur la recherche. Il y a plus d'une décennie, le journal a cessé d'être publié et il n'a pas été remplacé

par un autre journal propre aux services de police. À l'occasion, de la recherche policière est publiée dans la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, l'*Administration publique du Canada* et les *Cahiers canadiens de sociologie* ainsi que dans les journaux universitaires publiés aux É.-U., au R.-U. et en Australie, à une fréquence moindre. Il s'agit de la matière qu'on dit souvent comme étant « cachée en pleine vue », mais qui pourtant pourrait être utilisée pour éclairer les décisions en matière de politiques et de pratiques opérationnelles.

Le Canada est décrit par l'une des personnes rencontrées comme étant « des années-lumière en retard sur les É.-U., lequel a le National Institute of Justice, le Police Executive Research Forum et d'autres plates-formes pour faciliter la recherche collaborative et la diffusion des renseignements. » Tous s'entendaient sur le besoin d'une structure qui rassemble la recherche policière universitaire, gouvernementale et indépendante. Dans les autres administrations sondées, il y a une diversité de structures qui servent de répertoires pour la recherche, qui produisent des résumés de recherche et qui facilitent les relations collaboratives entre les services policiers et les universitaires. Au sujet de la diffusion des résultats de recherche, un universitaire a remarqué ce qui suit:

*« La recherche n'est pas diffusée de manière systématique. Les chercheurs peuvent présenter leur travail à des journaux ou rédiger des livres, mais il n'y a aucune entité particulière responsable pour la diffusion de la recherche policière. Le Journal du Collège canadien de police était une telle source; cependant, sa publication a pris fin au milieu des années quatre-vingt-dix. Essentiellement, l'ensemble de la diffusion et de la capacité de recherche pour la recherche policière a été réduit depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Par exemple, une plus grande quantité de recherche est effectuée pour éclairer la formation dans le milieu militaire, contrairement aux services de police. »*

Cela correspond à l'opinion d'un chef de police qui a remarqué qu'une plus grande attention était accordée à la recherche dans le milieu militaire, même s'il y avait beaucoup plus de policiers que de soldats.

## **Le rôle du gouvernement fédéral**

Plusieurs personnes rencontrées ont spéculé quant à savoir si le gouvernement fédéral prendrait un rôle de leadership dans des initiatives de facilitation visant à aborder l'état actuel de la recherche policière au Canada et à appuyer la création d'une structure permettant la diffusion des résultats de recherche. Un universitaire a fait l'observation que le gouvernement fédéral se

concentre souvent exclusivement sur le travail de la GRC et ne finance pas actuellement un centre national pour la recherche policière, puisque les services de police est une responsabilité provinciale. L'universitaire a ensuite fait remarquer que le gouvernement fédéral pourrait avoir un rôle à jouer dans le financement d'un tel centre, compte tenu des défis actuels des services de police au Canada.

Un certain nombre d'universitaires rencontrés pour le projet ont comparé la situation actuelle au Canada avec celle aux É.-U., émettant l'observation suivante:

*« En ce moment, les États-Unis utilisent quelques modèles intéressants tels que le PERF et le NIJ, lesquels sont, d'une certaine façon, un site pour la collecte et un point central de la recherche et ils peuvent diffuser à grande échelle des renseignements, puisqu'ils sont crédibles et qu'ils sont fondés sur un programme de transfert des connaissances. Il n'y a rien de semblable à cela au Canada. Le Conseil sectoriel de la police y ressemblait quelque peu, mais son orientation était exclusive et il avait du succès seulement en raison du processus de réseautage qu'il était en mesure de faciliter. »*

*« Nous n'avons même pas un moyen de diffuser le bon travail qui se produit dans le pays qui appuierait ou suggérerait même que ce type de recherche est important et crédible. Nous n'avons aucun moyen de dire: « voici l'excellent travail qui se fait au Canada » ou « voici les façons de combler le besoin pour ce type de recherche permanente. »*

Le consensus parmi les canadiens interrogés au sujet du projet était que le besoin existe de créer une nouvelle structure et de nouveaux processus pour la diffusion de la recherche. Cela doit être crédible, global et plus représentatif des différentes compétences. Les sections suivantes du rapport abordent les initiatives dans les administrations internationales qui pourraient orienter tout effort visant à créer de nouvelles structures et de nouveaux processus au Canada.

## **L'état de la recherche policière dans des administrations internationales sélectionnées**

La deuxième composante du projet était un examen de la recherche policière dans des administrations internationales sélectionnées. Une revue des administrations internationales sélectionnées a révélé qu'il y a une diversité de sources de financement pour la recherche policière, de cadres de collaboration entre les universitaires et les services policiers et de structures visant à assurer une grande diffusion des résultats de recherche. Malgré cela, une étude menée par le Collège européen de police (citée dans Weisburd et Neyround, 2011, p. 3) a

constaté que seulement cinq des 30 pays attribuent une valeur « élevée » à la recherche en science policière. Cela suggère qu'il y a bien du travail à faire dans ces administrations aussi.

## Angleterre

### Le College of Policing

Le College of Policing du R.-U. a commencé ses activités en 2013 en tant qu'organisme professionnel pour la recherche policière. Il a remplacé la Improvement Agency du Her Majesty's Inspectorate of Constabulary (HMIC). Le collège vise à aider les services policiers à établir une approche fondée sur les preuves aux opérations. Selon la chef de l'unité de l'analyse de recherche et des renseignements, un organisme avec cette structure et ce mandat n'a jamais été tenté auparavant en Angleterre. Cela représente un pas important vers l'avant en ce qui a trait à l'utilisation par les services policiers de la recherche fondée sur les preuves, puisque traditionnellement les services policiers étaient fondés sur le métier plutôt que de fonctionner depuis une base scientifique. Conformément à cette notion, une fonction supplémentaire du collège est de fournir aux policiers les compétences et les capacités en recherche à l'avenir.

La plupart des membres du personnel du College of Policing proviennent du Home Office. Bien que la majorité du travail du Home Office soit axé sur la pratique avec une orientation vers des enjeux plus généraux tels que la cybercriminalité et le gangstérisme, le travail du College of Policing est plus exclusif dans sa portée (revues opérationnelles). Cependant, il travaillera avec le Home Office sur les programmes de réduction de la criminalité qui requièrent des partenariats plus larges. Actuellement, le collège est principalement financé par le Home Office. L'objectif est que le College of Policing devienne un organisme agréé. C'est alors que le financement changera. Ce changement signifiera que le financement proviendra de subventions et d'organismes partenaires.

([www.homeoffice.gov.uk/police/college-of-policing/](http://www.homeoffice.gov.uk/police/college-of-policing/))

### Mandat

Le mandat du College of Policing est le suivant:

*Protéger l'intérêt public :*

- Promouvoir les valeurs de services de police efficaces;

- Apprendre des améliorations dans les services de police et les appuyer;
- Maintenir l'éthique et les valeurs.

*Établir et améliorer les normes nationales de professionnalisme :*

- Élaborer un ensemble de normes acceptées à l'échelle nationale pour les policiers et le personnel ;
- Fournir des cadres pour mettre à l'essai les normes et récompenser les réalisations;
- Appuyer les secteurs d'activités nationaux.

*Déterminer les preuves de ce qui fonctionne dans les services de police et faire part des pratiques exemplaires :*

- Élaborer un ensemble de connaissances formé par la recherche fondée sur les preuves et les pratiques exemplaires ;
- Former une compréhension des menaces à la sécurité publique en évolution et permettre au service de conserver les capacités nécessaires.

*Appuyer la formation et le perfectionnement professionnel des agents de police et du personnel :*

- Élaborer et maintenir le programme national de formation en services de police, l'évaluation et les cadres d'accréditation ;
- Offrir de la formation en leadership et spécialisée ;
- Accréditer les éducateurs et assurer leur qualité ;
- Élaborer du leadership et de l'expertise futurs par une gestion efficace des talents.

*Faciliter et motiver le personnel et les partenaires à travailler ensemble afin de réaliser un but commun :*

- Former des partenariats afin de mieux utiliser les connaissances des spécialistes ;
- Appuyer les comportements et les actions voulus qui intègrent les valeurs du service ;
- Assurer l'interfonctionnement avec les partenaires et les autres secteurs.

Un rôle clé du College of Policing sera l'élaboration de recherche basé sur les preuves pour la pratique des services de police et s'assurer qu'elle est diffusée. Cela sera réalisé par des partenariats avec les universités et les universitaires. Le collège travaille aussi avec d'autres

organismes, y compris le secteur privé, pour s'assurer que, le cas échéant, le service policier est en mesure d'avoir accès à de la formation optimale de sources externes. Le collège travaille avec les services policiers pour leur conférer des connaissances et fournir des conseils et de l'aide sur une gamme d'activités de service de police, y compris les opérations en uniforme, le recrutement et la formation, le perfectionnement en leadership et la prestation efficace de services de police. Le collège influence aussi les normes de formation et le perfectionnement des agents de police et du personnel policier afin de s'assurer qu'ils maintiennent les compétences nécessaires pour exécuter leurs fonctions.

### **Activités de recherche**

Les études de recherche menées par le collège visent à développer la capacité et à élaborer des partenariats avec les services policiers. Une petite équipe de recherche exécute les projets. En ce moment, la majorité de la recherche se concentre sur l'élaboration de projets pilotes. Par exemple, le collège entreprend en ce moment une analyse des techniques et des pratiques de formation policière. Le collège s'associe avec les professionnels du milieu universitaire et des services de police. Les universitaires sont invités à effectuer des examens par les pairs des projets et les professionnels sont inclus en tant qu'auteurs afin de leur fournir de l'expérience pratique et les compétences nécessaires pour effectuer ce travail à l'avenir. Habituellement, les services policiers communiquent avec le collège pour faire de la recherche. Ils expliquent les enjeux qu'ils veulent aborder et le collège effectue la recherche si le projet est réalisable, ou cherche à obtenir des clarifications afin de déterminer l'enjeu réel et propose d'autres voies au service policier. La plupart du temps, le service policier a été ouvert à ce processus.

Selon la chef de l'unité de l'analyse de recherche et de renseignements, il y a eu une augmentation de la volonté du service de police d'établir un partenariat avec le collège et de participer à une approche fondée sur des preuves. Les organismes reconnaissent graduellement le besoin de la recherche fondée sur des preuves et un nombre croissant de principaux dirigeants appuient le travail fondé sur des preuves.

Les résultats de recherche sont diffusés de différentes façons. La recherche terminée est alimentée dans divers volets du collège sous la forme de volets et les autres matières et les études sont publiées sur le site Web du collège, adaptées aux divers publics. De plus, le collège offre des cours de maîtrise, appuyés par l'utilisation croissante des médias sociaux (particulièrement

Twitter). La volonté du collège d'utiliser les médias sociaux se voit par la nomination du collège d'une personne particulière pour maintenir et gérer ce secteur. L'étendue à laquelle les services policiers intègrent les résultats de la recherche dépend du service policier individuel. Le London Metropolitan Police (le Met) a récemment renouvelé sa structure de gestion du rendement en fonction de sept principes fondés sur les preuves. Le collège a fourni au Met la recherche qui appuie ces principes.

### **Les paramètres économiques des services de police**

Le College of Policing joue un rôle plus important dans ce domaine, particulièrement par l'entremise du « What Works Centre. » Le centre a conçu un système de classement pour le coût et a élaboré une monnaie commune afin de décrire le coût des interventions. À un niveau plus général, il y a aussi une concentration accrue sur la façon de mesurer le coût et sur les efforts des professionnels à avoir une approche scientifique de base afin qu'ils soient en mesure d'effectuer eux-mêmes le travail. Le centre travaillera avec des spécialistes universitaires, des services policiers et d'autres partenaires pour fournir du matériel fondé sur les preuves afin d'éclairer les décisions en matière de politique sur les dépenses policières et l'utilisation des ressources.

### **Initiatives du College of Policing**

#### ***Le Police On-Line Knowledge Area***

Le Police On-Line Knowledge Area (POLKA) offre un environnement virtuel sécurisé afin de « faire part des connaissances, découvrir des idées et suggérer de nouvelles façons de travailler. »

Plus de 90 services de police en Angleterre et au pays de Galles participent en ce moment au POLKA. Le contenu est généré par les utilisateurs et les membres peuvent télécharger des exemples de cas, avoir accès aux résultats de recherche et participer aux discussions. L'objectif de POLKA est de fournir une plate-forme qui permet au personnel policier de faire part de ses connaissances et de son expertise sur les pratiques policières et de faire en sorte que ces discussions soient appuyées par des résultats de recherche.

([www.college.police.uk/en/20019.htm](http://www.college.police.uk/en/20019.htm))

### ***La National Police Library***

Il s'agit d'une large collection de matériel sur les services de police à lequel tout le personnel policier du R.-U. a accès.

### ***Le College of Policing Digest***

Le *Digest* est une édition électronique mensuelle qui contient des articles sur les enjeux de services de police, des résumés relatifs aux services de police et aux lois et des pratiques opérationnelles en matière de services de police.

### ***La Research Map***

La Research Map est une ressource en ligne qui présente des renseignements sommaires sur la recherche policière effectuée au R.-U. Les renseignements sont présentés sous forme d'un tableau et comprennent les renseignements suivants pour chaque projet:

- Titre du projet;
- Lieu: Chercheur principal, superviseur de recherche, recherche;
- Institution ou organisation, département ou groupe de recherche;
- Dates du projet: Date de commencement du projet, date prévue d'achèvement, date d'achèvement; niveau de recherche (p. ex., maîtrise);
- Point central du projet: Secteurs prioritaires, mots clés, contexte de la recherche;
- Sommaire: Méthodologie de recherche, sommaire des résultats;
- Coordonnées: Nom de la personne-ressource, institution ou organisation, département.

(<http://www.college.police.uk/en/18616.htm>)

### **Difficultés rencontrées et leçons apprises**

La chef de l'unité de l'analyse de recherche et des renseignements a décrit les difficultés rencontrées et les leçons apprises comme étant « sans fin et innombrables. » Une leçon majeure apprise a été le besoin de se placer dans les souliers des personnes ou des organisations qui veulent utiliser des preuves. Cela nécessite de se concentrer sur les motivations des intervenants et de considérer la façon dont les résultats de recherche seraient utilisés. Dans ses propres mots:

« Il y a de nombreux leviers différents à tirer et la difficulté est de déterminer les leviers les plus rapides et les plus abordables à tirer (les voies à prendre) et à les exploiter. La difficulté suivante est de déterminer les leviers les plus difficiles et d'élaborer une stratégie pour les aborder. »

Une autre difficulté a été de convaincre les services policiers d'embarquer et d'être en mesure de démontrer les avantages et l'utilité de la recherche fondée sur les preuves. Cela nécessite un certain nombre d'études qui attirent l'attention ou porte-bannière, tout en se concentrant sur les enjeux de l'infrastructure. Il s'agit d'un équilibre délicat qui doit être réalisé. Selon elle, les études porte-bannière sont celles qui visent à démontrer aux autres organismes et aux principaux dirigeants la valeur de participer au processus de recherche. Une difficulté finale est la nécessité de trouver des policiers champions qui comprendront la valeur de la recherche et qui feront la promotion de ses avantages et de son importance.

### **Questions émergentes**

La chef de l'analyse de recherche et des renseignements a souligné un certain nombre de questions clés qui doivent être abordées à l'avenir, parmi lesquelles on retrouve les suivantes:

- Élaborer des normes ;
  - Conception de la recherche ;
  - Analyse et établissement de rapports ;
- Normes de qualification et d'accréditation ;
  - Exigences de compétences fondées sur les preuves ;
- Former des trousseaux de connaissances pour que les professionnels les utilisent ;
  - Les rendre lisibles et compréhensibles ;
- Mesure du talent et avancement professionnel ;
- Comment former des partenariats avec les universitaires et les services policiers locaux.

### **La Police Foundation du R.-U.**

La Police Foundation est un centre de réflexion à but non lucratif indépendant qui effectue de la recherche policière et qui travaille afin d'améliorer les services de police au profit du public. Le travail de la Police Foundation est plutôt large et comprend la promotion d'événements tels qu'une présentation et une conférence annuelles et la commandite de forum de discussion, y compris l'*Oxford Policing Police Forum*. La recherche est effectuée sous la forme de projets tels

que le projet *Police Effectiveness in a Changing World* et elle vise à améliorer les pratiques chez les services de police et à réduire la criminalité. Les résultats de recherche sont diffusés dans une gamme de publications.

([www.policefoundation.org.uk](http://www.policefoundation.org.uk))

## **Universities' Police Science Institute**

Le Universities' Police Science Institute (UPSI) a été mis sur pied en 2007 en partenariat avec South Wales Police pour développer la base de preuves de la recherche pour l'art, le métier et la science des services de police. Le titre d'appel de l'institut est « Preuves pour l'art, le métier et la science des services de police. » Depuis ses débuts, il a obtenu deux millions de livres en financement externe de divers organismes de services de police et gouvernementaux. Combinant la rigueur universitaire avec un point central robuste sur les politiques et les pratiques, il est devenu internationalement reconnu pour ses innovations en conception, en élaboration et en évaluation de nouvelles solutions aux problèmes des services de police.

L'équipe de l'UPSI a une expertise particulière et a influencé les domaines de la réassurance et des services de police de quartier, de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et des services de police démocratiques. En plus de ces domaines, des études de recherche permanentes sont effectuées dans un certain nombre de domaines, y compris les suivants:

- Les enquêtes policières sur les homicides d'agents de police, la revue des affaires non résolues et les répercussions sur les collectivités des événements de criminalité majeurs tels que les meurtres ;
- Le rôle des services de police dans la lutte contre le terrorisme ;
- Les services de police visant la violence familiale et la protection des enfants ;
- La criminalité armée au Royaume-Uni et ailleurs ;
- Les gangs de jeunes violents et la criminalité dans les quartiers pauvres du centre-ville ;
- L'analyse spatiale des données sur la criminalité ;
- L'identification des témoins.

L'UPSI travaille pour déterminer les interventions qui sont fondées sur les preuves et qui peuvent être évaluées de manière objective. Le travail de l'UPSI a été important pour fournir une base de preuves pour éclairer les politiques, y compris ce qui suit:

- La stratégie PREVENT (programme anti-terrorisme;
- La politique du Home Office sur le comportement antisocial ;
- La méthode de renseignements communautaires adoptée par les corps de police du district londonien de Sutton et de South Wales.

L'institut publie les résultats de la recherche policière. Un volume récent porte le titre *Assessing the Effect of Prevent Policing* et ce document est disponible en ligne sur le site Web de l'institut. L'UPSI commandite aussi des événements, organisant plus récemment les réunions annuelles de The Society of Evidence-Based Policing, qui ont eu lieu à Cardiff en 2012. Cette société est formée de membres des services policiers et de chercheurs et vise à produire et diffuser des pratiques exemplaires en matière de recherche dans le domaine des services de police.

([www.upsi.org.uk](http://www.upsi.org.uk))

## **Le rôle du secteur privé en Angleterre**

Au cours des dernières années, il y a eu une croissance exponentielle du rôle du secteur privé dans les services de police au R.-U. Cela est principalement en raison des efforts du gouvernement visant à réduire les coûts des services de police et des considérations plus générales des avantages de la direction du secteur privé. Par exemple, la « privatisation » est aussi un facteur dans d'autres secteurs du domaine pénal, y compris la probation. On prévoit que jusqu'à 60 p% des services traités en ce moment par les agents de probation seront en bout de ligne externalisés à des sociétés du secteur privé. Les effets de ces initiatives sur l'efficacité de la prestation des services pénaux vont toujours être déterminés à l'aide de la recherche et de l'évaluation.

Les sociétés du secteur privé participent à toutes les facettes des services de police. Par exemple, KPMG cherche à « transformer les services de police » et à réaliser des « améliorations continues » dans les services policiers en apportant des changements dans la direction et les opérations des services policiers par l'entremise d'une initiative appelée Opération Quest

(KPMG, 2010, 2012). KPMG et d'autres sociétés du secteur privé participent aussi à appuyer les services policiers afin de restructurer leurs opérations. Les répondants ont indiqué que la participation du secteur privé dans les services de police du R.-U. ne semble pas avoir encouragé la formation de partenariats de recherche collaboratifs entre les services policiers, le milieu universitaire et le gouvernement.

## Écosse

### Le Scottish Institute for Police Research

Le Scottish Institute of Policing Research (SIPR) a été mis sur pied en 2007 et est appuyé par des investissements du Scottish Funding Council et de l'Association of Chief Police Officers in Scotland. Le SIPR est une collaboration interdisciplinaire entre 12 universités écossaises établie dans le but d'effectuer de la recherche indépendante de haute qualité et de faire des contributions fondées sur des preuves aux politiques et aux pratiques en matière de services de police.

([www.sipr.ac.uk/](http://www.sipr.ac.uk/))

#### *Création de l'institut*

Le directeur du SIPR a remarqué que, avant la création de l'institut, la recherche policière en Écosse était grandement fragmentée, autant du point de vue géographique (les personnes qui travaillaient à Édimbourg n'avaient aucun lien avec les chercheurs à Aberdeen qui faisaient du travail similaire) que disciplinaire (p. ex., la criminalistique, la sociologie et la psychologie). De plus, il a mentionné ce qui suit:

*« Il n'y a aucune relation importante entre les universitaires et les chercheurs et les services policiers. Il y avait une relation très ponctuelle, où certains chercheurs avaient un contact individuel avec les services policiers, mais il n'y avait aucun lien systématique. Aussi, les résultats de la recherche effectuée n'étaient pas retournés aux services policiers d'une façon systématique. »*

Le service policier en Écosse a approché les universités et a demandé la création d'un institut de recherche policière en Écosse. Le service policier a offert de financer l'initiative tant que les établissements universitaires créeraient les structures nécessaires. Le directeur souligne que l'établissement d'un partenariat collaboratif serait le meilleur modèle pour former un institut national de services de police. Plutôt que d'avoir un seul institut autonome, les universités mettraient plutôt leurs ressources en commun. La recherche du SIPR a alors été divisée en trois

larges catégories: les relations entre les services policiers et la communauté, les enquêtes policières et l'organisation des services policiers. Ces secteurs ont servi d'éléments de fondation pour l'institut.

Pour chacun de ces réseaux, un dirigeant universitaire était sélectionné dont la responsabilité comprenait d'unir les chercheurs dans ce domaine. La formation de relations entre la collectivité des chercheurs et les services policiers s'est faite en parallèle avec l'organisation de la collectivité des universitaires. Dans le cadre de ce processus, l'Institut a mis sur pied un comité directeur pour chacun des réseaux de recherche fondamentaux qui comprend les chefs de police. Cela s'est révélé être avantageux, puisqu'il y a eu une augmentation des interactions entre les universitaires et les chefs de police, ce qui a permis de créer des liens de confiance entre les collectivités des universitaires et la police et d'éclairer mutuellement les deux côtés au sujet de la nature du travail effectué.

Le SIPR comprenait aussi un conseil des gouverneurs où l'inspecteur en chef de la force constabulaire de l'Écosse a rencontré les dirigeants des universités. De plus, un groupe consultatif international a été mis sur pied afin d'améliorer les relations de l'Écosse avec d'autres pays dans le domaine de la recherche policière.

### ***Objectifs***

Les principaux objectifs du SIPR sont les suivants :

- 1) Entreprendre de la recherche de haute qualité, indépendante et pertinente;
- 2) Appuyer l'échange de connaissances entre les chercheurs et les professionnels;
- 3) Améliorer la base de preuves de la recherche pour les politiques et les pratiques en matière de services de police;
- 4) Accroître et développer la capacité de recherche dans les universités de l'Écosse et le service policier;
- 5) Encourager la formation de liens nationaux et internationaux avec les chercheurs, les professionnels et les collectivités de politiques (SPIR, 2011, p. 3).

## *Activités*

Les activités de recherche du SIPR visent trois réseaux de recherche thématiques:

- 1) Relations entre les services policiers et les collectivités: se concentre sur les relations entre les services policiers et les différentes collectivités sociales, culturelles et économiques.
- 2) Preuves et enquêtes: se concentre sur le rôle du service de police dans la récupération, l'interprétation et l'utilisation efficace des renseignements et des preuves lors de l'enquête sur des crimes.
- 3) Organisation de la police: se concentre sur les dynamiques internes des organisations policières, y compris les enjeux de la gestion, des politiques et du leadership.

Chaque réseau thématique est dirigé par un directeur adjoint et géré par un groupe directeur formé de représentants universitaires et policiers. Les principaux objectifs des réseaux sont de coordonner les activités de recherche et de transférer des connaissances dans leurs domaines d'intérêt particuliers.

Un comité directeur coordonne le travail des trois réseaux et est formé: du directeur, de trois directeurs adjoints, de trois représentants supérieurs de la police provenant de l'Association of Chief Police Officers in Scotland et de la Scottish Police Services Authority, un codirecteur du Scottish Centre for Crime and Justice Research et un représentant du Scottish Funding Council. Le comité directeur répond à un conseil formé de directeurs d'université et d'un représentant du HMIC. Il y a aussi un comité consultatif pour fournir des conseils indépendants et d'experts au SIPR émanant de représentants du R.-U. et de l'étranger issu d'organisations pertinentes et de personnes de notoriété internationale.

Les membres du SIPR entreprennent de la recherche indépendante de haute qualité pertinente aux services de police en Écosse et s'engagent dans une gamme d'activités de transfert des connaissances afin de renforcer la base de preuves à partir de laquelle les politiques et les pratiques en matière de services de police sont élaborées. En fournissant un point central unique pour la recherche policière en Écosse, le SIPR contribue aussi à la formation de liens nationaux et internationaux avec d'autres chercheurs, dirigeants et professionnels qui participent à la recherche policière.

La recherche collaborative qui fait appel aux universitaires et aux professionnels est encouragée. L'institut parraine la recherche effectuée par des diplômés et gère un programme d'études supérieures en services de police pour les professionnels policiers et ceux qui travaillent avec les services policiers. Un diplôme d'études supérieures en services de police et une maîtrise sont offerts par apprentissage à distance et intègre cinq universités appuyées par le financement du Scottish Funding Council et de la Scottish Police Services Authority.

Les publications citées dans le rapport annuel de 2011 comprennent les suivantes: « Geographies of Missing People: Processes, Experiences, and Responses », « Rural Policing: Understanding Police Knowledge and Practice in Rural Communities », « A Comparative Study of Scottish Police Boards » et « Exploring the Relationship Between Performance Management and Community Policing » (SIPR, 2011, p. 4-5).

Les représentants de la police jouent un rôle clé à tous les paliers de la structure de gestion du SIPR. À l'intérieur des réseaux de recherche, un représentant supérieur de la police se trouve dans chaque groupe directeur de réseau dont le rôle comprend la présentation de propositions de recherche provenant des services policiers et la facilitation de l'accès au personnel policier et aux données pour les chercheurs. Ces représentants de la police ont aussi une place dans le comité exécutif et ils jouent donc un rôle dans l'élaboration de l'orientation de la recherche stratégique du SIPR.

En ce moment, le SIPR a seulement des ressources limitées pour financer directement les nouveaux projets de recherche et la majorité de ce financement est réservé aux adjoints de recherche d'études supérieures et des bourses doctorales. De plus, le SIPR a certains fonds pour appuyer les professionnels et les chargés de cours qui font de la recherche à l'étranger et qui veulent entreprendre un élément de recherche supervisé dans l'une des cinq universités participantes.

Le SIPR diffuse la recherche par l'entremise d'une diversité de moyens. Le site Web comprend les résultats de la recherche récente. Il y a aussi une série de séminaires sur la recherche policière où les chercheurs et les professionnels peuvent se rencontrer pour discuter de la recherche pertinente, une présentation sur les services de police et une conférence sur la recherche annuelle et un bulletin du SIPR qui est distribué à un grand nombre de chercheurs, de professionnels et de dirigeants au R.-U. et à l'étranger. Les liens serrés du SIPR avec le Scottish Police College

assurent aussi que toute recherche qui influence la formation peut être insérée dans les cours collégiaux pertinents.

## **Les difficultés de former des relations collaboratives**

L'élaboration de partenariats est considérée comme une priorité en Écosse. La *Police Reform Act* indique précisément que la police doit travailler en partenariat avec d'autres organisations afin de réduire les blessures, réduire la criminalité et accroître le sentiment de sécurité des gens. Le directeur du SIPR a éclairé les difficultés relatives à la formation de relations collaboratives entre les services policiers et les universitaires.

La première difficulté comporte la formation de relations entre les chercheurs de différents établissements et entre les chercheurs et la police. La deuxième difficulté était de concevoir un programme de recherche qui commence à aborder les enjeux et les problèmes que la police considère comme étant pertinents et importants, tout en maintenant en simultané l'indépendance dans la collectivité de la recherche. À ce sujet, la collectivité des universitaires et des services policiers voulaient maintenir un niveau d'indépendance, ce qui était justifié par l'idée que cela offrirait à l'institut un niveau de crédibilité accru et qu'il n'était pas simplement une extension du service policier.

Une façon avec laquelle ces difficultés ont été abordées faisait appel à la distribution des ressources initiales disponibles à l'institut (deux millions de livres sterling sur quatre ans: un million de la police et un million du conseil de financement des études supérieures). La décision a été prise d'utiliser le financement de diverses façons. Par exemple, une part des sommes a été attribuée aux projets de recherche postdoctoraux liés aux réseaux de recherche fondamentaux. Du financement a aussi été attribué aux projets de recherche doctoraux. Dans les deux cas, ceux qui demandaient du financement devaient démontrer qu'ils s'étaient engagés dans un dialogue avec la police sur la pertinence de la recherche et qu'ils avaient fait appel à la police au sujet des questions d'accès et de supervision. Les soumissions collaboratives étaient aussi encouragées afin de promouvoir la coopération entre les institutions.

L'institut a aussi créé le poste de « gestionnaire du transfert des connaissances » qui organise les séminaires, les ateliers et une conférence annuelle sur la recherche policière. L'objectif de ces activités était d'accroître la visibilité de l'institut dans les services policiers et les collectivités

d'universitaires et de créer des possibilités pour que les policiers et les universitaires se rassemblent et discutent de la recherche dans le cadre d'une conférence.

## **Le financement pour la recherche policière en Écosse**

Les chercheurs ont accès à une variété de sources de financement. Le SIPR reçoit des contributions annuelles de financement du gouvernement et continue à recevoir un investissement du service de police qui est fourni annuellement. Ces fonds sont utilisés pour entreprendre des projets de recherche qui sont harmonisés aux intérêts et aux intentions de la police. En plus de cela, les milieux universitaires se font concurrence pour le financement de la recherche des conseils de recherche et le financement est offert aux programmes de stages de niveau doctorat. Un composant principal de la mission du SIPR est d'établir une capacité de recherche dans le domaine du service de police et d'encourager le développement de jeunes spécialistes. Il y a également un soutien au financement offert de l'Union européenne, où il s'agit d'un programme considérable de recherche axé sur la sécurité. Il y a plusieurs volets de financement qui desservent une variété de fonctions pour le SIPR.

## **L'évolution de la recherche policière en Écosse**

Le directeur du SIPR a réfléchi sur l'évolution de la recherche policière dans le pays, tout en remarquant que, traditionnellement, le gouvernement n'a pas investi un montant considérable d'argent dans la recherche policière. Le gouvernement avait une unité de recherche centrale qui commandait de la recherche sur le crime et la justice criminelle, bien que cela ne produise qu'un ou deux projets sur le service de police par année. Cependant, à mesure que le SIPR est devenu plus établi, le gouvernement utilise davantage les constatations de la recherche produites par l'institut et fournit plus de financement et de subventions de recherche à l'institut qui effectue la recherche sur le service de police. Ce mouvement a également pris de l'ampleur dans le cadre des réformes considérables des services de police qui ont lieu en Écosse, particulièrement l'établissement d'un corps policier écossais.

## **Le rôle des établissements privés dans l'entreprise de la recherche**

Avant la création du SIPR, une grande partie de la recherche gouvernementale sur le service de police était entreprise par des travaux de consultations privés. Cela était, en partie, en raison du

fait que ces établissements étaient plus en mesure d'être en concurrence pour des soumissions au niveau des coûts et de l'efficacité. Le directeur du SIPR a fait remarquer que la situation à l'époque était semblable à la situation actuelle au Canada, selon laquelle les consultants privés et les établissements de consultation privés jouent un rôle actif dans la recherche sur les services de police. Depuis que les universités écossaises ont commencé à mieux satisfaire aux besoins liés à la recherche des collectivités des services de police, des établissements de consultation privés sont devenus moins éminents et le gouvernement se fie davantage aux universités pour effectuer de la recherche.

### **La diffusion des résultats de recherche en Écosse**

Il y a trois éléments compris dans la diffusion des résultats de recherche. Le premier élément comprend une diffusion par papier – rapports d'information, sommaires de recherche. Le deuxième élément comprend la diffusion numérique ou sur le Web à l'aide du site du SIPR. Le troisième élément, et celui le plus essentiel, est la diffusion en personne entre les chercheurs et la police, dans le cadre de colloques, de conférences et d'autres forums. Le directeur a fait remarquer qu'un élément principal de la diffusion des résultats de recherche est la relation qui a été établie entre le SIPR et le Scottish Police College, qui est responsable de la formation et du perfectionnement professionnel des agents policiers. Un programme de perfectionnement professionnel conjoint a été établi dans lequel les chercheurs visiteraient le collège policier et fourniraient des programmes et des ateliers aux agents policiers sur des enjeux policiers particuliers. Ce programme est une méthode rentable de fournir au service de police des résultats tangibles qui ont été bénéfiques pour les agents d'un point de vue de la formation et du perfectionnement professionnel.

Le *SIPR Annual Report* contient une liste d'adjoints post doctorats à la recherche appuyés par le SIPR et des bourses de doctorats, les sujets à l'étude, les dates de début du projet et d'autres renseignements qui intéresseraient le service de police et des chercheurs.

([www.sipr.ac.uk/downloads/SIPR\\_Annual\\_Report\\_11.pdf](http://www.sipr.ac.uk/downloads/SIPR_Annual_Report_11.pdf))

### **Processus pour l'incorporation de la recherche dans la politique policière**

Le directeur du SIPR a affirmé que la structure de gestion de l'institut a un rôle principal dans ce domaine. Il y a un certain nombre de chefs de police qui sont membres du comité exécutif de

l'institut. Cela leur fournit une occasion de retourner à leurs propres forums sur les politiques et d'amorcer des conversations concernant l'utilisation et la mise en œuvre des résultats de recherche. Selon le point de vue du directeur, le fait d'avoir des agents de niveau supérieur dans la structure de la direction de l'institut est une partie importante du processus d'incorporation de la recherche aux politiques. Plus précisément, le SIPR contribue aux discussions sur les paramètres économiques des services de police.

Lorsqu'il a fait des commentaires à ce sujet, le directeur a fait remarquer que toutes les organisations policières au R.-U. se trouvent devant de grandes réductions budgétaires, mais qu'il y a des renseignements limités sur les coûts des services de police:

*« Il y a une longue tradition d'économie de la santé au R.-U., mais le service de police ne s'est jamais vraiment engagé dans ce domaine de recherche et cette mentalité. Il y a un budget d'un million de livres pour le service de police en Écosse, mais si on demandait à un agent de police quel est le coût pour fournir un service policier communautaire à Édimbourg comparativement à quelques-unes des terres hautes et îles, il est probable que cet agent ne serait pas en mesure de fournir une réponse précise. »*

### **Utilisation policière des résultats de recherche**

Le directeur a mentionné qu'à l'heure actuelle, le point jusqu'auquel les résultats de la recherche policière sont incorporés aux politiques et aux pratiques policières est limité. À son avis, il s'agit d'une question de changer la culture policière: « Il y a à peine 10 à 20 ans, il n'y avait pratiquement aucune discussion entre la police et les chercheurs et les décisions concernant la stratégie en matière de services de police étaient en grande partie fondées sur des jugements professionnels et l'intuition. Il y a un défi constant d'inclure la recherche dans la conversation sur la politique et la pratique. »

À un niveau plus général, cependant, le rôle du SIPR est de faciliter la recherche qui aidera la police à avoir une différente façon de penser aux problèmes. Par exemple, lors des premiers jours du SIPR, il était très rare pour la police d'effectuer n'importe quelle évaluation systématique d'une nouvelle initiative. Cependant, les services policiers s'adressent maintenant au SIPR pour évaluer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes qu'ils prévoient mettre en œuvre. Il y a eu un changement de mentalité à l'égard des services policiers qui est beaucoup plus axée sur la recherche. Cette transformation fait partie d'un changement plus général de la mentalité de la

part du service de police, qui repose sur l'idée que, pour eux, afin d'obtenir des ressources du gouvernement et d'ailleurs, ils doivent mettre en œuvre des approches fondées sur des preuves.

## **Formation du service de police**

L'un des éléments dans la stratégie d'établir des relations entre le service de police et les universités était la création d'un programme de maîtrise particulièrement pour les agents policiers, élaboré en association avec le Scottish Police College. La création d'un programme de maîtrise spécialisé crée un corps d'agents policiers qui s'intéressent à la recherche policière et qui réalisent que la recherche peut réellement aider les policiers dans leur carrière et améliorer leur compréhension de ce qu'ils font. Le programme s'est retrouvé devant un certain nombre de défis, y compris la décision du gouvernement écossais de changer pour une force policière nationale, ce qui a changé l'orientation du programme et le ralentissement économique, qui a engendré une perte de financement pour le programme de maîtrise. Le programme en est actuellement à ses débuts (amorce sa deuxième année) le groupe actuel de huit agents policiers étudiants doit payer ses propres frais de scolarité. Les étudiants sont tous à Dundee Université, mais ils réalisent les modules qui sont fournis par quatre autres universités écossaises, dont chacune offre sa collaboration sur le programme de maîtrise, une caractéristique unique du programme.

Dans le cadre de la formation du service de police, le SIPR a également établi des programmes de bourses pour les praticiens où les agents policiers et le personnel policier étaient encouragés à travailler avec un chercheur sur une petite tâche liée à l'un de ses secteurs de responsabilité. Le chercheur fournit une expertise sur la méthodologie de recherche, des accès à une plus grande sélection de documentations et une connexion à la recherche fondée sur les preuves pour le service de police. Les programmes de bourses durent de six à 12 mois. Les projets couvrent une variété de sujets, y compris un sondage social policier de la collectivité économique et un projet qui vise à actualiser la formation sur les négociations en cas de prise d'otages en incorporant la recherche actuelle et la documentation disponible. Ces programmes de bourses fournissent une excellente occasion pour le service de police de faire participer la collectivité des chercheurs et ils sont rentables et exigent peu de financement au-delà des frais de déplacement.

## Les États-unis

Aux É.-U., le gouvernement fédéral joue un rôle considérable dans la facilitation de la recherche policière. Le Bureau of Justice Assistance, le National Institute of Justice et d'autres organismes fournissent des fonds annuellement pour les chercheurs universitaires et des projets de collaboration qui comprennent les services policiers. Il y a un certain nombre d'organismes qui facilitent et diffusent de la recherche policière, y compris:

### La Law Enforcement Organization of Planning and Research Directors

La Law Enforcement Organization of Planning and Research Directors (LEOPRD) fournit aux dirigeants policiers et aux directeurs de la recherche et de la planification des forums afin de discuter des pratiques exemplaires, de la recherche actuelle et des méthodologies pour améliorer le rôle et l'influence des unités de P et R. Initialement, il s'agissait d'un projet commun du Police Executive Research forum (PERF) et du Department of Justice – Bureau of Justice Statistics. Le financement pour cette initiative a été coupé en 2011 et est maintenant financé par l'intermédiaire de CNA Analysis & Solutions, un institut de recherche publique à Alexandria, en Virginie, dans le cadre de la Smart Policing Initiative du Bureau of Justice Assistance (BJA).

### Le Police Executive Research Forum

Le PERF est un groupe de réflexion financé par le gouvernement fédéral, indépendant et sans but lucratif. Ses membres comprennent des dirigeants policiers d'un bout à l'autre des É.-U. et quelques-uns au Canada. Le groupe de recherche du PERF effectue des études de recherche sur les organismes policiers, les politiques et les pratiques qui sont conçues pour informer les services policiers et établir une base de connaissances sur les services de police. Ces études ont inclus des domaines de recherche tels que les services de police communautaires, les services de police pour la résolution de problèmes, les services de police aux points chauds, la civilisation dans les services de police ainsi que l'intervention policière pour ceux qui ont des maladies mentales, entre autres. Le Law Enforcement Center for Survey Research (LECSR) du PERF effectue des études sur le terrain pour le compte d'institutions privées et publiques.

(/www.policeforum.org/)

## Le National Institute of Justice

Le National Institute of Justice (NIJ) joue un rôle dans un grand éventail d'activités, y compris la promotion de la recherche sur la police. Il fait également la promotion de la National Police Research Platform, qui est examinée ci-dessous. Le NIJ et le Harvard Kennedy School Program en Criminal Justice Policy and Management font actuellement la promotion d'une deuxième séance exécutive sur le service de police et la sécurité publique (2008-2014). Parmi les sujets abordés, il y a le service de police communautaire, les défis liés à la réduction du crime et la crainte du crime tout en maintenant la légitimité avec le public; le rôle de la police dans la réduction de l'incarcération et la justice en matière de procédure dans le cadre du service de police. Les participants comprennent des spécialistes et des praticiens du service de police et les résultats des discussions sont publiés sous le nom *New Perspectives in Policing*. Parmi les publications, il y a « Making Policing More Affordable: Managing Costs and Measuring Value in Policing » (décembre 2010); « The Persistent Pull of Police Professionalism » (mars 2011); « Police Leadership Challenges in a Changing World » (juillet 2012) ([www.hks.harvard.edu/programs/criminaljustice/research-publications/executive-sessions](http://www.hks.harvard.edu/programs/criminaljustice/research-publications/executive-sessions)). ([www.nij.gov](http://www.nij.gov))

## La Police Foundation

La Police Foundation (Fondation policière) joue un rôle important dans la facilitation de la recherche policière et dans la diffusion des résultats des études de recherche. Le titre d'appel de la Police Foundation est « Advancing policing through innovation & science » (l'avancement du service de police à l'aide de l'innovation et de la science). La fondation facilite des relations de recherche collaboratives entre les chercheurs et les services de police et a un certain nombre d'initiatives qui sont conçues pour faciliter la discussion des enjeux liés aux services de police et la diffusion des résultats de recherche. Les projets actuels de recherche comprennent « Cost Reduction Strategies Used by Police Agencies » (Stratégies de réduction des coûts utilisés par les services de police), « The Shift Length Experiment » (L'expérience sur la longueur des quarts) et « Smartphones in policing » (Les téléphones intelligents au sein du service de police). ([www.policefoundation.org/content/current-projects](http://www.policefoundation.org/content/current-projects))

La fondation publie également le bulletin d'information intitulé *Ideas in American Policing*, qui met en vedette les enjeux actuels du service de police.

([www.policefoundation.org/](http://www.policefoundation.org/))

### **Le Rand Centre on Quality Policing**

Le Rand Centre on Quality Policing (CPQ) a la mission de « aider à orienter les efforts des organismes locaux de services de police afin d'améliorer l'efficacité de leurs opérations, de gérer les coûts et, dans la mesure du possible, de les réduire. » Les activités du CPQ sont axées sur la recherche liée aux politiques et aux pratiques contemporaines des services de police. Un certain nombre d'études liées à la recherche sont conçues pour améliorer le rendement et l'efficacité du service de police et aborder tout un éventail de domaines par sujet, y compris le profilage racial; les économies liées au service de police; les relations entre les services de police et les collectivités et la réduction de la violence communautaire. Parmi les publications de recherche les plus récentes, il y a : « Selected International Best Practices in Police Performance Measurement » (Davis, 2012); et « What Cost-of-Crime Research Can Tell Us About Investing in Police » (Heaton, 2010). Un commentaire récent était intitulé « Short-Term Savings, Long-Term Losses: When Police Departments Respond to Economic Pressures by Cutting Their Forces » (Heaton et Jackson, 2012). Le Centre a également un programme axé sur les pratiques exemplaires liées aux services de police qui comprend la production de guides de formation pour aider les services policiers à devenir plus efficaces ([www.rand.org/jie/centers/quality-policing/research/practices.html](http://www.rand.org/jie/centers/quality-policing/research/practices.html)).

([www.rand.org/jie/centers/quality-policing.html](http://www.rand.org/jie/centers/quality-policing.html))

### **Les Community Oriented Policing Services**

Le principal objectif des Community Oriented Policing Services (COPS) est de faire avancer la pratique policière communautaire aux É.-U. COPS fournit des subventions aux services policiers et offre un programme d'extension de services intitulé « Knowledge Resources » (Ressources en matière de connaissances). Knowledge Resources met des renseignements à la disposition des services policiers et fournit un accès à des publications qui portent sur un grand éventail de sujets tels que le mappage informatique, l'intimidation à l'école et des initiatives particulières sur la

prévention du crime.

([www.cops.usdoj.gov/](http://www.cops.usdoj.gov/))

## **CrimeSolutions.gov**

CrimeSolutions.gov est un site Web tenu à jour par l'Office of Justice Programs, au US Department of Justice. Ce site offre un guide rapide et accessible sur la nouvelle recherche, y compris le titre de l'étude de recherche, une « cotation de preuve » (efficace, prometteur ou aucun effet) et un sommaire des stratégies et de ses objectifs

([www.crimesolutions.gov/TopicDetails.aspx?ID=84](http://www.crimesolutions.gov/TopicDetails.aspx?ID=84)).

(<https://www.crimesolutions.gov>)

## **Capacité de recherche des services policiers américains**

Selon les résultats d'une enquête nationale sur les unités de P et R dans les organismes policiers et dans les services policiers municipaux et nationaux (671) il y avait une variabilité considérable dans leurs capacités à entreprendre des activités de recherche (Haberman et King, 2011). La majorité des unités de P et R au sein de ces organismes ont axé leurs efforts sur des activités de soutien administratif plutôt que sur la recherche et la planification. Cette réalité a incité les auteurs de l'étude à en conclure que la « recherche n'est pas une partie institutionnalisée de la culture policière » (Haberman et King, 2011, p. 695).

Selon les résultats d'une autre étude des capacités de recherche, d'analyse et de planification au sein des services policiers américains (118):

- En tout, 75 % des directeurs de P et R ont indiqué qu'ils bénéficieraient de la formation et de l'attestation supplémentaires liées à leur rôle, particulièrement la formation liée aux méthodes statistiques et de recherche ainsi qu'à la planification stratégique.
- Seulement environ un quart des directeurs étaient satisfaits du niveau de financement, de formation et de dotation que les membres de leurs unités ont reçus.
- 80 % des directeurs étaient de l'avis que leur unité était le « bouche-trou » du service de police.
- La participation et l'influence de l'unité P et R étaient touchées par le niveau de scolarité du directeur et du niveau de ressources que l'unité a reçu (Chu, 2012).

Ces résultats ont incité l'auteur à affirmer ce qui suit: « Nous ne savons toujours pas grand-chose sur l'unité de P et R au sein des organismes policiers ou des conditions dans lesquelles ils excellent ou dans lesquelles ils représentent des composants organisationnels grandement appréciés » (Chu, 2012, p. 15). L'auteur a exprimé une préoccupation particulière, selon laquelle durant les périodes de restrictions financières, les unités de P et R peuvent être les plus susceptibles de subir des réductions, malgré leur importance pour assurer l'efficacité du service policier.

Selon les résultats d'un autre sondage (N=86) auprès de directeurs de la P et R, le PERF a découvert que:

- 45 % des directeurs avaient un diplôme d'études secondaires ou un grade de premier cycle (36 %), tandis que 45 % avaient un grade supérieur et 10 % un doctorat.
- 66 % des directeurs ont indiqué qu'ils bénéficieraient de la formation et de l'attestation liées à la planification et à la recherche, y compris la planification stratégique, les données statistiques et les méthodes de recherche ainsi que le leadership.
- La majorité des unités de P et R jouaient un rôle dans la planification stratégique et dans l'évaluation des programmes et des stratégies, mais pas autant dans les domaines de la technologie, des ressources et de la dotation.
- Les unités de P et R jouent plus souvent un rôle (74 %) au début du processus de planification stratégique et dans l'évaluation et à un moindre degré dans les étapes subséquentes.
- La majorité des directeurs qui ont participé au sondage (69 %) ont indiqué que le chef de police ou le shérif maintenait le contrôle principal du contenu des documents de P et R (Gunaratne, 2008).

Lors d'une réunion annuelle récente de la LEOPRD, les dirigeants de la police et les gestionnaires de la P et R ont recensé un certain nombre de stratégies pour améliorer le rôle et l'influence des unités de P et R. Ces stratégies comprennent la sensibilisation aux pratiques exemplaires; une participation continuelle aux initiatives prises dans leur service policier; fournir des renseignements de base pour de nouvelles initiatives au sein du service policier; et l'harmonisation des activités de l'unité aux objectifs et aux buts stratégiques du service policier (US Department of Justice, 2010, p. 10).

## Australie

### Aperçu de la recherche liée aux services de police en Australie

L'Australie a un service policier national (la Australian Federal Police (AFP)), six services policiers de l'état et deux services policiers territoriaux. Les services policiers ont tendance à être étendus, avec le service policier en Nouvelle-Galles-du-Sud qui compte 16 000 agents assermentés. Le nombre limité de services policiers signifie qu'il y a moins d'obstacles à la formation de relations collaboratives qu'il n'y en a au Canada et aux É.-U., où il y a plusieurs services policiers qui englobent de nombreuses compétences.

Le financement de la recherche académique en Australie vient principalement du Centers of Excellence Program (CEP) du Australian Research Council. Semblable aux chaires de recherche de Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) Canada, le CEP a un budget dans les millions de dollars et couvre les domaines des sciences et technologies. Il y a environ 30 Centres d'excellence financés à l'heure actuelle, dont 27 jouent un rôle dans les sciences exactes. Il y a trois centres d'excellence dans le domaine des sciences sociales. Dans le cadre d'un processus concurrentiel, le CEP détermine des domaines prioritaires en matière de recherche nationale et invite la soumission de propositions. La plupart du temps, la recherche financée est un effort collaboratif entre l'industrie et les chercheurs et est conçue pour établir et favoriser des centres de recherche qui s'engageront à entreprendre d'importants travaux à long terme. Il y a également un financement de recherche fourni par des organismes policiers individuels et par les gouvernements d'état.

La transition aux centres de recherche collaboratifs examinée ci-dessous change la nature de la recherche policière en Australie. Antérieurement, il y avait un certain nombre de petits centres de recherche qui avaient tendance à représenter les intérêts des directeurs du centre et ils adoptaient une approche insulaire envers la recherche. En général, ils ne formaient pas des partenariats collaboratifs avec les services policiers et d'autres groupes d'intervenants. La preuve que cela change est expliquée ci-dessous.

## **Le Centre of Excellence in Policing and Security**

Les australiens rencontrés pour le projet ont indiqué le Centre of Excellence in Policing and Security (CEPS) comme l'initiative la plus ambitieuse conçue pour établir des relations collaboratrices et des partenariats de recherche entre la police et les chercheurs. Le CEPS a été établi en 2007 « afin de hausser le niveau de capacité de recherche du service de police et de la sécurité en Australie dans ce contexte marqué par la complexité et l'internationalisation croissantes du crime transnational dans l'environnement dans lequel on se retrouve après les attentats du 11 septembre. »

Le résultat a été un processus concurrentiel dans lequel les universités et les organismes policiers ont soumis des propositions. Le gagnant du concours a été un consortium qui comprend la Griffiths University dans le Queensland, la Australian National University à Canberra, la Charles Stuart University, située principalement en Nouvelle-Galles-du-Sud, la Queensland University ainsi que toute une gamme de partenaires policiers, y compris la Australian Federal Police, le Victoria Police Service, le Queensland Police Service, le Tasmanian Police Service et un éventail d'organismes spécialistes de plus petite taille tels que le National Forensic Program et la Australian Crime Commission. Le Centre est administré par la Griffith University à Brisbane et fonctionne à l'échelle de quatre centres universitaires. Le Centre fait la promotion de forums et d'ateliers et publie des études de recherche.

Le CEPS devient de plus en plus le point central pour la plupart des principales études de recherche australiennes entreprises sur les services policiers et la sécurité. Le programme fournit des programmes de bourse, ce qui permet aux agents policiers principaux ou aux agents de police qui s'intéressent à un projet particulier de venir et de passer un à deux ans à travailler au CEPS. Cela fournit une occasion pour les agents policiers de jouer un rôle dans la recherche et d'établir des liens entre les services de recherche et policiers. On discute actuellement d'un programme qui intégrerait les chercheurs aux organismes et aux services policiers.

([www.ceps.edu.au/home](http://www.ceps.edu.au/home))

## **Le Australian Institute of Criminology**

Le Australian Institute of Criminology (AIC) est un autre centre principal pour la recherche policière en Australie. Établie en 1973, la AIC fonctionne en vertu du projet de loi fédérale,

*Criminology Research Act* (1971). Le directeur du Centre relève du ministre de Home Affairs et le ministre de la justice et il y a un Criminology Research Advisory Board (Conseil consultatif sur la recherche liée à la criminologie) qui est composé d'intervenants du système de justice pénale distingués. L'AIC joue un rôle dans une variété d'activités liées à la recherche et produit des publications sur une variété de sujets liés au crime et à la justice criminelle. De récentes publications comprennent « Responding to Welfare Fraud: The Australian Experience », « Effective Community-based Supervision of Young Offenders » et « Effective Crime Prevention Interventions for Implementation by Local Government. » L'AIC effectue des travaux contractuels pour les organismes gouvernementaux, y compris les organismes policiers et maintient également des banques de données nationales, y compris les décès en garde et un programme national de surveillance d'homicides.

([www.aic.gov.au/](http://www.aic.gov.au/))

### **Le Tasmanian Institute of Law Enforcement Studies**

Le Tasmanian Institute of Law Enforcement Studies (TILES) est situé à l'University of Tasmania et facilite la recherche collaborative qui comprend des chercheurs et des praticiens. Des publications récentes comprennent: « The Effectiveness of Forensic Science in the Criminal Justice System », « Policing Issues and Crime – Analysis of Tasmanian Data », et « Criminal Justice Policy and the Mentally Ill in Tasmania. » Au cours des dernières années, la crise du budget a touché l'institut et a eu une incidence considérable sur ses activités.

([www.utas.edu.au/](http://www.utas.edu.au/))

### **Spécialistes policiers universitaires**

Des études de recherche sur les services de police sont également entreprises par des spécialistes policiers universitaires, bien qu'il n'y ait aucune université en particulier offrant un programme de base avec des universitaires distingués qui font de la recherche sur les enjeux liés aux services de police. Au cours des dernières années, la plus grande partie de l'action criminologique s'est passée dans le Queensland, à la Griffiths University en particulier, où il y a plusieurs membres de la faculté qui s'intéressent aux services de police. Actuellement, il n'y a aucune initiative d'université-praticienne axée sur les défis liés aux services de police dans le Territoire du Nord

qui serait comparable aux défis du Canada concernant les services de police dans les collectivités rurales et éloignées.

### **Le rôle des organismes privés de recherche**

Les personnes-ressources australiennes ont indiqué qu'on n'utilise plus les établissements de consultation privés en raison des coûts et d'un manque perçu d'optimisation des ressources. Cependant, ils ont remarqué qu'un récent changement dans le gouvernement australien allant de partis sociaux-démocratiques vers un gouvernement plus conservateur peut changer cette tendance, car les conservateurs sont beaucoup plus ouverts au secteur privé. De plus, selon les répondants, l'existence de l'AIC a rendu la concurrence plus difficile pour le secteur privé, car l'AIC offre un montant considérable de travaux contractuels et n'impute pas les mêmes frais exorbitants que les établissements privés.

### **La diffusion rapide des résultats de recherche**

Il y a un certain nombre d'initiatives en cours pour diffuser les résultats de recherche. L'AIC produit une série intitulée « Trends and Issues » (Tendances et enjeux) qui présente des analyses sélectives de différents projets de recherche que l'institut et d'autres organismes entreprennent. Ces séries sont semblables aux publications de Harvard et du NIJ. Ces renseignements sont largement diffusés en copie imprimée et à l'aide du Web. Le CEPS a un programme semblable, y compris une série de documents de travail et de documents préparatoires. De cette façon, un montant considérable de renseignements concernant les types de recherche effectuée et les résultats de ces travaux sont constamment diffusés.

Il y a également un programme actif de publication académique. On s'attend à ce que les chercheurs au CEPS publient dans des revues de haut niveau avec évaluation par les pairs. Leur rendement est mesuré selon la capacité à pouvoir publier des travaux. Le CEPS anime également un nombre considérable d'ateliers et a un programme actif d'ateliers en plus de tenir une conférence annuelle sur des sujets particuliers. Les ateliers et la conférence annuelle exigent une étroite collaboration entre les partenaires de l'industrie et sont souvent parrainés conjointement. Une autre façon de diffuser le travail est en ayant des spécialistes invités qui sont en mesure de faire une tournée dans le pays et de collaborer avec divers services policiers qui ont exprimé un

intérêt en ce type de partenariat. Le Web est un outil important de diffusion et tous les colloques et ateliers sont disponibles en fichier balado.

CrimNet est un réseau électronique d'information sur la justice pénale préconisé par le Sydney Institute of Criminology (<http://sydney.edu.au/law/criminology/index.shtml>). Il est conçu afin de fournir une communication continue entre les professionnels, les praticiens, les universitaires et les étudiants de la justice pénale en Australie et outremer. CrimNet a comme activité de base la diffusion des renseignements sur toute une gamme d'enjeux liés à la criminologie, y compris la recherche policière.

Malgré ces initiatives, les australiens rencontrés pour le projet ont indiqué qu'il y a des défis liés à la diffusion des résultats de recherche auprès du grand public et des médias. Au cours des dernières années, les membres du CEPS discutent de la façon d'améliorer la distribution des résultats de la nouvelle recherche. Pour ce faire, il faudra composer avec les tensions qui existent souvent entre les universitaires et les praticiens.

### **La Australia New Zealand Police Advisory Agency**

Tout récemment, l'Australia and New Zealand Police Advisory Agency (ANZPAA) a été établie pour représenter toutes les compétences. L'ANZPAA est conçue afin d'être un centre d'information sur les services de police et de coordonner des efforts liés à la recherche à l'échelle du pays. Elle entreprend de la recherche, établit des priorités en matière de recherche pour tous les organismes policiers (les problèmes communs qu'ils veulent examiner) et désigne des chercheurs. Cela peut comprendre la sous-traitance de la recherche pour les spécialistes universitaires, les instituts ou le secteur privé.

Une des tâches de l'ANZPAA est d'examiner pourquoi des tentatives antérieures d'établissement de partenariats de recherche policière et de collaboration ont été infructueuses. Plus particulièrement, le groupe vise à déterminer la façon dont on peut rendre la recherche plus pertinente pour les services policiers. Une personne-ressource australienne a mentionné qu'une grande partie de la recherche qui est produite n'est pas publiée dans les revues et est inaccessible aux praticiens. Dans certains cas, c'est le résultat d'avoir utilisé des chercheurs du secteur privé, car leurs résultats sont probablement exclusifs et restent à l'interne, tels que les travaux réalisés par KPMG. Dans certains cas, les universitaires hésitent également à faire part des résultats de

leur recherche, car ils peuvent contenir des renseignements classifiés ou délicats. Selon un autre australien rencontré pour le projet, une grande partie de la recherche effectuée par les services policiers est de niveau « secret » et n'est pas destinée au grand public.

([www.anzpaa.org.au](http://www.anzpaa.org.au))

## Relations entre le service de police et les universitaires

Selon les sources australiennes, il y a souvent des attentes différentes en matière de recherche qui peuvent engendrer des tensions entre les universitaires et les praticiens. Un professeur principal a déclaré ce qui suit:

*« Les partenaires de l'industrie veulent des réponses à des questions très précises, dans un court délai et dans un langage qu'ils peuvent comprendre et utiliser. Cependant, la mesure de rendement de l'ARC (l'organisme de financement) va à l'encontre de ceci. Donc, cette tension est un défi constant qui n'est pas une lacune facile à combler. »*

Une autre personne-ressource australienne a indiqué que dans certains cas, les universitaires font partie du problème, « il y a un esprit d'arrogance de la part des chercheurs. Fondamentalement, le point de vue est que la police me fournit un accès à ses données et je leur fournirai un exemplaire signé de mon livre. » Cela étant dit, les australiens rencontrés pour le projet ont indiqué que les services policiers sont de plus en plus réceptifs à la recherche et sont plus disposés à participer à la recherche, particulièrement des études entreprises par des organismes externes. Cette réceptivité a engendré un environnement beaucoup plus ouvert dans lequel il y a eu une collaboration entre les universitaires et les collectivités d'application de la loi.

## Pays-bas

La police néerlandaise subit actuellement une restructuration qui engendrera la création de 10 services policiers régionaux.

## Formation du service de police

Les agents policiers aux Pays-Bas sont formés différemment de ceux du Canada. Différentes académies policières sont utilisées pour former chaque niveau d'agent policier et le montant de formation qu'un agent reçoit dépend de son niveau. Les agents policiers qui seront déployés dans la rue se voient offrir un niveau de formation de base. Pour ces agents qui veulent atteindre un niveau plus élevé, ils peuvent retourner à l'académie pour un baccalauréat ou une maîtrise. Pour

ces diplômés, les agents travaillent avec des professeurs des universités néerlandaises et étrangères. L'académie offre des programmes sur le leadership, le service de police communautaire et les enquêtes criminelles, entre autres. Aux Pays-Bas, une fonction importante des académies policières est d'établir un lien entre la recherche et la pratique. La restructuration qui est en cours permettra de créer une académie policière nationale.

## **Chaires de recherche**

La Police nationale néerlandaise partage le financement d'un certain nombre de chaires de recherche avec les établissements universitaires néerlandais. Ces chaires de recherche articulent des domaines de recherche thématique liés aux services de police et à la formation. Les thèmes actuels incluent l'utilisation de la force et le transfert de connaissances. Cela signifie que toute la recherche académique qui est entreprise est liée à un de ces thèmes et tout doit être appliqué à l'environnement de formation. Un répondant canadien qui contribue à l'éducation liée à la justice pénale indique qu'il n'y avait rien de semblable dans cette disposition au Canada.

Les chaires de recherche et la recherche policière sont financées par le gouvernement national et les établissements universitaires. Le financement est également fourni pour l'élaboration et l'application de la technologie aux services de police aux Pays-Bas. Les universités néerlandaises reçoivent également de l'argent du gouvernement national pour effectuer de la recherche policière. Une force policière particulière peut également financer la recherche universitaire pour se concentrer sur des enjeux locaux.

## **Recherche policière**

La police néerlandaise travaille en étroite collaboration avec les universités. Les études de recherche sont entreprises à l'académie policière au niveau de la maîtrise par les agents policiers et dans les programmes tels que l'École d'administration publique située à La Haye. Dans le cadre du modèle néerlandais, le comité qui établit le programme pour la recherche ou qui établit le programme pour le thème établit également la discussion pour l'utilisation et la diffusion des résultats de recherche. Cette démarche permet de s'assurer que les données sont utilisées pour son objectif prévu. Les membres du comité s'entendent sur tous les aspects de l'utilisation des résultats de recherche avec la perspective que la recherche doit influencer sur la prise de décisions, les politiques et les pratiques afin d'améliorer le service de police pour l'état néerlandais.

Cependant, il faudrait noter que ce modèle est possible parce que la police néerlandaise est centralisée. Tel n'est pas le cas au Canada, car le nombre de services de police et de dispositions policières compliquées à l'échelle du pays limitent la capacité d'un organisme national à diriger la recherche de cette façon.

Les néerlandais ont également été commanditaires de l'initiative intitulée Pearls of Policing qui rassemble des dirigeants policiers principaux de tout le monde entier afin de discuter des enjeux liés au travail policier ([www.spl.politieacademie.nl](http://www.spl.politieacademie.nl)). Le groupe publie un Résumé de ces réunions annuelles, « Policing for a Safer World » (Singapore, du 9 au 13 juin 2013) (<http://spl.politieacademie.nl/Portals/0/docs/Parls%20Conference%202012%20Executive%20Summary%20Final.pdf>). Bien que le groupe même ne commande pas de la recherche, il est un forum de discussion des résultats de recherche et de leurs retombées en matière des services de police.

### **Modèles éventuels pour le Canada: programmes, portails et plateformes**

Un thème général qui est survenu dans les discussions avec les canadiens a été l'absence d'une stratégie nationale pour la recherche policière et une structure qui jouerait un rôle de coordination dans l'élaboration d'un programme de recherche policière et de diffusion des résultats de recherche. Il y a eu un certain nombre de faux départs au Canada dans le but de créer un cadre pour faciliter la recherche policière, mais jusqu'à présent, aucun d'entre eux ne s'est révélé être un succès. Plusieurs répondants ont remarqué qu'il serait riche en enseignements d'examiner les modèles qui sont utilisés dans d'autres compétences. Il y a un certain nombre d'initiatives qui s'articulent autour des services de police et de la fourniture d'exemples sur les types de ressources d'information qui sont offertes. Veuillez noter que la discussion suivante vise à être illustrative plutôt qu'exhaustive.

### **La Campbell Collaboration**

La Campbell Collaboration (C2) est un réseau de recherche international qui produit des examens systématiques des effets des interventions sociales, y compris les services de police. C2 « aide les gens à prendre des décisions bien éclairées en préparant, en maintenant et en discutant des études systématiques liées à l'éducation, au crime, à la justice et à la sécurité sociale » ([www.campbellcollaboration.org](http://www.campbellcollaboration.org)). La C2 est située à Oslo, en Norvège, et animée par

le Centre norvégien de savoir pour les services de santé ([www.kunnskapssenteret.no](http://www.kunnskapssenteret.no)). Le Centre fournit la coordination de la C2, y compris la production d'examens systématiques de la recherche policière, de la communication externe et interne, la collecte de fonds et des événements, y compris une journée d'information annuelle.

La C2 tient à jour une bibliothèque en ligne de documents téléchargeables. Les titres de publication comprennent « Effects of Close Circuit Television Surveillance on Crime » (Welsh et Farrington, 2008); « The Effects of Hot Spot Policing on Crime » (Braga, Papachristos et Hureau, 2012); « Legitimacy in Policing: A Systematic Review » (Mazerolle, Bennett, Davis, Sargeant et Manning, 2013). Le site fournit également une possibilité pour les chercheurs d'inscrire des examens des domaines par sujet liés au service de police à l'aide de C2. Cela comprend le titre de l'examen, le contexte de l'examen, la méthode à utiliser (p. ex., méta-analyse et les coordonnées de l'examineur en chef).

### **SMART Policing Initiative**

La SMART Policing Initiative (SPI) est un consortium collaboratif composé du Bureau of Justice Assistance et de plus de 30 organismes d'application de la loi aux É.-U. Les activités de la SPI sont conçues pour faire ce qui suit:

- Élaborer des stratégies et des tactiques qui sont « efficaces, efficaces et économiques »;
- Prendre appui sur les concepts de services de police basés sur le délinquant et le lieu (« point chaud ») par la répétition de pratiques fondées sur les preuves ou pour encourager l'exploration de solutions nouvelles et uniques aux problèmes liés à la sécurité publique et aux circonstances criminelles;
- Appuyer les organismes d'application de la loi à établir des tactiques et des stratégies d'application de la loi fondées sur les preuves et axées sur les données qui sont efficaces, efficaces et économiques, tout en contenant les coûts;
- Transformer les services de police en un établissement plus scientifique, analytique, stratégique, collaboratif et efficace. ([www.smartpolicinginitiative.com/background](http://www.smartpolicinginitiative.com/background))

La SPI a un certain nombre de composants, y compris ce qui suit:

- Un bulletin d'information trimestriel intitulé *Smart Policing Newsletter* qui met l'accent sur les développements dans les tactiques et les stratégies policières;

- Les rapports intitulés *Site Spotlight Reports* du SPI qui mettent l'accent sur les résultats de recherche, de méthodologies et d'évaluation des initiatives prises par les services policiers. Les rapports récents comprennent une évaluation de la Safe Street Team à Boston et l'application du modèle de résolution de problèmes SARA dans le but de réduire la violence avec des armes à feu à Los Angeles;
- *Development of Effective Marketing Practices: A Guide for SMART Policing Initiatives*, qui fournit aux services policiers des stratégies de mise en marché afin d'améliorer le succès de leurs initiatives programmatiques;
- Des webinaires sur une variété de tactiques et de stratégies policières qui sont disponibles dans des fichiers balado;
- Des mises à jour mensuelles sur le Web;
- Une liste d'experts en matière du SPI avec lesquels les services policiers peuvent communiquer aux fins de recherche, d'évaluation et de consultation.

## La National Police Research Platform

Cette initiative est financée par le NIJ et est décrite comme suit:

*« Un projet à long terme conçu pour recueillir des données systématiques sur des agents policiers individuels, des superviseurs, et des organismes avec le temps et pour aider à consigner de l'excellence en matière de service de police... La plate-forme préconise l'apprentissage fondé sur les preuves dans le domaine des services de police et contribue à la professionnalisation continue de l'application de la loi. »*

La plate-forme fait appel à la participation des services policiers à l'échelle des É.-U. Ces services fournissent aux chercheurs un accès facile au personnel des services policiers. Un grand nombre d'études comprennent l'utilisation d'enquêtes en ligne du personnel dans les services policiers. Le site Web de la plate-forme fournit un accès à un certain nombre de rapports d'aperçu, y compris « Measuring Police Organizations », « Community-based Indicators of Police Performance », et « Longitudinal Study of New Officers ». Il y a également des rapports par sujets sur des enjeux tels que « Police Stress, Burnout, and Health », « Receptivity to Police Innovation » et « Police and the Community. »

Le NIJ continue à financer l'expansion de la plate-forme avec le but de générer des connaissances sur les services policiers qui peuvent être transférées en pratique fondée sur les preuves.

([www.nationalpoliceresearch.org/](http://www.nationalpoliceresearch.org/))

## **La création d'un nouveau paradigme pour la recherche policière au Canada**

Les spécialistes policiers de file demandent la création d'un nouveau paradigme qui rassemblera les services policiers, le milieu universitaire, les gouvernements et les autres intervenants afin d'effectuer, de diffuser et d'utiliser la recherche policière.

Le potentiel pour la recherche policière d'avoir une incidence considérable sur la politique et la pratique policières sera amélioré par le changement, ce qui est connu sous le nom « service de police à fondement scientifique », un cadre qui est conçu pour surmonter un grand nombre d'obstacles parmi ceux qui ont entravé la collaboration et l'utilisation des résultats de recherche.

Les spécialistes policiers David Weisburd et Peter Neyround (2011, p. 3) ont soutenu qu'il est nécessaire de changer la relation entre la science et les services de police. Ils consignent le fossé entre la recherche et la pratique policière, tout en indiquant que la plupart des pratiques policières ne sont pas évaluées systématiquement et que « nous savons toujours très peu de ce qui fonctionne et sous quelles conditions dans les services de police. » Ces spécialistes soulignent que la plupart des initiatives policières ne sont pas évaluées et recherchées et que l'utilisation de la pratique fondée sur les preuves n'est pas un élément central dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités organisationnelles. D'un autre côté, les universitaires ont fait très peu pour favoriser des relations productives avec la police et « la recherche académique est généralement séparée des réalités des services de police... Les vrais enjeux dans les services de police ont souvent très peu d'importance dans les couloirs des universités » (2011, p. 5). Cela entraîne la production d'une recherche qui, soit n'est pas rapide, a peu de pertinence face aux défis quotidiens des dirigeants policiers et/soit qui est « cachée en plein jour » dans des revues universitaires spécialisées. Il y a des coûts fiscaux et organisationnels et pour la collectivité liés à cette situation.

Weisburd et Neyround ont remarqué que ce nouveau paradigme de « science policière » « exige que la police adopte et fasse avancer la politique fondée sur des preuves et que les universités

deviennent des participants actifs dans le monde quotidien de la pratique policière » (2011, p. 6). Il faudrait noter qu'en faisant référence à un paradigme à fondement scientifique, Weisburd et Neyroud font allusion au grand éventail de méthodes disponibles telles que la technologie, les sciences sociales, les sciences judiciaires, les techniques analytiques structurées et d'évaluation ainsi que les innovations dans les stratégies policières.

Les changements compris dans le changement du vieux paradigme vers un paradigme à fondement scientifique sont décrits dans le tableau 2.

**TABLEAU 2. Le changement vers un paradigme de services de police à fondement scientifique**

	<b>Ancien paradigme</b>	<b>Service policier à fondement scientifique</b>
Études et formation	Fondé sur des connaissances juridiques et l'apprentissage en milieu de travail.	Fondés sur la science, établissant un lien entre les connaissances scientifiques avec de la pratique et le perfectionnement professionnel continu.
Leadership	Les dirigeants perçoivent la science comme étant utile lorsqu'elle appuie des initiatives, mais comme une vérité difficile lorsqu'elle ne les appuie pas.	Les dirigeants apprécient la science et la perçoivent comme une partie cruciale du perfectionnement d'eux-mêmes, de leur personnel et de leur organisme et essentielle à l'efficacité et à la légitimité de leur organisme avec le public.

Relation académique-policière	Structures institutionnelles distinctes et séparées	Les écoles universitaires policières qui combinent l'enseignement et la recherche avec de solides liens institutionnels ainsi qu'un échange personnel avec les organismes policiers locaux.
Élaboration de la pratique	Élaboration de pratiques à l'aide d'initiatives individuelles et de mandats politiques.	Les praticiens et les organismes sont engagés vers une recherche et une évaluation de la pratique constantes et systématiques.
Investissement dans la recherche	Un engagement limité national et local ou individuel à l'évaluation d'initiatives particulières.	Un pourcentage engagé de dépenses policières consacrées à la recherche, à l'évaluation et à l'élaboration de la base de science et de recherche qui fait partie d'une stratégie nationale (et éventuellement internationale) d'établir la base de connaissances à moyen et à long terme.

Weisburd et Neyround (2011, p. 15) soutiennent que la formation de la police et des spécialistes policiers devrait avoir lieu « au moins en partie dans des centres policiers universitaires » afin d'être réalisée en parallèle avec les services policiers élaborant la capacité à suivre une pratique fondée sur les preuves:

*« En bref, nous devons voir l'élaboration de la sorte d'infrastructure partagée académique-praticienne qui est une partie acceptée de la médecine et de l'éducation: des sites Web et des publications que les utilisateurs universitaires et praticiens utilisent conjointement et auxquels ils contribuent; une culture de perfectionnement*

*professionnel continu, appuyée par l'attestation, qui encourage les praticiens à s'exercer avec les preuves et à y contribuer plus d'eux-mêmes; [et ] des récompenses et de la reconnaissance dans les services de police qui mettent en vedette une pratique de haute qualité fondée sur les preuves. »*

## **La création d'un cadre pour l'exécution et la diffusion de la recherche policière au Canada**

Dans son rapport, *In Search of Security: The Future of Policing in Canada* (2006), la Commission du droit du Canada (CDC), maintenant démantelée, recommandait la création d'un Centre national des services de police, « indépendant de tout service de police avec un mandat de grande portée afin de favoriser et de coordonner la recherche, les essais, l'innovation et les pratiques exemplaires liés aux services de police, à la politique liée aux services de police et à la législation pertinente au Canada » (2006, p. 153). Selon la CDC, le Centre favoriserait la collaboration parmi les principaux intervenants, il serait surveillé par un Conseil d'administration et il aurait un financement suffisant pour appuyer la recherche et agirait à titre de centre d'échanges pour les documents sur les services policiers au Canada et à l'échelle internationale.

Dans les documents exposés dans le présent rapport, on a consigné l'état fragmenté de la recherche policière canadienne et l'absence de mécanismes pour diffuser, dans une forme utile, les résultats des études de recherche effectués par les universitaires, les services policiers, les consultants privés et les gouvernements. Pareillement, il n'y a aucune entité qui peut coordonner les efforts pour obtenir un financement pour la recherche policière, aider les services policiers à établir des capacités de recherche et promouvoir des initiatives et des événements pour améliorer les partenariats collaboratifs entre tous les intervenants. Selon la majorité des Canadiens rencontrés pour le projet, les conséquences de cette fragmentation et l'absence d'un portail centralisé sont considérables. Le dialogue lié à une stratégie visant à augmenter la quantité et la qualité de la recherche policière au Canada et à garantir sa diffusion rapide auprès des spécialistes policiers, des dirigeants policiers, des gouvernements et d'autres groupes d'intervenants en est aux étapes préliminaires.

### **Un centre national de recherche policière**

Il y a eu des points de vue différents sur la création d'un centre national de recherche policière. Plusieurs étaient de l'avis que le centre devrait être établi comme organisme non gouvernemental

(ONG) ou organisme gouvernemental distinct et servir de structure qui rassemblerait les universitaires, les associations et les organismes policiers. D'autres étaient d'avis qu'il serait plus faisable et efficace s'il s'agissait d'un centre universitaire.

La création d'un centre national au Canada pourrait répondre à de nombreux enjeux relevés dans le présent document de travail. S'il est bien conceptualisé, mis en œuvre et financé, le centre pourrait devenir la structure principale dans l'adoption de services de police à fondement scientifique au Canada, qui favorise des relations de collaboration parmi les services policiers, les universitaires et les gouvernements, qui sert de portail central pour le recueil et la diffusion de résultats de recherche et qui augmente le rôle des résultats de recherche dans la politique et la pratique policières. Il pourrait aussi identifier les meilleurs façons de trouver des fonds, d'augmenter l'efficacité des services de police et d'améliorer le rendement des services de police en général.

Selon l'avis de nombreux Canadiens rencontrés pour le projet, un centre fonctionnerait comme agent éliminateur des nombreuses cloisons administratives qui existent au Canada qui ont entravé la collaboration, limité l'accessibilité aux études et aux rapports liés aux études de recherche et prévenu l'élaboration de réseaux d'échange de renseignements. La diffusion de renseignements serait un rôle principal d'un centre national. Les spécialistes policiers ont consigné la croissance exponentielle de la documentation sur la recherche policière et ils ont remarqué qu'il est de plus en plus difficile d'être à jour avec la documentation: « Aujourd'hui, il y en a tellement que les universitaires et les services de police trouvent qu'il est difficile de rester à jour, sans même évaluer ses mérites qualitatifs et son utilité pratique » (Skogan et Frydl, 2004, p. 20).

Un centre pourrait également servir de point central pour la formation de jeunes spécialistes policiers. Comme un répondant l'a fait remarquer, « aujourd'hui, les spécialistes policiers au Canada ont tous les cheveux gris » en faisant référence au vieillissement de la cohorte d'universitaires qui ont commencé à effectuer de la recherche policière à la fin des années 70 et au début des années 80. Fait alarmant, le nouveau cadre de chercheurs policiers est moins nombreux et travaille en grande partie en isolement de l'un et de l'autre et des services policiers. À mesure que les services policiers deviennent plus réceptifs au service de police à fondement

scientifique, il est important de se concentrer sur l'éducation des spécialistes policiers de l'avenir.

Un éducateur de police a fait l'observation suivante:

*« Il pourrait être une forme d'institut de collaboration, qui a un personnel limité, mais qui est composé de partenaires policiers et universitaires intéressés qui travaillent sur un programme national de recherche, tout en créant une disponibilité de fonds et en créant des paramètres pour cela. Dès le début, il n'est pas nécessaire d'avoir un endroit central physique. Il pourrait commencer comme un fonds ou un conseil de recherche communautaire et collaboratif qui aurait une fonction de recherche et de communication afin d'assurer la diffusion des résultats de recherche. »*

### **Défis relatifs à l'établissement d'un centre national**

Il y avait parmi quelques-uns des Canadiens rencontrés, un doute considérable qu'un centre national de recherche policière pourrait être créé. Un répondant a déclaré que la probabilité d'un institut national est fondée sur la disposition des officiels supérieurs dans le domaine politique et le domaine gouvernemental, mais que si ce support est obtenu, il pourrait être établi immédiatement. Parmi les défis remarquables était la tâche de surmonter les « jalousies » qui existent parmi les divers groupes qui jouent un rôle dans les services de police et la recherche policière; le répertoire peu nombreux d'universitaires avec de l'expertise en services de police; la demande pour le gouvernement fédéral d'assumer un rôle principal et de fournir un financement ; et le montant d'efforts requis pour établir et maintenir des réseaux de collaboration.

Les répondants ont offert un certain nombre de stratégies pour composer avec des défis, y compris l'importance d'articuler le mandat, la mission et les paramètres de l'initiative ainsi qu'une consultation avec tous les groupes d'intervenants. Elles comprennent ce qui suit:

*« L'établissement d'un institut national exige des instituts aux vues similaires qui sont engagés à partager les ressources et à former les partenariats nécessaires dans un effort collaboratif.... Lorsque les Néerlandais ont formé leurs chaires de recherche, ils ont commencé avec quelques membres clés, ils ont découvert comment ils travaillaient et elles se sont élargies lentement. Les mêmes principes et processus devraient orienter l'élaboration d'un centre de recherche national policier au Canada. »*

*« Nous devons commencer à penser à la possibilité de créer des partenariats avec des institutions académiques qui sont disposées à travailler avec l'une et avec l'autre et qui sont également disposées à travailler avec le secteur policier. Il doit y avoir autre chose*

*qui appuiera tout cela. Cela peut être avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, étant un peu comme le Conseil sectoriel de la police, mais avec un programme plus général et avec un ensemble plus général de partenaires qui sont reliés par une approche commune dans cette recherche. »*

*« Il est essentiel de trouver de petites zones (de soutien) d'un bout à l'autre du pays et d'établir une voie claire dans laquelle se placer. Le soutien de base initial pourrait provenir des universités, y compris la Simon Fraser University, la University of Regina et la University of Alberta en collaboration avec les services policiers, y compris le Vancouver Police Department, le Calgary Police Service, la BC Transit Police et la Division E de la GRC, qui sont tous réceptifs à des politiques fondées sur la recherche et les preuves. »*

*« Il y a des gens et des groupes d'intérêt qui ont la volonté d'en faire partie. De plus, il y a un certain nombre de provinces et d'organismes qui seraient probablement disposés à y participer. Un certain nombre d'importants organismes policiers à l'échelle du pays seraient également disposés à participer. Cependant, ce devrait être le rôle du gouvernement fédéral de diriger ce projet. On ne peut pas se fier aux provinces. »*

## **Secteurs éventuels pour la recherche policière**

Les canadiens rencontrés pour le projet ont recensé un certain nombre de domaines qui devraient faire l'objet de recherche. Les voici:

- Les paramètres économiques des services de police et des modèles durables pour les services de police;
- Ce qui fonctionne dans les services de police: évaluation des initiatives policières;
- Les agents de police communautaires et le rôle de la sécurité privée;
- Les principales compétences pour les dirigeants policiers;
- Les services de police dans les collectivités du nord et éloignées;
- L'effet du téléchargement sur les services policiers;
- Le potentiel et les limites des services de police à plusieurs niveaux;
- L'établissement de réseaux policiers, universitaires et gouvernementaux ainsi que des partenariats collaboratifs.

En s'adressant aux domaines où la recherche était requise, un universitaire a affirmé ce qui suit:

*« Tout doit être examiné. Il y a une pénurie de recherche fondée sur les preuves sur tellement de facettes liées aux services de police au Canada. On déploie actuellement de grands efforts pour la légitimité de la police. Par conséquent, il y a un besoin de recherche qui démontre l'efficacité de la police (l'état des services policiers) à*

*l'extérieur d'un modèle quantitatif ou motivé par des données statistiques. Le phénomène COMPSTAT est surexploré. Nous ne maîtrisons pas très bien le métier des policiers. Jusqu'à ce que nous comprenions cela, c'est difficile d'entreprendre les prochaines étapes. Par exemple, il y a très peu de données sur le leadership du service de police et du perfectionnement du leadership. De plus, il faut orienter un montant considérable des études à la formation (dans tous les domaines). »*

## Conclusion

Les questions liées à la recherche pour ce projet étaient axées sur les structures pour le financement et l'entreprise de recherche policière ainsi que sur le processus pour la diffusion des résultats de recherche. Au Canada, les documents recueillis étaient axés sur l'état de la recherche policière au Canada, son évolution et diverses sources de financement, de promoteurs et de sujets dans la recherche policière. On a également accordé une attention aux capacités actuelles liées à la diffusion des résultats de recherche, y compris le lien entre la recherche, les politiques et les pratiques.

Les documents exposés dans le présent rapport ont servi à consigner l'état fragmenté de la recherche policière au Canada. Cet état de la situation est attribuable en grande partie à l'absence d'un organisme fédéral ou à une organisation nationale qui a une responsabilité générale d'encourager le perfectionnement de nouvelles connaissances liées aux enjeux policiers et de communiquer ces renseignements à la collectivité plus large. Aux dires d'un universitaire, « actuellement, nous travaillons en cloisons par nécessité et non par choix. Il n'y a aucun organisme unifiant qui pourrait surmonter cet obstacle ».

Des discussions avec des canadiens et avec de principaux répondants dans plusieurs compétences internationales ont fourni une mine de documents et d'idées sur la façon d'améliorer la capacité à effectuer de la recherche policière au Canada ainsi que de créer des structures qui faciliteraient l'élaboration de partenariats de collaboration entre la police, les universitaires, les gouvernements et d'autres intervenants. Il y avait un point de vue presque unanime selon lequel la création d'un centre national de recherche policière permettrait de commencer à composer avec les déficiences actuelles et permettrait la diffusion rapide des résultats de la recherche policière afin d'appuyer la politique et la pratique policières. Les répondants des compétences internationales ont indiqué qu'ils seraient disponibles pour

participer à toute discussion concernant l'élaboration d'un cadre au Canada et pour faire profiter de leurs expériences et de leur expertise à l'entreprise.

Il y a parmi les perspectives offertes par les répondants canadiens rencontrés en entrevue pour l'étude, un consensus général selon laquelle le statut quo concernant la recherche policière au Canada est intenable et inefficace. Elle est perçue comme un fait qui prive les universitaires, les responsables de l'élaboration des politiques, les services policiers et les collectivités d'un accès à des renseignements qui pourraient orienter les politiques et les pratiques fondées sur des preuves. Le point auquel ces perspectives sont prises en considération et actionnées dépendra des efforts de toutes les parties.

## Références

Arnold S., P., Clark et D. Cooley. (2011). *Sharing Common Ground: Review of Yukon's Police Force*, Whitehorse, Government of Yukon.

[www.policereview2010.gov.yk.ca/pdf/Sharing\\_Common\\_Ground\\_Final\\_Report.pdf](http://www.policereview2010.gov.yk.ca/pdf/Sharing_Common_Ground_Final_Report.pdf)

D. Bradley, et C. Nixon. (2009). « Ending the 'Dialogue of the Deaf': Evidence and Policing Policies and Practice. An Australian Case Study », dans *Police Practice and Research*, vol. 10, (n° 5 et n° 6), p. 423-435.

Braga, A., A. Papachristos et D. Hureau. (2012). « Hot Spots Policing Effects on Crime. » [www.campbellcollaboration.org/lib/download/2097](http://www.campbellcollaboration.org/lib/download/2097)

Braidwood Commission on the Death of Robert Dziekanski. (2009). *Restricting the Use of Conducted Energy Weapons in British Columbia*. Victoria, Attorney General of British Columbia. [www.braidwoodinquiry.ca/report/P1Report.php](http://www.braidwoodinquiry.ca/report/P1Report.php)

CACP. (2001). « About ISIS: The CACP's Institute for Strategic International Studies. » [www.cacp.ca/ISIS/index.php](http://www.cacp.ca/ISIS/index.php)

Chu, V. (2012). *Research, Analysis, and Planning and Capacities in American Police Departments: Results of a Recent PERF Survey*. Washington, D.C., Bureau of Justice Assistance, US Department of Justice.

[www.smartpolicinginitiative.com/sites/all/files/ASC\\_VChu\\_PERF\\_Survey.pdf](http://www.smartpolicinginitiative.com/sites/all/files/ASC_VChu_PERF_Survey.pdf)

Davis, R. C. (2012). « Selected International Best Practices in Police Performance Measurement. » Technical Report. Santa Monica, RAND.

[www.rand.org/pubs/technical\\_reports/TR1153.html](http://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR1153.html)

Doob, A. (1993). « The Police, Policing, and the Allocation of Resources to Each: A Report of a Workshop », dans A. N. Doob, éd. *Thinking About Police Resources*. Toronto, University of Toronto Press.

Griffiths, C. T., et T. H. Fennig. (2010). *A University-Led Program of Research in Alberta: Potential Partnerships and a Framework for University-Police Collaboration*, Edmonton, Office of Strategy Management, RCMP K Division.

Haberman, C. P., et W. R. King. (2011). « The Role of Research and Planning Units in Law Enforcement Organizations », dans *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 34, n° 4, p. 687-698.

Hamilton, Associated Chief Justice A.C., et Associate Chief Judge C.M. Sinclair. (1991a) *Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba. The Justice System and Aboriginal People. Vol. 1*. Winnipeg, Queen's Printer.

[www.ajic.mb.ca/volume.html](http://www.ajic.mb.ca/volume.html)

\_\_\_\_\_. (1991b). *The Death of Helen Betty Osborne. Vol. II*.

[www.ajic.mb.ca/volume.html](http://www.ajic.mb.ca/volume.html)

\_\_\_\_\_. (1991c). *The Death of John Joseph Harper. Vol. III.*  
[www.ajic.mb.ca/volume.html](http://www.ajic.mb.ca/volume.html)

Heaton, P. (2010). « Hidden in Plain Sight: What Cost-of-Crime Research Can Tell Us About Investing in Police. » Essai occasionnel. Santa Monica, RAND. [www.rand.org/content/dam/rand/pubs/occasional\\_papers/2010/RAND\\_OP279.pdf](http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/occasional_papers/2010/RAND_OP279.pdf)

Heaton, P., et B. A. Jackson. (2012). « Short-Term Savings, Long-Term Losses: When Police Departments Respond to Economic Pressure by Cutting Their Forces. » Santa Monica, RAND. [www.rand.org/blog/2012/11/short-term-savings-long-term-losses-when-police-departments.html](http://www.rand.org/blog/2012/11/short-term-savings-long-term-losses-when-police-departments.html)

Johnston, L., et C. Shearing. (2009). « From a ‘Dialogue of the Deaf’ to a ‘Dialogue of Listening’: Towards a New Methodology of Policing Research and Practice », dans *Police Practice and Research*, vol. 10 (n° 5 et n° 6), p. 415-422.

KPMG. *Operation QUEST. (2010). Transforming Policing.*  
[www.kpmg.com/UK/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/PDF/MarketSector/Public\\_Sector/Operation\\_QUEST\\_-\\_Transforming\\_Policing.pdf](http://www.kpmg.com/UK/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/PDF/MarketSector/Public_Sector/Operation_QUEST_-_Transforming_Policing.pdf)

KPMG International. (2012). *Issues Monitor. Performance Improvement and Cost Efficiency Within the Criminal Justice System.* Vol. 10, 2012.  
[www.kpmg.com/Global/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/issues-monitor-government-november-2012.pdf](http://www.kpmg.com/Global/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/issues-monitor-government-november-2012.pdf)

Law Commission of Canada. (2006). *In Search of Security: The Future of Policing in Canada*, Ottawa, Minister of Public Works and Government Services. [www.policecouncil.ca/reports/LCC2006.pdf](http://www.policecouncil.ca/reports/LCC2006.pdf)

Mazerolle, L., S. Bennett, J. Davis, E. Sargeant et M. Manning. (2013) « Legitimacy in Policing: A Systematic Review. » [www.campbellcollaboration.org/lib/project/141/](http://www.campbellcollaboration.org/lib/project/141/)

Robertson, N. (2012). « Policing: Fundamental Principles in a Canadian Context », dans *Canadian Public Administration*, vol. 55 (n° 3), p. 343-363.

Scottish Institute for Policing Research. *Annual Report, 2011.* (2011). Glasgow, Scottish Funding Council and Association of Chief Police Officers in Scotland. [www.sipr.ac.uk/downloads/SIPR\\_Annual\\_Report\\_11.pdf](http://www.sipr.ac.uk/downloads/SIPR_Annual_Report_11.pdf)

Skogan, W., et K. Frydl. (2004). *Fairness and Effectiveness in Policing: The Evidence.* Washington, D.C., The National Academies Press.

United States Department of Justice. (2010). « 2010 Law Enforcement Organization of Planning and Research Directors (LEOPRD) Annual Meeting », dans *Community Policing Dispatch*, vol. 3 (n° 6). [www.cops.usdoj.gov/html/dispatch/June\\_2010/leopr.htm](http://www.cops.usdoj.gov/html/dispatch/June_2010/leopr.htm)

Weisburd, D., et P. Neyroud. (2011). « Police Science: Toward a New Paradigm. » *New Perspectives in Policing.* Washington, D.C., National Institute of Justice and Harvard Kennedy School.  
[www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/228922.pdf](http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/228922.pdf)

Welsh, B., et D. Farrington. (2008). « Effects of Closed Circuit Television Surveillance on Crime. ».  
[www.campbellcollaboration.org/lib/project/49/](http://www.campbellcollaboration.org/lib/project/49/)